

IT/GB-2/07/Rapport

***DEUXIÈME SESSION DE
L'ORGANE DIRECTEUR DU
TRAITÉ INTERNATIONAL
SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE***

Rome (Italie), 29 octobre - 2 novembre 2007



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

**RAPPORT DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Deuxième session

Rome (Italie), 29 octobre – 2 novembre 2007

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Rome, 2007

Les documents de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

Ils peuvent également être demandés au:

Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Département de l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome (Italie)

Adresse électronique: PGRFA-Treaty@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

	<i>Paragraphes</i>
Introduction	1
Cérémonie d'ouverture	2-18
Ouverture de la session	19-22
Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	23
Adoption de l'ordre du jour	24
Création du Comité chargé d'établir le budget	25
Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs, et vérification des pouvoirs	26-28
Rapport du Président	29-36
Rapport du Secrétaire	37-42
Règles de gestion financière de l'Organe directeur	43
Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité	44-53
Relations entre l'Organe directeur et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures	54-60
Mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	61-65
Examen de l'Accord de transfert de matériel qui doit être utilisé par les centres internationaux de recherche agronomique pour les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture non incluses à l'Appendice I du Traité	66-68
Adoption des procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application <i>Résolution 1/2007</i>	69
Application de l'Article 6 du Traité: Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	70-74
Application de l'Article 9 du Traité: Droits des agriculteurs <i>Résolution 2/2007</i>	75
Relations entre l'Organe directeur et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	76-82
Rapport sur la coopération avec les autres organisations internationales, y compris les accords entre l'Organe directeur et les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et les autres institutions internationales compétentes	83-88
Création éventuelle d'un Comité consultatif technique permanent	89-90

Adoption du Programme de travail et budget pour 2008/09 <i>Résolution 3/2007</i>	91
Date et lieu de la troisième session de l'Organe directeur	92
Élection du Président et des Vice-Présidents de la troisième session de l'Organe directeur	93
Autres questions	94-95
Cérémonie de clôture	96-108

Annexes

- A. Ordre du jour de la deuxième session de l'Organe directeur
- B. *Cérémonie d'ouverture*
 - B.1 Déclaration de M. Silas Brasileiro, Vice-Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des approvisionnements alimentaires du Brésil, prononcé par l'Ambassadeur José Antônio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent du Brésil auprès de la FAO
 - B.2 Déclaration de M. Dean Oestreich, Président de Pioneer et Vice-Président et Directeur général de DuPont
 - B.3 Déclaration conjointe de M. Anil K. Gupta, Coordonnateur de la SRISTI (*Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions*) (Inde), et de M. Sunda Ram Verma, agriculteur et sélectionneur (Rajasthan, Inde)
 - B.4 Déclaration de Mme Margret Catley-Carlson, Présidente du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
 - B.5 Déclaration de M. Guy Castler, Via Campesina
 - B.6 Déclaration de M. M. S. Swaminathan, Président de la *M. S. Swaminathan Research Foundation* (Chennai, Inde)
 - B.7 Déclaration de M. Manfred Bötsch, Secrétaire d'État, Directeur général de l'Office fédéral de l'agriculture, Gouvernement helvétique
 - B.8 Déclaration de M. José M. Sumpsi Viñas, Sous-Directeur général, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, FAO
- C. États contractants et Parties contractantes, au 29 octobre 2007
- D. Stratégie de financement
 - D.1 Priorités
 - D.2 Critères d'admissibilité pour l'utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur
 - D.3 Procédures opérationnelles pour l'utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur
 - D.4 Mandat du Comité consultatif ad hoc sur la stratégie de financement

- E. Projet de déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'Organe directeur du
 Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- F. Programme de travail et budget 2008/09
 Annexe 1, Budget administratif de base 2008/09
 Annexe 2, Effectifs du Secrétariat pour l'exercice 2008/09
- G. *Cérémonie de clôture*
 - G.1 Déclaration de M. Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif, Convention sur la
 diversité biologique
 - G.2 Déclaration de M. Jacques Diouf, Directeur général, Organisation des Nations
 Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- H. Liste des documents
- I. Liste des participants

RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

1. La deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la « deuxième session »), s'est tenue à Rome (Italie), du 29 octobre au 2 novembre 2007. On trouvera la liste des participants à l'*Annexe H*.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

2. La cérémonie d'ouverture de la deuxième session a eu lieu le 29 octobre 2007. Le Président de la session, M. Godfrey Mwila (Zambie), a souhaité la bienvenue à tous les participants et souligné que la participation des principales parties prenantes offrait à l'Organe directeur une occasion unique pour mieux comprendre ce que le Traité signifiait pour elles.

3. Au nom de l'Ambassadeur Silas Brasileiro, Vice-Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des approvisionnements alimentaires, M. José Antônio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent de la République fédérative du Brésil auprès de la FAO, a remercié pour l'occasion qui lui était donnée de prendre la parole devant l'Organe directeur. Il a souligné l'importance d'une mise en œuvre efficace du Traité, notant avec satisfaction le processus d'établissement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. L'intégration transparente et accessible des données nationales et régionales et des systèmes d'information était à son avis essentielle.

4. M. Brasileiro a souligné l'importance de l'échange de ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire dans le monde. Le Brésil avait beaucoup à offrir au Système multilatéral, en particulier ses collections d'espèces figurant à l'Appendice I. Il a indiqué que la coopération internationale était un aspect essentiel du Traité et que le Brésil collaborait avec un certain nombre de pays pour parvenir à la sécurité alimentaire. Il a souligné qu'il était essentiel que les pays développés qui n'étaient pas encore parties contractantes au Traité le deviennent afin de créer une alliance entre tous les pays, compte tenu de l'interdépendance mondiale en ce qui concerne les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de la nécessité commune de s'adapter à des conditions de production en perpétuelle mutation. L'harmonisation des aspects opérationnels du Traité et de la Convention sur la diversité biologique était souhaitable. On trouvera à l'*Annexe B.1* le texte du discours de M. Brasileiro.

5. M. Dean Oestreich, Président de Pioneer et Vice-Président et Directeur général de DuPont, a indiqué qu'il était honoré de participer à cette cérémonie d'ouverture, notant qu'en qualité d'agriculteur et d'obteneur, il connaissait pertinemment l'importance de l'accès au meilleur matériel d'amélioration. Il a souligné que les besoins des futures générations d'agriculteurs et des sociétés qui sont en tributaires, seront considérables. Il est donc essentiel que le rendement de toutes les cultures augmente, que les cultures aient le potentiel génétique nécessaire pour pouvoir supporter des contraintes environnementales croissantes et que leurs qualités nutritionnelles soient maximisées.

6. M. Oestreich a souligné la nécessité, pour le secteur privé et les gouvernements, de travailler de concert, aucun pays n'étant autosuffisant en ce qui concerne les variétés cultivées ou le matériel végétal. Il a souligné l'importance des accords multilatéraux pour permettre aux obtenteurs des disposer de ressources génétiques, afin de pouvoir ensuite aider les agriculteurs à améliorer leur rentabilité. M. Oestreich a demandé instamment que d'autres espèces cultivées soient ajoutées à l'Appendice I du Traité, de façon que la conservation et l'utilisation des principales espèces cultivées soient assurées, et il a souligné la nécessité d'un partage équitable des avantages et d'un financement gouvernemental suffisant pour que le Système multilatéral soit sain et dynamique. Il a souligné que le Traité doit être suffisamment financé et a encouragé ses homologues du secteur privé à fournir un appui financier au Traité. On trouvera à l'*Annexe B.2* le texte du discours de M. Oestreich.

7. Un exposé conjoint a été présenté par M. Sunda Ram Verma, agriculteur et sélectionneur du village de Danta (Rajasthan, Inde), et par M. Anil K. Gupta, Coordonnateur de la *Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institution* (Gujarat, Inde), concernant le Traité et les pratiques de sélection et de reproduction suivies par les agriculteurs.

8. En tant qu'agriculteur, M. Verma a fait remarquer que plusieurs obstacles s'opposaient à la mise au point de variétés végétales de la part des agriculteurs, notamment la non-reconnaissance du potentiel des variétés traditionnelles, des capacités insuffisantes pour caractériser les variétés végétales et le manque de ressources pour commercialiser et distribuer les obtentions auprès des agriculteurs. Il a souligné que le Traité pourrait apporter une contribution importante à la réduction de ces obstacles.

9. M. Gupta a évoqué l'importante contribution apportée par les agriculteurs, à la fois à l'obtention de nouvelles variétés végétales et à la conservation des variétés traditionnelles. Il s'est référé aux profits réalisés par les sociétés semencières grâce aux variétés mises au point par des agriculteurs, et a indiqué la nécessité, pour les autorités nationales, de faire en sorte que des mécanismes appropriés de partage des avantages soient en place. Pour favoriser la concrétisation des Droits des agriculteurs, il a recommandé que plusieurs articles du Traité soient renforcés. Il a en particulier souligné la nécessité de mécanismes de financement de nature à permettre aux agriculteurs de conserver les variétés locales et de mettre au point de nouvelles variétés, de procéder à leur sélection préalable, puis à la sélection proprement dite. M. Gupta a indiqué que les banques de gènes ne devraient pas négliger les connaissances des agriculteurs au sujet des valeurs nutritionnelles et autres. Il a demandé aux Parties contractantes d'encourager l'échange d'informations, de connaissances et de données d'expérience entre les agriculteurs s'occupant d'institutions publiques et privées. On trouvera les allocations de M. Verma et de M. Gupta à l'*Annexe B.3*.

10. Mme Margaret Catley-Carlson, Présidente du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, a remercié d'avoir été invitée à prendre la parole devant l'Organe directeur, en notant que le Fonds fiduciaire avait été reconnu par l'Organe directeur lors de sa première session en tant qu'élément essentiel de la stratégie de financement du Traité, pour la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a souligné quelques activités importantes du Fonds fiduciaire, notamment un programme visant à sauvegarder et à régénérer, au sein du Système multilatéral du Traité, plus de 150 000 échantillons conservés par des pays en développement, le financement de recherches pour mettre au point des techniques de conservation peu coûteuses, et l'élaboration de nouvelles technologies de l'information.

11. Mme Catley-Carlson a déclaré que le Fonds fiduciaire aidait les pays en développement et les centres internationaux de recherche agronomique à envoyer des échantillons de réserve à la Banque génétique mondiale de Svalbard (Norvège). Au cours de l'année, le Fonds fiduciaire devrait annoncer des financements pour un certain nombre de cultures énumérées à l'Appendice I du Traité. Elle a souligné que le Fonds fiduciaire tenait à son partenariat avec l'Organe directeur, et a réitéré son appui au Traité et à ses objectifs. On trouvera à l'*Annexe B.4* le discours de Mme Catley-Carlson.

12. M. Guy Kastler, de Via Campesina, a fait part de sa gratitude pour avoir été invité à prendre la parole à la deuxième session en soulignant la nécessité d'une participation effective des agriculteurs, aux niveaux national et international, à la mise en œuvre du Traité. Il a fait observer que la grande majorité des paysans de la planète avaient recours à des pratiques traditionnelles et n'achetaient pas de semences ou d'autres intrants de sources commerciales. Pour les agriculteurs traditionnels, la réutilisation, pour les semis, des semences récoltées et les échanges de semences entre les agriculteurs renouvellent et renforcent la diversité biologique des cultures.

13. M. Kastler a estimé que le Traité devrait faire en sorte que tous les pays signataires respectent les droits des agriculteurs de conserver, ressemer et échanger des semences de ferme. Les agriculteurs devraient participer à la prise de décisions et avoir accès aux ressources phylogénétiques conservées dans les collections publiques. Il a fait observer que ces conditions étaient nécessaires à la conservation et au renouvellement durables des ressources phylogénétiques s'appuyant sur des mesures *ex situ* et *in situ*. M. Kastler s'est déclaré préoccupé par le fait que certaines législations nationales allaient à l'encontre des dispositions du Traité relatives aux Droits des agriculteurs, notamment les lois de protection de la propriété intellectuelle et les obligations d'enregistrement des variétés, qui s'accompagnent de coûts et se font en fonction de critères qui empêchaient les agriculteurs d'échanger leurs semences. Il a demandé que des modalités soient déterminées pour faciliter la participation des organisations paysannes aux travaux de l'Organe directeur. On trouvera à l'*Annexe B.5* le texte du discours de M. Kastler.

14. M. M.S. Swaminathan, Président de la M.S. Swaminathan Research Foundation (Chennai, Inde), s'est déclaré préoccupé par la perte de diversité biologique mondiale découlant de la surexploitation, et il a souligné qu'il fallait remédier à cette situation par la fourniture d'incitations à la conservation. Il a noté que la loi indienne sur les variétés végétales et les droits des agriculteurs contenait des dispositions visant à accorder une reconnaissance et une rémunération aux agriculteurs et aux communautés paysannes pour leur contribution inestimable à la conservation des ressources génétiques et pour leur amélioration grâce à la sélection, à la conservation et aux connaissances ajoutées.

15. M. Swaminathan a souligné la nécessité de l'équité du partage des avantages, fondamentale pour le maintien et la revitalisation des traditions des familles rurales et tribales en matière de conservation *in situ* à la ferme. Les accords de transfert de matériel et d'informations devraient préserver les intérêts de ceux qui fournissent le matériel et les procédures de partage des avantages devraient nécessairement être élaborées au niveau individuel et communautaire. Il a fait remarquer que l'importance des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales n'avait pas été reconnue par le passé, mais que la situation s'améliorait avec la reconnaissance des Droits des agriculteurs dans le cadre du Traité international, ainsi que dans l'Article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique, qui appelait à un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques. On trouvera à l'*Annexe B.6* le discours de M. Swaminathan.

16. M. Manfred Bötsch, Secrétaire d'État, Directeur général de l'Office fédéral de l'agriculture du Gouvernement helvétique, a présenté les résultats de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Interlaken (Suisse). Il a indiqué que la Conférence avait été un succès remarquable qui avait abouti au lancement du premier *État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui avait été adopté dans le cadre de la Déclaration d'Interlaken.

17. M. Bötsch a indiqué que le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* portait sur les défis actuels et futurs relatifs à la caractérisation, à l'inventaire et au suivi, à l'utilisation durable et à la mise en valeur, et à la conservation des ressources zoogénétiques. La Déclaration reconnaissait la contribution importante que les communautés, les agriculteurs et les pasteurs locaux et autochtones

ont apportée à l'utilisation et à la mise en valeur des ressources zoogénétiques, et elle appelait à une action rapide en vue de conserver les races menacées.

18. M. Bötsch a exprimé le souhait que l'Organe directeur accueille favorablement le *Plan d'action mondial sur les ressources zoogénétiques* et la Déclaration d'Interlaken en tant que partie intégrante d'un cadre général pour la biodiversité agricole, compte tenu des liens qui existent entre les différents rôles et valeurs des ressources zoogénétiques et phylogénétiques et que les agriculteurs et les éleveurs gèrent conjointement ces ressources dans le cadre de leurs paysages agricoles. L'allocution de M. Bötsch figure à l'*Annexe B.7*.

OUVERTURE DE LA SESSION

19. M. Godfrey Mwila (Zambie), Président de la deuxième session de l'Organe directeur, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a souligné la nécessité, pour les Parties contractantes, d'unir leurs efforts, afin de parvenir à des vues communes concernant les principaux aspects de la mise en œuvre du Traité. Il a remercié la FAO pour son appui à la session.

20. Au nom de M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, M. José María Sumpsi, Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, a souhaité la bienvenue aux participants à la session. Il a souligné que le Traité apportait des avantages importants à tous les pays. Certains pays pourraient fournir des ressources phylogénétiques uniques, tandis que d'autres apporteront une contribution en technologie et ressources humaines et financières. M. Sumpsi a indiqué que l'ensemble des contributions des pays en développement et des pays développés à la mise en œuvre du Traité favoriserait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La collaboration à venir serait encore plus importante en raison des nouveaux défis liés aux changements climatiques qui exigeront la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, pour en permettre l'adaptation.

21. M. Sumpsi a reconnu le transfert impressionnant de matériel génétique provenant des centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, qui s'effectuait dans le cadre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Il a fait observer que le Traité entrait dans sa phase de mise en œuvre et a engagé toutes les Parties contractantes à fournir les ressources financières et humaines nécessaires, ainsi que des orientations de nature à permettre la mise en œuvre effective de toutes les dispositions du Traité, notant en particulier la nécessité, pour l'Organe directeur, de jeter les bases du fonctionnement concret du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, et de faire progresser la Stratégie de financement.

22. M. Sumpsi a souhaité la bienvenue à M. Shakeel Bhatti, nouveau Secrétaire du Traité international, et il s'est félicité des travaux dont il s'était acquitté avec son équipe malgré une situation financière et des ressources humaines très contraignantes. Il a déclaré que la direction de la FAO ferait tout ce qui était en son pouvoir pour fournir un appui à la fois technique et financier à la mise en œuvre du Traité, et a exprimé l'espoir que la Conférence de la FAO, à sa prochaine session, privilégie le Traité en termes d'allocations budgétaires. La déclaration de M. Sumpsi figure à l'*Annexe B.8*.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

23. À sa première session, l'Organe directeur a élu son Président et ses Vice-Présidents pour sa deuxième session. M. Godfrey Mwila (Zambie) a été élu Président. Six Vice-Présidents ont été élus: M. Sugiono Moeljopawiro (Indonésie), M. John Madden (Australie), M. Campbell Davidson (Canada), M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba), M. François Pythoud (Suisse), et M. Mohamed Khalifa (Égypte). Conformément au Règlement intérieur de l'Organe directeur (Article II, Bureau), l'Australie a désigné Mme Anna Somerville (Australie) en remplacement de M. Madden au Bureau, et l'Égypte a désigné Mme Hanaiya El-Itriby (Égypte) en remplacement de M. Khalifa au Bureau. M. Campbell Davidson (Canada) a été élu Rapporteur.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24. L'Organe directeur a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*Annexe A*.

CRÉATION DU COMITÉ CHARGÉ D'ÉTABLIR LE BUDGET

25. Un comité a été créé afin de préparer un budget pour la période 2008-2009, à soumettre à l'Organe directeur. M. François Pythoud (Suisse) et M. Aamir Ashraf Khawaja (Pakistan) ont été élus coprésidents du Comité chargé d'établir le budget.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

26. L'Organe directeur a élu les sept membres de la Commission de vérification des pouvoirs: Arménie, Canada, Côte d'Ivoire, Kiribati, Liban, Malaisie et Uruguay. Le Liban et la Côte d'Ivoire ont assuré la présidence et la vice-présidence de la Commission.

27. La Commission de vérification des pouvoirs a été informée de l'Article III du Règlement général de l'Organisation concernant les « délégations et pouvoirs », ainsi que des usages et des critères que respecte l'Organisation en matière d'acceptation des pouvoirs, conformément aux usages de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine. Conformément au paragraphe 2 de l'Article III du Règlement général de l'Organisation, la Commission a examiné les pouvoirs et autres documents et renseignements que le Directeur général a reçus au sujet de la composition des délégations. La Commission s'est réunie à trois reprises afin d'examiner les pouvoirs des représentants des Parties contractantes, et elle a dressé deux listes: une liste A comprenant 67 Parties contractantes ayant présenté leurs pouvoirs conformément aux prescriptions du paragraphe 2 de l'Article III du Règlement général de l'Organisation; et une liste B comprenant 19 Parties contractantes dont les pouvoirs, malgré une présentation non conforme, ont néanmoins été considérés comme des renseignements valides sur la composition de leurs délégations.

28. L'Organe directeur a accepté la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs, à savoir que les pouvoirs des délégations des pays figurant sur les deux listes soient acceptés, étant entendu que les pouvoirs officiels des délégations indiquées sur la liste B seraient communiqués dès que possible au Directeur général de la FAO.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

29. Le Président de la deuxième session, M. Mwila, a présenté les principaux éléments de son rapport à l'Organe directeur, tel qu'il figure dans le document *Rapport du Président de la deuxième session de l'Organe directeur*.¹ Il a fait observer que le Bureau avait organisé un certain nombre de réunions pour s'acquitter des tâches découlant de la première session, identifier les candidats au poste de Secrétaire et donner des indications pour la préparation de la deuxième session. M. Mwila, au nom du Bureau de l'Organe directeur, a présenté le nouveau Secrétaire choisi par le Bureau, M. Shakeel Bhatti, et l'a félicité de sa nomination au poste de Secrétaire. Il a indiqué que le Bureau avait décidé de nommer quatre membres pour représenter l'Organe directeur au Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, et que toutes les personnes concernées avaient accepté de siéger au Conseil d'administration.

30. Le Président a ensuite fait part de ce qu'il considérait comme étant les principales difficultés rencontrées aux fins de la bonne application du Traité à ce stade critique, notamment la mise en œuvre du Système multilatéral et de la Stratégie de financement, et il a souligné que l'Organe directeur pourrait, s'il le souhaitait, se pencher sur les nouvelles initiatives à prendre et les rôles que les Parties contractantes et autres parties prenantes pourraient jouer à cet effet. M. Mwila s'est déclaré préoccupé par le très faible montant des contributions financières versées par les Parties contractantes au budget administratif de base du Traité et à la Stratégie de financement, soulignant que des contributions adéquates étaient indispensables pour permettre au Secrétariat d'être opérationnel. Il a fait observer qu'à ce stade précoce de la mise en œuvre, l'un des enjeux avait trait en particulier aux questions de gouvernance et au rôle de l'Organe directeur et de son Secrétaire. Il a indiqué que le Bureau s'était penché sur la question de l'autonomie fonctionnelle du Secrétaire du Traité, dont le principe avait été affirmé à la première session de l'Organe directeur, et qu'il avait demandé un rapport sur les modalités propres à traduire dans la pratique cette autonomie fonctionnelle, notamment en ce qui concerne divers aspects comme la représentation, la correspondance, la gestion des ressources financières et humaines, l'établissement de rapports, les voyages, les procédures administratives, la gestion et les processus de réforme, ainsi que le pouvoir exécutif du Secrétaire. Il a indiqué que le Bureau était convenu que les contributions financières des Parties contractantes au budget administratif de base étaient nécessaires pour que le Secrétaire puisse parvenir à l'autonomie fonctionnelle.

31. M. Mwila a indiqué qu'il estimait que le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages était l'un des principaux attraits du Traité et qu'il était essentiel pour la viabilité à long terme de celui-ci. Il a souligné qu'il était vital que des ressources adéquates soient disponibles, afin d'encourager les Parties contractantes et autres parties prenantes à placer du matériel dans le Système multilatéral. M. Mwila a également noté l'importance cruciale de la Stratégie de financement, et a indiqué que le Bureau avait travaillé avec le Secrétaire pour faciliter les travaux du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement. Il a remercié le Comité de son excellent travail.

32. M. Mwila a remercié le Secrétaire du Traité et la FAO pour l'organisation de la présente session.

33. L'Organe directeur a remercié le Président de son rapport exhaustif, ainsi que les membres du Bureau pour leur excellent travail. Il a félicité M. Bhatti de sa nomination au poste de Secrétaire et exprimé sa satisfaction pour les préparatifs de la deuxième session. L'Organe directeur a également remercié M. Clive Stannard, Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour avoir exercé les fonctions de Secrétaire intérimaire du Traité.

¹ IT/GB-2/07/4

34. L'Organe directeur a noté avec préoccupation le faible montant des contributions financières versées par les Parties contractantes au budget administratif de base, et il a donc invité les Parties contractantes à verser des contributions adéquates en temps utile.

35. Certaines régions ont estimé qu'il fallait accorder davantage d'attention à la mise en œuvre des éléments du Traité relatifs au partage des avantages et ont indiqué que cela ne serait possible qu'avec des financements suffisants.

36. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire d'étudier les possibilités de travailler avec la Norvège et avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, afin d'établir s'il serait possible d'inscrire le site de la Banque génétique mondiale de Svalbard sur la Liste du patrimoine mondial au titre de la Convention du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

37. Le Secrétaire a présenté son rapport tel qu'il figure dans le document *Rapport du Secrétaire*.² Il a indiqué que le Traité était à un stade critique de sa mise en œuvre et que la réussite dépendrait de l'aptitude à rendre le Système multilatéral opérationnel et de la mise en œuvre effective de la Stratégie de financement. Comme il n'avait pris ses fonctions que récemment, il a remercié la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'avoir assuré avec compétence l'intérim du Secrétariat du Traité, et d'avoir apporté son aide pour que la transition se déroule sans accroc.

38. Le Secrétaire a noté que la mise en place du Système multilatéral s'était avérée complexe, peut-être plus que ce qui avait été prévu au moment des négociations. Il a indiqué que le Système multilatéral prévoyait des opérations quotidiennes et devait donc fonctionner de manière cohérente. L'Accord type de transfert de matériel était utilisé de façon irrégulière dans un certain nombre de juridictions et il n'existait pas à ce jour d'informations systématiques, complètes et fiables concernant les tendances mondiales au sein du Système. Le Secrétaire a aussi noté qu'un grand nombre de Parties contractantes avaient demandé des conseils et une assistance de base pour renforcer les capacités aux fins de la mise en œuvre du Traité.

39. M. Bhatti a fait observer que la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie de financement serait cruciale pour assurer l'application du Traité. Il a souligné que la mobilisation de ressources, conformément à l'Article 18.4a, relevait en premier lieu des Parties contractantes. M. Bhatti a signalé que les entretiens avec plusieurs mécanismes internationaux concernant la mobilisation de ressources avaient été positifs, mais que la collecte de fonds était un monde hautement concurrentiel et que le Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement avait conseillé de recruter un spécialiste de la collecte de fonds.

40. M. Bhatti a évoqué l'urgente nécessité de ressources découlant de l'augmentation rapide de la charge de travail du Secrétariat, et il a déclaré que le Programme de travail et budget pour 2008-09 avait été conçu pour répondre à la nécessité, pour le Traité, de parvenir à un régime de fonctionnement stable et pleinement opérationnel.

41. M. Bhatti a informé l'Organe directeur de l'état de ratification du Traité. Au 29 octobre 2007, 116 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion avaient été déposés auprès du Directeur général de la FAO. La liste des Parties contractantes et des États contractants, arrêtée au 29 octobre 2007, figure à l'Annexe C.

² IT/GB-2/07/05

42. L'Organe directeur a pris note du rapport du Secrétaire et il l'a félicité des travaux accomplis depuis sa récente nomination.

RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR

43. L'Organe directeur a examiné le document *Règles de gestion financière de l'Organe directeur*.³ Un consensus sur la nécessité de mettre au point ses Règles de gestion financière ne s'étant pas dégagé en cours de session, il a décidé de procéder à leur examen lors de sa troisième session.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ

44. L'Organe directeur a examiné le document *Rapport du Président du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement*,⁴ qui a été présenté par le Président du Comité, M. Bert Visser (Pays-Bas). Il a remercié le Président et les autres membres du Comité de leur excellent travail.

45. L'Organe directeur a adopté, en tant qu'annexes à la Stratégie de financement, les priorités, les critères d'amissibilité et les procédures opérationnelles pour l'utilisation des ressources relevant directement de son contrôle, qui figurent aux *Annexes D.1, D.2 et D.3* respectivement.

46. En ce qui concerne l'élaboration ultérieure des procédures opérationnelles pour la Stratégie de financement, l'Organe directeur est convenu que le Secrétaire collaborerait étroitement avec le Secrétaire exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, afin de tirer parti des expériences du Fonds fiduciaire.

47. L'Organe directeur a décidé de déléguer au Bureau la responsabilité de l'approbation des projets entre les sessions, dans des circonstances exceptionnelles et pour les projets de moindre envergure.

48. L'Organe directeur a examiné le document *Mise en œuvre de la Stratégie de financement*,⁵ en rappelant qu'il avait adopté la Stratégie de financement à sa première session. Le document en question identifie des actions possibles décrites dans le cadre de cinq grands domaines d'activité.

49. Plusieurs Parties contractantes ont rappelé l'Article 18.4 b), qui stipule que *la mesure dans laquelle les Parties contractantes qui sont des pays en développement et les Parties contractantes en transition s'acquittent effectivement de leurs obligations en vertu du présent Traité dépend de l'allocation effective, notamment de la part des Parties contractantes qui sont des pays développés, des ressources visées dans le présent Article. Les pays en développement qui sont Parties contractantes et les Parties contractantes en transition accordent toute la priorité requise, dans leurs propres plans et programmes, au renforcement de leur capacité en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Elles ont déclaré leur déception face à la lenteur de la mise en œuvre de la Stratégie de financement, et ont noté les liens qui existent entre la mobilisation de ressources financières et les dispositions du Traité relatives à l'application, en soulignant la nécessité d'une expression sans ambiguïté de la part des pays développés partenaires, de la volonté de s'acquitter des engagements contractés dans le cadre du Traité.

³ IT/GB-2/07/06

⁴ IT/GB-2/07/07

⁵ IT/GB-2/07/08

50. L'Organe directeur a souligné que la mobilisation réussie de ressources financières appropriées était indispensable pour la mise en œuvre du Traité, et que la Stratégie de financement était un élément essentiel à cet égard. Il a insisté sur la nécessité, pour les Parties contractantes, de fournir des ressources financières pour les activités nationales de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, conformément à l'Article 18.4 d) du Traité, compte tenu du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

51. L'Organe directeur a accepté d'une façon générale la liste des mesures possibles figurant dans le document et fournie par le Secrétaire, et en particulier l'Activité 1: Aider les Parties contractantes dans la prise de mesures visant à assurer l'allocation effective de ressources pour la Stratégie de financement, et l'Activité 5: Reconduction du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement.

52. L'Organe directeur a décidé de convoquer de nouveau le Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement en établissant le mandat relatif à ses travaux, tel qu'il figure à l'*Annexe D.4*, qui prévoit l'élaboration d'un plan stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement. Il a noté que le Comité peut, le cas échéant, promouvoir également la mise en œuvre de certains éléments du plan stratégique, avant son examen par l'Organe directeur à sa troisième session, avec l'accord du Secrétaire et du Bureau.

53. L'Organe directeur a décidé que l'appui à la participation de représentants des pays en développement aux réunions du Comité devrait être financé par le *Fonds fiduciaire d'appui à la participation des pays en développement*. L'Organe directeur a demandé instamment aux Parties contractantes d'envisager de fournir des ressources financières supplémentaires à cet effet. Il a proposé que le Comité soit, autant que possible, convoqué immédiatement avant ou après d'autres réunions de la FAO.

RELATIONS ENTRE L'ORGANE DIRECTEUR ET LE FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

54. Le Secrétaire exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, M. Cary Fowler, a présenté les principaux éléments du document *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*.⁶ Il a remercié l'Organe directeur d'avoir nommé quatre membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire.

55. M. Fowler a informé l'Organe directeur que les contributions importantes reçues par le Fonds fiduciaire étaient pour la plupart nouvelles et supplémentaires, mais il a averti que 40 pour cent seulement des fonds nécessaires pour sécuriser les collections avaient été mobilisés jusque-là. Il a souligné l'attachement du Fonds à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques*, et a fait observer que la conservation et la disponibilité de la diversité biologique agricole faciliteraient l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation.

56. M. Fowler a souligné que les activités du Fonds fiduciaire avaient été essentiellement consacrées à la régénération des collections menacées d'importance mondiale pour la sécurité alimentaire; à l'élaboration de systèmes d'information à l'appui des collections de référence aux niveaux institutionnel et mondial; et à la recherche fondamentale relative aux techniques de cryoconservation pour certaines espèces cultivées.

⁶ IT/GB-2/07/10

57. L'Organe directeur a remercié le Secrétaire exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures de cet exposé et il a noté avec satisfaction l'importante contribution du Fonds fiduciaire à la réalisation des objectifs du Traité.

58. L'Organe directeur s'est félicité des activités entreprises par le Fonds fiduciaire en tant qu'élément essentiel de la Stratégie de financement, mais il s'est déclaré préoccupé par le fait que des contributions d'autres éléments de la Stratégie de financement n'étaient pas encore parvenues pour d'autres activités, en particulier la conservation *in situ* et les activités relatives à des espèces cultivées ne figurant pas à l'Appendice I et aux espèces cultivées locales et sous-utilisées ayant une importance pour la sécurité alimentaire.

59. L'Organe directeur a reconnu l'indépendance exécutive du Fonds fiduciaire et a insisté sur la nécessité d'une coopération plus étroite et efficace. Il a souligné que des orientations à l'intention du Fonds fiduciaire étaient contenues dans les Articles 5, 6 et 17 du *Plan d'action mondial* et dans les Articles 5 et 17 du Traité.

60. L'Organe directeur a apprécié les progrès faits en matière d'établissement de la Banque génétique mondiale de Svalbard pour la conservation à long terme du matériel génétique, illustrés par le représentant du Gouvernement norvégien, et il a pris note de l'inauguration officielle de la Banque, qui est prévue pour le 26 février 2008. Il a en outre noté que le Président de l'Organe directeur serait invité à participer en qualité de membre de droit du Conseil consultatif international de la Banque génétique mondiale.

MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

61. L'Organe directeur a examiné le document relatif au *Projet de procédures pour la Tierce Partie bénéficiaire*⁷. Il a remercié le Directeur général d'avoir accepté en principe son invitation afin que la FAO s'acquitte, en qualité de tierce partie bénéficiaire, des rôles et responsabilités identifiés et prescrits dans l'Accord type de transfert de matériel, sous sa direction. Il a reconnu que cette acceptation était assujettie à l'approbation formelle après examen des procédures devant être établies par l'Organe directeur.

62. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire de préparer un projet de texte énonçant les procédures devant être suivies par la FAO lorsqu'elle s'acquittera de ses rôles et responsabilités en qualité de tierce partie bénéficiaire, compte tenu, en particulier, du rôle de la FAO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, de ses privilèges et immunités. Il a invité les Parties contractantes, les autres gouvernements et les organisations internationales à formuler des observations sur ce projet de texte.

63. L'Organe directeur a décidé d'établir un Comité ad hoc de la tierce partie bénéficiaire, composé de sept représentants des Parties contractantes, avec un représentant nommé par chacune des régions de la FAO. Le mandat du Comité consiste à examiner le projet de texte préparé par le Secrétaire et les observations et communications des Parties contractantes, des autres gouvernements et des organisations internationales. Le Comité ad hoc préparera un projet de procédures applicables à la tierce partie bénéficiaire qui sera présenté à l'Organe directeur à sa prochaine session.

64. L'Organe directeur a invité le Directeur général de la FAO à porter à l'attention des organes compétents de la FAO l'invitation de l'Organe directeur, ainsi que les procédures, une fois mises au point par le Comité ad hoc de la tierce partie bénéficiaire et approuvées par l'Organe directeur.

⁷ IT/GB-2/07/12

65. L'Organe directeur a examiné le document *Progrès réalisés dans l'incorporation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral*.⁸ Il a demandé au Secrétaire de continuer à réunir des informations concernant l'évaluation des progrès réalisés dans l'incorporation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral, par des moyens économiques et efficaces, notamment l'obtention d'informations de la part des centres de coordination nationaux. Les Parties contractantes ont demandé à être aidées à constituer des dossiers d'information sur les éléments clés du Traité pour pouvoir améliorer leurs activités de mise en œuvre. L'Organe directeur a noté avec satisfaction que près de 100 000 échantillons avaient déjà été distribués au titre de l'Accord type de transfert de matériel par les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, dans les neuf premiers mois de l'année 2007.

**EXAMEN DE L'ACCORD DE TRANSFERT DE MATÉRIEL QUI DOIT ÊTRE UTILISÉ
PAR LES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DU
GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES UTILES À L'ALIMENTATION ET À
L'AGRICULTURE NON INCLUSES À L'APPENDICE I DU TRAITÉ**

66. L'Organe directeur a examiné le document *Examen de l'Accord de transfert de matériel qui doit être utilisé par les Centres internationaux de recherche agronomique pour les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture non incluses à l'Appendice I du Traité*⁹, qui contient le rapport relatif aux résultats de la consultation avec les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale au sujet de la mise en œuvre de l'Article 15.1 b) du Traité.

67. Les CIRA avaient indiqué à l'unanimité leur préférence pour un instrument unique, l'Accord type de transfert de matériel (ATM), régissant le transfert du matériel détenu par les centres, qu'il relève ou non de l'Appendice I, ce qui simplifierait les procédures de distribution du matériel génétique et réduirait donc les coûts. Les Centres avaient noté que l'Accord type contenait des références spécifiques à l'Appendice I du Traité, et ils ont indiqué deux options possibles pour fournir des éclaircissements quant à la signification à donner à ces références dans le cas du matériel ne relevant pas de l'Appendice I.

68. Reconnaissant que l'application de l'Accord type modifié concernerait les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture autres que celles énumérées à l'Appendice I du Traité et collectées avant l'entrée en vigueur de celui-ci, qui étaient détenues par le CIRA, l'Organe directeur a approuvé l'option relative à l'insertion d'une ou de plusieurs notes de bas de page interprétatives dans les dispositions pertinentes de l'ATM indiquant que ces dernières ne devraient pas être interprétées comme s'opposant à l'utilisation de l'ATM pour des transferts de matériel ne relevant pas de l'Appendice I, recueilli avant l'entrée en vigueur du Traité, conformément à l'option 2 de l'Annexe 2 (paragraphe 9, document IT/GB-2/07/13 rev. 1). Les notes de bas de page interprétatives ne devraient pas être considérées comme des amendements à l'Accord type, mais plutôt comme des éclaircissements. Elles seraient insérées dans toutes les versions de l'ATM utilisées par les CIRA au titre de l'Article 15.1 b), ce qui éviterait de devoir disposer de deux versions de l'Accord type. L'Organe directeur a décidé qu'il étudierait ces mesures dans le cadre de l'examen de l'Accord type de transfert de matériel prévu à sa troisième session.

⁸ IT/GB-2/07/11

⁹ IT/GB-2/07/13

**ADOPTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES OPÉRATIONNELS VISANT À
PROMOUVOIR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET À RÉGLER LES PROBLÈMES DE
NON-APPLICATION**

69. L'Organe directeur a examiné le document *Projet de procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application*¹⁰. Il s'est félicité des progrès réalisés par l'Organe directeur à sa première session au sujet de l'application et a souligné l'importance de la Résolution 3/2006, qui établissait un Comité d'application et des procédures provisoires pour l'application du Traité. L'Organe directeur a adopté la résolution ci-après:

RÉSOLUTION 1/2007

Application

L'ORGANE DIRECTEUR,

- i) **Décide**, conformément à l'Article 21 du Traité, d'examiner et d'approuver, à sa troisième session, les procédures et mécanismes opérationnels relatifs à l'application, sur la base du projet de procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application, qui figurent à l'Annexe I au rapport de la première session de l'Organe directeur, et les communications des Parties et observateurs;*
- ii) **Demande** au Secrétaire de rassembler les communications des Parties contractantes et des observateurs;*
- iii) **Décide** d'inscrire la question de l'application en bonne place à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Organe directeur; et*
- iv) **Décide** d'établir, le cas échéant, un groupe de contact à sa prochaine session, qui commencera à examiner les procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application.*

(Adoptée le 2 novembre 2007)

¹⁰ IT/GB-2/07/14

APPLICATION DE L'ARTICLE 6 (UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)

L'Organe directeur a examiné le document *Compilation et analyse des communications des Parties contractantes et d'autres organisations pertinentes concernant la mise en application de l'Article 6*,¹¹ et le document d'information *Informations reçues des organisations pertinentes concernant l'application de l'Article 6*.¹²

70. L'Organe directeur a réitéré toute l'importance qu'il attache à la promotion de l'Article 6 pour la bonne mise en œuvre du Traité. Il a souligné que l'Article 6 devrait demeurer un élément de son Programme de travail et un point permanent de son ordre du jour. Le renforcement des capacités, la recherche et la disponibilité de ressources financières ont été considérés comme étant partie intégrante de la mise en œuvre de l'Article 6.

71. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire de préparer, pour sa prochaine session, un document exhaustif portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Article 6, et contenant des informations sur les mesures générales et juridiques utilisées pour atteindre les objectifs de l'Article. Il a invité les Parties contractantes, les autres gouvernements et les institutions et organisations pertinentes, à présenter des communications et il a demandé instamment un processus amélioré pour la collecte d'informations sur les activités relatives à l'utilisation durable, y compris par des enquêtes, des cadres conceptuels, des réunions intersessions et des ateliers.

72. L'Organe directeur a souligné la nécessité, pour les Parties contractantes, de coopérer avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'évaluation périodique de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial pour l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* à évolution continue, comme le prévoit l'Article 17.3.

73. L'Organe directeur a souligné l'importance des initiatives et programmes émanant des pays, ainsi que de la coopération et des partenariats internationaux pour la mise en œuvre effective de l'Article 6. Il a en outre reconnu qu'il avait un rôle important à jouer en fournissant des orientations générales et en facilitant la coopération à l'appui de la bonne mise en œuvre de l'Article.

APPLICATION DE L'ARTICLE 9 (DROITS DES AGRICULTEURS)

74. L'Organe directeur a adressé ses remerciements aux Gouvernements norvégien et zambien qui ont organisé une consultation internationale informelle sur les Droits des agriculteurs à Lusaka (Zambie), en septembre 2007, et qui ont fait connaître les conclusions de cette réunion à l'Organe directeur.¹³ Ce dernier a adopté la résolution ci-après:

¹¹ IT/GB-2/07/15

¹² IT/GB-2/07/Inf.8

¹³ *Implementation of Article 9 of the FAO International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Farmers' Rights (IT/GB-2/07/Circ.1).*

RÉSOLUTION 2/2007**Droits des agriculteurs****L'ORGANE DIRECTEUR,**

- i)* **Rappelant** la reconnaissance, dans le Traité international, de l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter, à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier;
- ii)* **Rappelant** l'importance d'une application intégrale de l'Article 9 du Traité international;
- iii)* **Rappelant** également qu'en vertu de l'Article 9 du Traité international, la responsabilité de la réalisation des Droits des agriculteurs, pour ce qui est des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, est du ressort des gouvernements;
- iv)* **Reconnaissant** qu'il y a dans de nombreux pays des incertitudes quant aux modalités d'exercice des Droits des agriculteurs et que les difficultés de réalisation de ces droits sont susceptibles de varier d'un pays à l'autre;
- v)* **Reconnaissant** que l'échange de données d'expérience et l'aide mutuelle entre les Parties contractantes peuvent contribuer sensiblement à faire progresser l'application des dispositions du Traité international relatives aux Droits des agriculteurs;
- vi)* **Reconnaissant** la contribution que l'Organe directeur peut apporter à l'appui de la mise en œuvre des Droits des agriculteurs;
- vii)* **Encourage** les Parties contractantes et les autres organisations compétentes à présenter leurs vues et leurs données d'expérience concernant la mise en œuvre des Droits des agriculteurs énoncés à l'Article 9 du Traité international, en y associant, le cas échéant, les organisations d'agriculteurs et d'autres parties prenantes;
- viii)* **Demande** au Secrétaire de réunir ces vues et données d'expérience qui serviront de base pour un point de l'ordre du jour de la troisième session de l'Organe directeur, visant à promouvoir la réalisation des Droits des agriculteurs à l'échelle nationale et à diffuser les informations pertinentes par l'intermédiaire du site web du Traité international, le cas échéant; et
- ix)* **Apprécie** la participation des organisations d'agriculteurs à cette deuxième session et affirme son engagement à continuer de les associer à ses travaux futurs, le cas échéant, conformément au Règlement intérieur établi par l'Organe directeur.

(Adoptée le 2 novembre 2007)

RELATIONS ENTRE L'ORGANE DIRECTEUR ET LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

75. L'Organe directeur a reçu un rapport sur les *Mécanismes de coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,¹⁴ qui a été préparé conjointement par les Secrétaires du Traité et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport présentait les conclusions auxquelles était parvenue la Commission au terme de ses débats à ce sujet lors de sa onzième session ordinaire, et contenait un projet de déclaration d'intention de coopération conjointe entre les deux organes.

¹⁴ IT/GB-2/07/16

76. L'Organe directeur a remercié la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de son appui. Il a reconnu le rôle constant et bien réel que le Secrétariat de la Commission avait joué pendant toute la longue période de négociation du Traité, en qualité de Secrétariat intérimaire du Traité, et pour la préparation de la deuxième session de l'Organe directeur. À cet égard, l'Organe directeur a remercié tout particulièrement M. Clive Stannard, fonctionnaire en charge de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour son engagement dévoué envers le Traité, et il lui a adressé ses meilleurs vœux pour l'avenir.

77. L'Organe directeur a pris note du Programme de travail pluriannuel de la Commission, adopté à sa onzième session, en juin 2006, qui prévoit la présentation d'une version mise à jour de l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* à sa douzième session, en 2009, et l'examen de la version mise à jour du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)* pour adoption, ainsi qu'un examen de la coopération avec l'Organe directeur, à sa treizième session.

78. L'Organe directeur a demandé à toutes les Parties contractantes de coopérer à la réévaluation de l'*État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial*, comme prévu par l'Article 17.3 du Traité. Le Mécanisme de facilitation du *Plan d'action mondial* a également été reconnu comme un outil important qui pourrait contribuer à l'identification de ressources potentielles pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement.

79. L'Organe directeur a souligné la nécessité d'assurer une coopération étroite et efficace entre lui-même et la Commission. Il a demandé à son Secrétaire de continuer de travailler en collaboration étroite et régulière avec le Secrétaire de la Commission, sur des questions d'intérêt commun.

80. L'Organe directeur a demandé que les deux Secrétaires préparent un document exhaustif identifiant la répartition de leurs domaines de travail intergouvernemental. Les deux Secrétaires, en consultation avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO (AGP), et avec les centres internationaux de recherche agronomique et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, collaboreront afin d'assurer l'efficacité générale des activités techniques relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en évitant ainsi les chevauchements d'efforts tout en garantissant une utilisation optimale des ressources.

81. L'Organe directeur a révisé et adopté le projet de déclaration d'intention de coopération conjointe, tel qu'il figure à l'*Annexe E* au présent rapport, et il a invité la Commission à l'adopter également à sa prochaine session.

RAPPORT SUR LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, Y COMPRIS LES ACCORDS ENTRE L'ORGANE DIRECTEUR, LES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE ET LES AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

82. L'Organe directeur a examiné le document *Rapport sur la coopération avec les autres organisations internationales, y compris les accords entre l'Organe directeur et les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et les autres institutions internationales compétentes*.¹⁵

¹⁵ IT/GB-2/07/17

83. L'Organe directeur a reconnu l'importance de la collaboration entre le Secrétaire du Traité et les centres internationaux de recherche agronomique pour la mise en œuvre du Traité. Il s'est félicité du programme conjoint mis en place par la FAO et par Bioversity International pour fournir une assistance technique et faciliter ainsi l'application du Traité par les pays en développement, et en particulier le démarrage du Système multilatéral.

84. L'Organe directeur a appelé à une collaboration permanente avec la Convention sur la diversité biologique, notamment pour ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, et l'accès et le partage des avantages.

85. Rappelant l'Article 18.4 a), l'Organe directeur a reconnu la contribution importante du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à la mise en œuvre du Traité, et a souligné la nécessité de la mobilisation de fonds provenant d'autres mécanismes internationaux, et notamment le Fonds commun pour les produits de base et le Fonds pour l'environnement mondial.

86. L'Organe directeur a demandé au Secrétaire de participer aux réunions pertinentes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et de l'Organisation mondiale du commerce. Il a également demandé au Secrétaire de faire rapport sur les activités pertinentes entreprises par des organisations internationales et de consulter les parties prenantes du secteur privé afin d'identifier des domaines de collaboration possibles avec le Traité, pour ce qui concerne les ressources phytogénétiques.

87. L'Organe directeur a accueilli favorablement la proposition de deux banques de gènes, South Pacific Community Genebank et International Cocoa Gene Bank, de passer un accord au titre de l'Article 15.5 du Traité, et a demandé au Directeur général de la FAO de conclure des ententes avec ces banques au nom de l'Organe directeur, indiquant en outre qu'il serait favorable à de nouveaux accords avec d'autres institutions compétentes.

CRÉATION ÉVENTUELLE D'UN COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE PERMANENT

88. L'Organe directeur a examiné le document intitulé *Création éventuelle d'un Comité consultatif technique permanent*¹⁶, dans lequel étaient présentées quatre options, pour examen par l'Organe directeur.

89. L'Organe directeur est convenu que la création d'un organe subsidiaire permanent était prématurée. Il a décidé que les organes techniques ad hoc, dotés d'un mandat très précis, spécifique et axé sur les résultats, constituaient pour l'instant la meilleure solution. L'Organe directeur a noté l'intérêt manifesté par certaines Parties contractantes quant à envisager, dans le futur, la mise en place d'un comité technique conjointement avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2008/09

90. L'Organe directeur a adopté le Programme de travail et budget pour 2008-09, tel qu'il figure dans la première partie de l'*Annexe F* au présent rapport, par la résolution suivante:

¹⁶ IT/GB-2/07/18

RÉSOLUTION 3/2007**Programme de travail et budget 2008-09****L'ORGANE DIRECTEUR,**

- i)* **Adopte** le budget administratif de base pour l'exercice 2008-09, tel qu'indiqué dans la première partie de l'*Annexe F*;
- ii)* **Approuve** une réserve de trésorerie pour l'exercice 2008-09 à hauteur de 10 pour cent du budget administratif de base, à l'exclusion de la contribution de la FAO;
- iii)* **Rappelle que** les organes directeurs de la FAO ont décidé que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture constituait une activité prioritaire de la FAO;
- iv)* **Reconnaît** que le Traité se trouve à un stade critique de sa mise en œuvre;
- v)* **Exprime** son inquiétude concernant le faible niveau des contributions versées jusqu'à présent par les Parties contractantes au budget administratif de base pour l'exercice biennal 2006-07;
- vi)* **Prend note** de la contribution proposée par la FAO d'un montant de 1 607 000 dollars EU;
- vii)* **Exprime** son inquiétude concernant le montant alloué au Traité dans le budget ordinaire de la FAO pour l'exercice biennal en cours, qui risque de ne pas suffire à financer le budget administratif de base du Traité, et **invite** les organes directeurs de la FAO à financer une part sensiblement plus importante du budget administratif de base du Traité lors des exercices biennaux à venir, par rapport à celle de l'exercice 2006-07;
- viii)* **Prie instamment** toutes les Parties contractantes et les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres instances, de contribuer au budget administratif de base et aux fonds spéciaux du Traité;
- ix)* **Prend note** du tableau des effectifs établi pour le Secrétariat pour l'exercice 2008-09, tel qu'il figure dans la deuxième partie de l'*Annexe F* au présent rapport, reconnaissant que les dispositions détaillées à prendre en matière d'effectifs relèvent des pouvoirs exécutifs ordinaires du Secrétaire;
- x)* **Décide** que la contribution de la FAO sera utilisée avant toute autre source de revenu pour le financement du budget administratif de base;
- xi)* **Invite** les Parties contractantes et les États qui ne sont pas Parties contractantes à fournir un appui en nature au Secrétaire, grâce notamment au détachement éventuel de personnel, compte dûment tenu des critères de compétence et de répartition géographique des effectifs;
- xii)* **Autorise** le Secrétaire à virer des ressources entre les principales lignes de crédit du budget administratif de base, à concurrence de 15 pour cent du budget de fonctionnement, étant entendu qu'il ne peut être transféré plus de 25 pour cent du montant d'une des lignes de crédit principales à une autre;

xiii) **Décide** que les réunions indiquées dans le budget administratif de base et les autres réunions décidées par l'Organe directeur constitueront le programme de travail de l'Organe directeur pour l'exercice 2008-09;

xiv) **Prie** le Secrétaire de convoquer les réunions du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement, au titre des fonds spéciaux prévus à l'Article VI.2 c) des Règles de gestion financière du Traité;

xv) **Décide** de créer un « Mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités » pour la mise en œuvre du Traité au niveau national, sous réserve de la disponibilité de fonds, dont le fonctionnement pour l'exercice biennal 2008-09 sera financé par des contributions volontaires aux fonds spéciaux prévus à l'Article VI.2 b) des Règles de gestion financière du Traité.¹⁷

xvi) **Prie** le Secrétariat de fournir aux Parties contractantes, dans un délai de trois mois à dater de la clôture de la présente session, une estimation des coûts pour:

1. la mise en œuvre de chacune des activités qui doivent être financées par les fonds spéciaux mentionnés à l'Article VI.2 b) des Règles de gestion financière du Traité; et
2. la fourniture d'un appui aux Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition, financé par le Fonds mentionné à l'Article VI.2 c) des Règles de gestion financière du Traité pour l'exercice biennal 2008-09.

xvii) **Décide** que les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou des pays en transition devraient être informées par le Secrétaire en temps opportun, avant toute réunion, de la disponibilité de ressources à l'appui de leur participation à ladite réunion, provenant du Fonds prévu à l'Article VI.2 c) des Règles de gestion financière du Traité. Lorsqu'un tel financement est limité, la priorité devrait être accordée aux pays les moins avancés;

xviii) **Prie** le Secrétaire de préparer un projet de programme de travail, comprenant un tableau des effectifs du Secrétariat et un projet de résolution concernant le Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-11, à soumettre pour examen à l'Organe directeur à sa troisième session, et de faire rapport sur la situation en ce qui concerne les recettes et les dépenses, ainsi que les ajustements éventuels apportés au budget pour l'exercice 2008-09;

xix) **Prie** le Secrétaire de préparer, en collaboration avec le Bureau, un plan d'activités pour la mise en œuvre du Traité, et de le soumettre à l'Organe directeur pour examen à sa troisième session et pour décision à sa quatrième session.

(Adoptée le 2 novembre 2007)

DATE ET LIEU DE LA TROISIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

91. L'Organe directeur s'est félicité de la généreuse proposition de la Tunisie d'accueillir la troisième session de l'Organe directeur au cours du premier trimestre de 2009. Le Bureau décidera de la date précise de la session en consultation avec le Secrétaire, qui en informera les Parties contractantes.

¹⁷ Le Gouvernement espagnol a annoncé des contributions financières importantes pour cette activité.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA TROISIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

92. L'Organe directeur a élu ses Président et Vice-Présidents pour sa troisième session. M. Godfrey Mwila (Zambie) a été élu Président. Six Vice-Présidents ont été élus: M. Sugiono Moeljopawiro (Indonésie); Mme Anna Somerville (Australie), M. Campbell Davidson (Canada), M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba), M. François Pythoud (Suisse) et Mme Hanaiya El-Itriby (Égypte).

AUTRES QUESTIONS

93. L'Organe directeur a reconnu les résultats importants de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue en septembre 2007 à Interlaken (Suisse), à savoir: l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui est la première enquête mondiale faisant autorité sur ces ressources fondamentales; et le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui est l'un des principaux éléments du cadre global mondial pour la biodiversité agricole. L'Organe directeur a appelé à une gestion coordonnée et concertée pour l'utilisation, la valorisation et la conservation durables des ressources phylogénétiques et des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment quant aux ressources génétiques issues des plantes fourragères et herbagères.

94. Un représentant du Gouvernement helvétique a noté que la question de savoir quels sont les critères ou les raisons permettant à l'Organe directeur du Traité d'établir s'il doit recourir à une résolution plutôt qu'à un paragraphe du dispositif pour les décisions qu'il adopte, reste à éclaircir et il a demandé au Bureau d'étudier la question et de donner son avis à la troisième session de l'Organe directeur.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

95. Le Secrétaire, M. Shakeel Bhatti, a déclaré que l'Organe directeur avait fait un grand pas en avant dans la mise en œuvre du Traité. En adoptant le Programme de travail et budget, l'Organe directeur avait tracé la voie future du Traité et du processus de mise en œuvre à venir. En tant que Secrétaire du Traité, il devait veiller à ce que le Traité soit mis en application conformément aux orientations fournies par l'Organe directeur et il espérait travailler en collaboration étroite avec les Parties contractantes et le Bureau à cet égard.

96. Il a remercié le Directeur général de la FAO pour le vif intérêt manifesté envers le Traité et dont ont témoigné non seulement sa présence lors des deux premières sessions de l'Organe directeur, mais aussi la grande attention accordée lorsque le Secrétaire l'informait de l'état d'avancement du Traité. M. Bhatti a également remercié le Secrétariat intérimaire pour l'appui que celui-ci lui a fourni et pour les efforts remarquables déployés depuis des années afin que le Traité devienne une réalité.

97. M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a déclaré être honoré de pouvoir prendre la parole devant la deuxième session de l'Organe directeur. Il a noté que, comme stipulé dans le texte du Traité lui-même, les objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques seront atteints par l'établissement de liens étroits entre le Traité et la Convention sur la diversité biologique. M. Djoghlaif a souligné qu'une telle collaboration renforcerait aussi bien le Traité que la Convention, et les ferait progresser ultérieurement vers une mise en œuvre pleine et entière.

98. M. Djoghlaif a déclaré que le Traité était vital pour assurer la constante disponibilité des ressources phylogénétiques dont les pays auront besoin pour nourrir leurs populations. La biodiversité est essentielle pour la mise au point de variétés végétales et la sélection des animaux d'élevage, ainsi que pour soutenir la production agricole grâce aux pollinisateurs, aux organismes présents dans le sol et aux ennemis naturels des organismes nuisibles aux cultures. Il a souligné que la mise en application du Traité apportera une contribution importante à l'exécution du programme de travail sur l'agriculture dans le cadre de la Convention, et que la Convention se félicite également de la contribution du Traité à l'initiative intersectorielle sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition. La déclaration de M. Djoghlaif figure à l'*Annexe G.1*.

99. M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, a déclaré avoir le plaisir de s'adresser à l'Organe directeur, en cette deuxième session, et être très fier que le Traité soit le seul instrument mondial pour la gouvernance internationale des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a souligné l'importance du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité, qui constitue un outil innovateur permettant de relever de grands défis mondiaux, notamment: la sécurité alimentaire dans un environnement en rapide évolution sous la pression du changement climatique; le développement agricole grâce à une plus grande équité dans les échanges de ressources génétiques; la reconnaissance des Droits des agriculteurs; et la réduction de l'érosion de la diversité génétique.

100. M. Diouf a noté qu'au stade actuel le Traité dépendait de divers facteurs essentiels: investissements de ressources financières; cohérence dans la mise en œuvre du Traité au niveau international et national; appui adéquat aux pays en développement; et mise en œuvre pleine et entière du Système multilatéral. Il a assuré qu'il suivrait attentivement les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité, et veillerait à ce que la FAO déploie tous les efforts nécessaires pour contribuer à son succès. La déclaration de M. Diouf figure à l'*Annexe G.2*.

101. L'Organe directeur a adressé ses remerciements aux Gouvernements canadien, italien, espagnol et néerlandais, pour leurs contributions passées et les nouvelles contributions annoncées tant au budget administratif de base qu'aux divers fonds fiduciaires du Traité. Il a également souligné les contributions volontaires déjà versées par les Pays-Bas et les nouvelles contributions volontaires au budget approuvé qui ont été annoncées par ce pays, conformément à une évaluation basée sur le barème des contributions de la FAO.

102. Plusieurs représentants de pays en développement ont exprimé leur appréciation pour le soutien financier fourni par divers donateurs et grâce auquel ils ont pu prendre part à la deuxième session. La Région Afrique a remercié pour les services d'interprétation assurés lors des consultations régionales, notant que cela avait considérablement facilité la préparation de la région en vue de la deuxième session. La Région Afrique a demandé au Secrétaire de fournir, à l'avenir, des services d'interprétation pour les consultations régionales pendant la durée des sessions de l'Organe directeur.

103. Plusieurs représentants régionaux ont remercié le Président pour sa direction et pour la conduite calme et loyale de la réunion. Ils ont également adressé leurs remerciements aux Vice-Présidents et au Rapporteur pour leur dévouement qui a permis un aboutissement positif. Les

représentants ont exprimé leur gratitude au Secrétaire, à son équipe et à tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la conduite de la deuxième session. Ils ont noté avec satisfaction la grande qualité des documents et des services d'interprétation et de traduction, ainsi que le comportement à la fois professionnel et amical de tout le personnel d'appui.

104. M. Sumpsi, Sous-Directeur général de la FAO, a félicité les Parties contractantes de l'accord conclu sur le Programme de travail et budget pour 2008-09 et les a exhortées à verser leurs contributions au budget administratif de base du Traité. Reconnaisant l'indépendance du Traité, il a exprimé son ferme soutien à sa mise en œuvre, ainsi que sa certitude que le Traité constituera un outil crucial pour améliorer la sécurité alimentaire des générations futures.

105. Un représentant de Bioversity International, intervenant au nom du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, a annoncé l'engagement du Groupe à continuer de soutenir la mise en œuvre de divers éléments du Traité.

106. L'Organe directeur a rendu hommage à M. Clive Stannard, qui quittait la FAO pour prendre sa retraite. Il a rappelé les nombreuses années de travail intense consacrées à la FAO et à sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au Secrétariat intérimaire du Traité. Il l'a remercié pour la précieuse contribution intellectuelle et la vision stratégique apportées aux processus qui ont conduit à l'adoption du Traité, et lui a adressé ses meilleurs vœux pour sa retraite et ses activités futures.

107. Le Président a exprimé sa gratitude pour tout le soutien que lui ont apporté les membres du Bureau, les participants à la deuxième session de l'Organe directeur, et le Secrétariat. Il a noté avec satisfaction la participation de M. Diouf et de M. Djoghlaïf, à la clôture de la deuxième session.

* * * * *

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE DIRECTEUR**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection du Rapporteur
3. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Création d'un Comité chargé d'établir le budget
5. Rapport du Président
6. Rapport du Secrétaire
7. Adoption des règles de gestion financière de l'Organe directeur
8. Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité
9. Relations entre l'Organe directeur et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
10. Mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
11. Examen de l'Accord de transfert de matériel qui doit être utilisé par les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, et d'autres institutions internationales compétentes, pour les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture non incluses dans l'Appendice I du Traité
12. Adoption des procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application
13. Application de l'Article 6 (Utilisation durable des ressources phylogénétiques)
14. Application de l'Article 9 (Droits des agriculteurs)
15. Relations entre l'Organe directeur et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
16. Rapport sur la coopération avec les autres organisations internationales, y compris les accords entre l'Organe directeur et les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et les autres institutions internationales compétentes
17. Création éventuelle d'un Comité consultatif technique permanent
18. Adoption du Programme de travail et budget pour 2008/09
19. Date et lieu de la troisième session de l'Organe directeur
20. Élection du président et des vice-présidents de la troisième session de l'Organe directeur
21. Autres questions
22. Adoption du rapport

ANNEXE B**CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR
DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de l'Ambassadeur José Antônio Marcondes de Carvalho, Représentant permanent du Brésil auprès de la FAO, au nom de M. Silas Brasileiro, Vice-Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des approvisionnements alimentaires de la République fédérative du Brésil

Monsieur le Directeur général de la FAO, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour.

Le Vice-Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des approvisionnements alimentaires, ainsi que son Secrétaire aux affaires agricoles et à la coopération, qui avaient l'intention de participer à cette session, n'ont malheureusement pas pu être parmi nous aujourd'hui pour des raisons indépendantes de leur volonté. Je vais donc vous lire, en son nom, les notes que le Vice-Ministre avait préparées pour cette manifestation.

Le Gouvernement brésilien présente ses salutations cordiales et exprime le souhait que nous puissions approuver d'ici la fin de la semaine les procédures et les mécanismes opérationnels nécessaires pour renforcer les échanges et améliorer la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au profit des agriculteurs de tous nos pays et de l'humanité tout entière.

Je saisis cette occasion pour souligner les travaux accomplis par le Bureau de l'Organe directeur depuis la dernière session tenue à Madrid, et pour remercier son Président, M. Godfrey Mwila, ainsi que tous les membres du Bureau. Je tiens également à féliciter M. Shakeel Bhatti pour sa nomination en tant que Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous sommes certains qu'avec son énergie et sa compétence, il saura donner au Traité le dynamisme nécessaire pour atteindre ses objectifs. Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, pour avoir accueilli cette deuxième session de l'Organe directeur du Traité, témoignant ainsi clairement de son engagement en faveur de la sélection végétale, des droits des agriculteurs, de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans le monde entier.

Le Gouvernement brésilien apporte un soutien enthousiaste au Traité international, un instrument qui reconnaît la nature particulière des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et qui tient compte de leurs exigences spécifiques.

Dans nos pays, la sécurité alimentaire dépend de notre capacité d'assurer la mise en œuvre effective du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages établi dans le cadre du Traité international, du fait de notre interdépendance vis-à-vis de ressources génétiques originaires d'autres régions et de la nécessité constante de surmonter les facteurs qui limitent la production agricole.

Le Brésil a beaucoup à offrir au Système multilatéral en raison du nombre important des entrées d'espèces de l'Appendice I détenues dans ses collections, et grâce à ses recherches sur l'agriculture tropicale, qui font l'objet d'une collaboration croissante avec d'autres pays, notamment avec les moins

développés. À titre d'exemple, je voudrais signaler la toute récente installation d'une antenne de l'entreprise brésilienne de recherche agricole EMBRAPA à Accra, au Ghana, pour mieux comprendre les demandes du secteur sur le continent africain, et leur apporter de meilleures réponses. La coopération internationale est en effet l'un des éléments les plus importants du Traité qui nous réunit.

Voilà pourquoi nous considérons comme essentiel que les pays développés et détenteurs de certaines des principales banques mondiales de matériel génétique deviennent parties au Traité international. Nous invitons donc tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à le faire sans plus attendre et à se joindre à nous dans la construction d'un partenariat mondial pour la diversité des cultures et la sécurité alimentaire.

Nous exhortons également les pays à créer l'espace juridique nécessaire pour reconnaître les droits des agriculteurs comme fondement pour la réalisation effective de ces droits établis par le Traité, en sus de leurs droits humains.

Il est très important de souligner l'harmonie entre le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique, quant à leurs objectifs et à leurs mécanismes opérationnels.

À cet égard, nous tenons à souligner que le champ d'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'étend à toutes les ressources génétiques végétales utilisées à cette fin. Nous demandons donc instamment aux pays, dans l'exercice de leur droit souverain, de considérer les avantages d'un Système multilatéral vaste et effectif, dans lequel les matériels utilisés dans le but spécifique de produire de nouvelles variétés puissent être échangés d'une façon simple et économique. Nous pourrions peut-être rationaliser les raisons qui nous empêchent d'utiliser ce mécanisme opérationnel d'accès et de partage des avantages pour d'autres espèces agricoles.

Nous sommes heureux du processus établi pour la mise en œuvre du Système multilatéral, avec le développement de la technologie de l'information nécessaire pour intégrer les bases de données nationales et régionales de manière transparente et accessible. C'est un honneur d'avoir été choisis pour participer aux premières étapes de la mise en œuvre du Système, qui seront présentées ici au cours de la semaine. Le maintien d'une telle collaboration étroite aux fins du développement du Système est pour nous prioritaire.

Le Gouvernement brésilien est toutefois conscient de son rôle face aux engagements internationaux pris au nom de ses citoyens et il fera donc tout son possible afin que les échanges de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture puissent se poursuivre, en tenant toujours compte des droits souverains des pays sur leurs propres ressources génétiques.

Il ne faut pas oublier que la contribution la plus importante résultant du Traité consiste dans les nouvelles variétés végétales mises au point à partir des entrées échangées dans le cadre du Système multilatéral. Celles-ci constituent la base pour une agriculture plus efficace, durable et adaptée aux besoins de l'homme pour affronter les défis de la croissance constante de la population mondiale et de l'évolution du climat, tout en responsabilisant les agriculteurs, afin d'éradiquer la faim et l'extrême pauvreté.

Nos pays doivent promouvoir activement la sélection végétale et garantir ainsi la disponibilité de variétés adaptées aux nécessités locales et l'élargissement de la base génétique des cultures, y compris par l'établissement de réseaux de coopération et d'assistance technique au niveau national et international.

Dans cet effort, nous ne devons pas nous attarder sur des questions détachées de l'accomplissement des objectifs clairs et pratiques du Traité, mais rester focalisés, en nous appuyant toujours sur des informations fondées sur des bases scientifiques plus solides.

Nous soulignons le caractère fondamental d'une stratégie de financement pour la mise en application du Traité. L'allocation effective de ressources financières sera essentielle pour que les pays en développement puissent remplir leurs obligations au titre du Traité et tirer parti des avantages potentiels de leurs ressources génétiques.

De cette façon, nous aurons obtenu que les avantages soient partagés, réalisant ainsi tous les objectifs du Traité international, et surtout assurant la disponibilité des ressources génétiques pour les générations futures. Tel est le défi que nous devons relever, et je suis sûr que nous y réussirons au cours de cette deuxième session de l'Organe directeur du Traité International.

Je vous remercie de votre attention.

**Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international
sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. Dean Oestreich, Président de Pioneer et Vice-Président et Directeur général de DuPont

C'est un grand honneur pour moi de prendre part à cette cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international. Je crois savoir qu'il s'agit de la première fois dans l'histoire du Traité international que le secteur privé est directement invité à participer. Je vous remercie pour cette invitation.

Permettez-moi pour commencer de vous parler un peu de moi. J'ai grandi dans une petite ferme du Minnesota, dans le centre-nord des États-Unis, et j'ai bien vite compris l'importance des semences de qualité. Cela m'a incité à devenir sélectionneur et j'ai ainsi pu constater moi-même combien l'accès au meilleur matériel de reproduction était important. Tout au long de ma vie, j'ai été le témoin d'améliorations notables de la productivité agricole résultant directement du labeur des spécialistes de la sélection végétale.

Durant mon activité de sélectionneur, comme aujourd'hui en qualité de président de l'une des premières compagnies semencières mondiales, j'ai toujours placé les besoins des agriculteurs au tout premier plan dans mon esprit. Les semences commerciales doivent améliorer la vie des cultivateurs. Elles doivent réduire leurs risques et leur permettre de produire des variétés au meilleur rendement et des produits agricoles de qualité supérieure. Elles doivent tenir compte de toutes les pratiques culturales et d'un bon aménagement du territoire.

Nous devons toujours chercher à satisfaire les besoins des agriculteurs dans une perspective à long terme. Les activités de recherche, de développement et de contrôle nécessaires pour la mise au point d'un nouveau produit, demandent généralement une décennie entière, et souvent davantage. Chez Pioneer, c'est ce que nous appelons la « vision à long terme ». Nous sommes ici aujourd'hui parce que c'est justement dans cette même perspective à long terme que la FAO a abordé la question de l'accès et du partage des avantages pour l'alimentation et l'agriculture.

Les besoins des générations futures d'agriculteurs, et des sociétés qui en dépendent, seront considérables. Le rendement de toutes les cultures doit augmenter; les espèces cultivées doivent avoir le potentiel génétique nécessaire pour pouvoir supporter des contraintes environnementales de plus en plus fortes; et les caractéristiques nutritionnelles des cultures doivent être améliorées au maximum. Aujourd'hui, la technologie permet de relever ces défis, mais nous devons travailler de concert afin que tous les citoyens du monde en bénéficient. Je tiens donc à remercier les Nations Unies, et notamment la FAO, pour avoir envisagé l'élaboration du Traité international, offrant ainsi un cadre dans lequel le secteur public et le secteur privé peuvent travailler conjointement pour satisfaire les besoins des agriculteurs du monde entier au profit des générations futures.

Pioneer, conjointement avec l'American Seed Trade Association et la Biotechnology Industry Organization, a plaidé fermement, et continuera de le faire, pour la ratification du Traité international par le Sénat des États-Unis. Avec la mise en œuvre du Traité, j'espère que le secteur privé et les gouvernements du monde entier continueront de joindre leurs efforts pour garantir la réalisation pleine et entière des objectifs du Traité en matière de conservation, de partage équitable des avantages et d'utilisation durable, et répondre ainsi aux besoins de toutes les parties prenantes.

Des accords multilatéraux qui assurent la conservation et l'utilisation des ressources génétiques, en garantissant des avantages équitables, sont essentiels pour que les sélectionneurs puissent avoir accès à ce matériel et aider à leur tour les agriculteurs à améliorer leur rentabilité. Le Traité international assure ainsi l'accès à une vaste collection de matériel génétique pour la plupart des espèces cultivées les plus importantes pour les sélectionneurs dans tous les pays signataires. J'aimerais que d'autres cultures soient ajoutées à la liste de l'Appendice I du Traité afin que la conservation et l'utilisation de toutes les principales espèces cultivées soient assurées.

La disponibilité de fonds suffisants pour la mise en œuvre du Traité international est essentielle. Le partage équitable des avantages et le financement de la part des gouvernements de tous les pays doivent être adéquats afin que le système multilatéral puisse être dynamique et satisfaire les besoins des générations futures. J'invite mes homologues du secteur privé à apporter un soutien financier au Traité international.

Pioneer s'efforce d'améliorer la productivité agricole dans le monde en développement comme dans les pays développés. Nous opérons dans 70 pays et j'ai eu le privilège de m'entretenir avec des agriculteurs du monde entier. Qu'il s'agisse d'un producteur de blé dans les plaines irriguées du centre-ouest des États-Unis, d'un cultivateur de soja dans les Cerrados du Brésil, d'un producteur laitier dans la vallée du Po en Italie, ou encore d'un paysan cultivant deux acres de maïs en Chine ou au Kenya pour subvenir aux besoins du ménage, tous partagent les mêmes sentiments. Ils veillent passionnément sur leurs moyens d'existence, ils s'efforcent d'améliorer constamment leurs pratiques agronomiques et ils adoptent rapidement les semences et autres technologies agricoles susceptibles d'améliorer leur sécurité alimentaire et leurs revenus.

L'agriculture dépasse les frontières, et comme les voyages que nous avons tous faits, les variétés végétales et les hybrides ont une généalogie qui parcourt la planète entière. Aucun pays n'est autosuffisant quant aux variétés végétales ou au matériel d'amélioration dont ses citoyens ou son économie auront besoin. L'agriculture crée un lien commun, qui nous unit à travers les espèces cultivées dont nous dépendons, en tant qu'individus ou que société.

Il est donc logique que nous nous réunissions ici, sous les auspices des Nations Unies, pour témoigner de notre vision commune et réitérer notre engagement envers la réalisation des objectifs communs de conservation, partage équitable des avantages et utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'agriculture. Ensemble, nous établissons le cadre pour les ressources génétiques dont les générations futures dépendront pour leur santé, la sécurité de leurs revenus et un environnement plus propre.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. Sunda Ram Verma et de M. Anil K. Gupta, Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions (SRISTI) et Honey Bee Network (Inde)

En conformité avec le préambule du Traité, un cultivateur et un défenseur des droits des agriculteurs vont vous soumettre leur plaidoyer concernant le renforcement de plusieurs dispositions du Traité pour favoriser l'établissement de liens synergiques entre les agriculteurs sélectionneurs, les scientifiques institutionnels, les compagnies semencières privées et les organismes publics. Il est vrai que les variétés mises au point par les institutions publiques et privées reposent en grande partie sur les contributions fournies par les agriculteurs. Et pourtant, les avantages que ceux-ci en ont tiré jusqu'à présent sont plutôt limités. Le réseau Honey Bee Network et la société SRISTI (Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions) se sont fermement attachés à faire entendre la voix des paysans innovateurs et de ceux qui détiennent les savoirs traditionnels, et à faire connaître leurs efforts.

Dans la première partie de cet exposé, Sunda Ram, un cultivateur sélectionneur et collaborateur de Honey Bee Network, du village de Danta dans le district de Sikar au Rajasthan (Inde), fera part de son expérience dans la mise au point de variétés et exposera ses attentes à l'égard du Traité.

Dans la deuxième partie, Anil Gupta, coordonnateur de la société SRISTI et fondateur de Honey Bee Network et de la fondation NIF (National Innovation Foundation), présentera les différentes politiques possibles. Il fera également des propositions concernant l'éventail des mesures d'incitation monétaires et autres qui peuvent être mises en place en faveur des individus et des communautés engagés dans la conservation, le renforcement et la diffusion de la biodiversité agricole.

Enfin, certaines des questions non résolues seront indiquées afin que les membres du Traité puissent contribuer à faire avancer la cause des droits des agriculteurs. Il existe une tendance à consacrer bien plus de ressources et de temps à la question des droits des producteurs et des consommateurs de variétés agricoles, qu'à celle des droits des cultivateurs sélectionneurs et des conservateurs. Pour pouvoir promouvoir les innovations des agriculteurs au niveau local, nous devons équilibrer notre approche.

Première partie

Cultiver, comme je le fais, six hectares de terre dans une région semi-aride où les précipitations annuelles sont inférieures à 500 mm, comporte des risques et des incertitudes considérables. J'ai mis au point plusieurs techniques, notamment une méthode d'arboriculture qui prévoit l'utilisation d'un seul litre d'eau pendant la durée de vie des arbres. Après quoi, près de 85 pour cent des jeunes plants survivent grâce aux précipitations naturelles. L'un de mes défis constants a été de chercher des variétés des différentes espèces que je cultive, et de sélectionner les souches potentiellement prometteuses pour trouver des variétés plus productives et résistantes aux ravageurs et aux maladies. En tant que membre de Honey Bee Network depuis plus de douze ans, à la recherche d'autres innovateurs et détenteurs de connaissances traditionnelles, j'ai remarqué que de nombreux cultivateurs n'avaient pas conscience du potentiel de certaines de leurs variétés traditionnelles. Grâce à diverses sélections de plantes hors type susceptibles d'avoir des propriétés prometteuses, j'ai pu sélectionner de nombreuses variétés. La plus remarquable parmi celles que j'ai mises au point est une variété de piment (sélection daanta). Elle a une coloration de très grande valeur et la totalité de notre production est prise par les acheteurs qui viennent à la ferme. J'ai également obtenu une variété de pois chiche (SR 1) produisant des grains de plus grande taille, plus productive et moins exigeante en eau. En outre,

j'ai mis au point de nouvelles variétés de légumineuse et de guwar, qui demandent moins d'eau parce qu'elles ont une croissance plus rapide et un rendement supérieur. J'ai aussi procédé à l'examen préalable de variétés mises au point par d'autres cultivateurs reçues par Honey Bee Network, de sorte que je suis en mesure de compléter l'évaluation donnée par les scientifiques par une estimation indépendante fondée sur mes propres essais à la ferme.

Au cours de mes sélections, j'ai rencontré divers problèmes qui m'ont empêché de matérialiser comme il se doit mes droits au titre du PPVFRA (Protection of Plant Varieties and Farmers' Rights Act). Par exemple, j'ai caractérisé une variété à ma façon, mais à moins d'être également caractérisée par le Bureau national des ressources phytogénétiques ou par une université ou faculté d'agronomie d'État, l'effet peut ne pas être le même. Une fois la caractérisation effectuée, d'autres agriculteurs auront davantage confiance dans les revendications.

Tout comme les scientifiques obtiennent des fonds pour le tri des variétés, les agriculteurs sélectionneurs comme moi devraient pouvoir obtenir eux aussi des ressources pour évaluer les variétés mises au point par d'autres cultivateurs et parfois même par les scientifiques. Je suis reconnaissant à la NIF et à Honey Bee Network pour le soutien fourni à cet égard.

Les variétés mises au point par des scientifiques institutionnels peuvent faire l'objet d'essais sur sites multiples, de démonstrations et de multiplication de semences. Tandis que, bien souvent, les variétés que je sélectionne ne parviennent pas aux autres cultivateurs plus lointains parce que je n'en ai pas les moyens. La diffusion de mes variétés, même lorsqu'elles sont meilleures que celles mises au point au niveau institutionnel, n'est pas possible. La sécurité alimentaire est liée à la sécurité de l'agriculteur. Le Traité international prévoit le partage des avantages et l'accès à de nouvelles variétés. Les agriculteurs ne voient pas d'inconvénient à partager leurs variétés. Pour ma part, je n'ai jamais hésité à donner des semences de ma sélection à d'autres cultivateurs. Mais, lorsque les compagnies semencières, des négociants privés ou encore des agriculteurs négociants ont eu connaissance de ma variété, ils m'ont contacté et je leur ai donné des semences de bonne foi. Plus tard, les négociants et les compagnies semencières ont peut-être diffusé ma variété, alors que je n'ai eu aucune compensation ni avantages durables. Le fait que je sois ici devant vous pour en plaider le renforcement montre que les promesses du Traité ne sont pas vaines. Il a déjà commencé à reconnaître les agriculteurs sélectionneurs et les conservateurs de la biodiversité agricole. J'espère que M. Gupta voudra bien illustrer les mécanismes nationaux et internationaux par lesquels les paysans comme moi peuvent avoir de meilleures chances de défendre leurs droits.

Deuxième partie

Lorsque nous avons lancé le réseau Honey Bee Network il y a une vingtaine d'années, nous n'avions pas réalisé que la créativité potentielle des agriculteurs, individus ou communautés, était si riche et si généralisée. Sur environ 70 000 innovations et connaissances traditionnelles documentées par les collaborateurs de Honey Bee Network dans plus de 500 districts d'Inde et déposées auprès de la NIF, près de 20 000 sont fournies par la SRISTI. De nombreux agriculteurs sélectionneurs ont été découverts, qui avaient mis au point des variétés de céréales, légumineuses, graines oléagineuses, cultures de plantations et plantes médicinales et aromatiques. Dans un cas particulier, une variété de riz paddy connue sous le nom de HMT, mise au point par Dada Khobragade, s'est répandue sur un million d'hectares dans plusieurs états du sud, du centre et de l'ouest de l'Inde. Dans certains districts du centre, il s'agit de la variété de premier choix des cultivateurs. Une récente thèse de doctorat a révélé que pour un caractère comme la petitesse du grain, le PPVFRA utilise cette variété sélectionnée par les cultivateurs comme référence (Sinha, 2007, communication personnelle). Par la suite, cette variété a été reprise par les scientifiques de l'université agronomique d'État qui l'ont purifiée, puis mise en circulation sous le nom de PKV HMT. Toutefois, les études sur les empreintes génétiques conduites par le CCMB (Centre for Cellular and Molecular Biology) sous la direction de M. Ramesh Agarwal, ont montré que la variété PKV HMT était fondamentalement la même que la variété HMT (Sinha, 2007). Plusieurs compagnies semencières ont gagné des millions de dollars en vendant les semences de cette variété. Pourtant, l'agriculteur qui l'a sélectionnée continue d'être très pauvre et n'a

tiré aucun bénéfice de la prospérité apportée à des milliers de cultivateurs et à des douzaines de compagnies semencières. Il est évident que dans ces cas-là, le partage des avantages ne peut être facilité que par les autorités nationales.

D'autres variétés, aux propriétés uniques, ont été mises au point par les agriculteurs. La variété d'arachide Morla, obtenue par Thakarshi bhai dans le Saurashtra, a deux caractéristiques spécifiques non signalées dans les nombreuses collections nationales et internationales. La première est un gynophore résistant, de sorte qu'au moment de l'arrachage les gousses restant dans le sol sont moins nombreuses. L'autre est une gousse lisse, non réticulée, d'où l'absence de dépôts de terre qui l'alourdissent et la rendent ainsi susceptible d'être laissée dans le sol à l'arrachage. Les scientifiques n'avaient guère prêté d'attention à ces deux particularités. Sunda Ram a découvert une autre propriété à cette variété: elle n'est pas carencée en fer. Une grande partie des variétés obtenues par les agriculteurs sont rejetées parce qu'elles sont évaluées sur la base de paramètres erronés ou de points de référence inexacts. Il est très important de considérer la sélection effectuée par les agriculteurs non pas seulement comme un exercice d'amélioration du rendement, mais aussi comme un effort d'adaptation de la diversité génétique locale aux besoins spécifiques. Dans une étude sur la correspondance entre les objectifs des obtenteurs et les choix des agriculteurs (Gupta, 1984), j'avais montré que si les scientifiques sélectionnaient dans les régions arides des variétés ayant un indice de récolte plus élevé, les agriculteurs faisaient le contraire. Dans la variété du cultivateur, il y avait plus de paille que de grain. Il était évident que les agriculteurs tributaires de l'élevage accordaient beaucoup plus d'importance à la teneur et à la qualité que ne le faisaient la plupart des obtenteurs. De même, les agriculteurs identifient parfois des caractères uniques dont l'importance réelle n'apparaît que longtemps après. Par exemple, Dulha bhai, dans le district de Sabarkanta dans le Gujarat, a obtenu deux plantes de pois cajan de couleur rouge et à production précoce. L'importance de la couleur était liée au fait que le jaune attirait de nombreux ravageurs et que cela ne se produisait pas avec le rouge. Une constatation qui ne s'était encore jamais dégagée des grands programmes nationaux et internationaux. D'autres exemples sont la cardamome à fleurs blanches, le jacque nain, une variété de piment moins piquante et de couleur intense, à savoir la rasham patto de sarmath (Sinha, 2007), devenue une variété de choix pour les marinades pendant longtemps.

La promotion des droits des agriculteurs exige que divers articles du Traité soient renforcés et mis en œuvre de manière bien plus ferme. Permettez-moi de formuler quelques observations et propositions spécifiques concernant l'importance du Traité pour les membres de Honey Bee Network et bien d'autres grands groupes de défense des droits des agriculteurs.

- a. Le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages prévoit des normes pour l'échange de matériels entre les pays. Le mécanisme de suivi de ces échanges doit être mis au point afin que les agriculteurs et leurs communautés puissent établir à qui appartient le matériel utilisé dans les programmes de sélection publics ou privés, dans le pays comme à l'extérieur. Un système d'information local fondé sur les droits des agriculteurs devra être élaboré pour informer et responsabiliser les communautés et leurs membres.
- b. L'homologation des variétés par l'Autorité nationale pour les variétés végétales et les droits des agriculteurs, requiert une grande quantité de données. Il ne sera pas possible pour les agriculteurs de générer ces données sans l'aide des scientifiques. Le Traité doit mettre en place un fonds international pour financer la production de données et assurer ou faciliter les négociations pour le partage des avantages.
- c. Les avantages à partager peuvent être monétaires ou non monétaires et concerner des individus ou des groupes. Il est nécessaire de mettre au point une série de mesures d'incitation adaptées à la diversité culturelle, sociale et économique dans le monde entier. Honey Bee Network souhaite entrer en collaboration et en partenariat avec la CRGAA, afin de dresser une liste ou un catalogue des variétés sélectionnées par les agriculteurs,

permettant d'en accroître la diffusion. Il est rare qu'une variété, telle quelle, soit mise en circulation ailleurs ou soit directement utilisée dans un programme de sélection. Les croisements dérivés réunissant des caractéristiques de différentes variétés ou races obtenues par les agriculteurs, sont souvent utilisés pour la sélection de nouvelles variétés dans les systèmes de recherche officiels, de sorte que l'identification de la contribution de différents agriculteurs et communautés paysannes est difficile, mais n'est pas impossible. Nous devons constituer des exemples de partage des avantages au sein et entre les pays afin de revitaliser les échanges internationaux de matériel génétique.

- d. L'un des droits que les agriculteurs préféreraient exercer est celui de l'accès aux variétés des autres cultivateurs pour une évaluation, sélection et valorisation de leur part. Nous devons créer des mécanismes de financement en faveur de ceux qui conservent à la ferme les variétés locales de leur région, qui mettent au point de nouvelles variétés et qui évaluent les obtentions des autres cultivateurs. Un programme de recherche parallèle et coordonné des agriculteurs sélectionneurs doit être mis en place à l'échelon international. Cela permettra non seulement de favoriser les innovations de la part des agriculteurs sélectionneurs, mais aussi de mieux connaître les liens entre les conditions du milieu et les caractéristiques de la biodiversité agricole.
- e. Les propriétés nutraceutiques et alimentaires d'un grand nombre de variétés sont bien connues des agriculteurs. Pourtant, les descripteurs utilisés par les banques de gènes du monde entier ignorent systématiquement les données concernant les importantes connaissances ainsi détenues par les femmes et les hommes. De ce fait, l'industrie alimentaire et nutraceutique n'est pas en mesure de créer un marché pour ce précieux patrimoine de races locales et de variétés mises au point par les agriculteurs. Aucun avantage n'en est donc tiré. Cela est particulièrement vrai pour les variétés mineures de mil à forte teneur en fibres.
- f. L'évaluation des variétés des agriculteurs dans le cadre de fermes de recherche gérées parfois de manière très différente ne permet pas d'en faire apparaître tout le potentiel. Le réseau d'agriculteurs sélectionneurs du monde entier que nous proposons sur le modèle de Honey Bee Network demanderait des mécanismes institutionnels d'échange d'informations, ainsi qu'un appui technique et financier pour une bonne évaluation des variétés et pour la présentation des demandes aux autorités nationales pour les variétés végétales. En limitant le partage des avantages à la seule utilisation de matériel génétique non modifié, nous réduisons considérablement le champ d'application du Traité. Le partage des avantages doit avoir lieu si les caractéristiques identifiées et décrites par les agriculteurs sont intégrées dans les variétés mises au point par le secteur privé ou public.
- g. La conservation *in situ* assurée par les agriculteurs sélectionneurs et les communautés, devrait bénéficier d'autant d'attention, sinon plus, que la conservation *ex situ*. La création du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures a mis l'accent à juste titre sur la conservation *ex situ*; mais quelle est l'approche mondiale de la conservation *in situ*? Nous regrettons que moins de un pour cent du total des fonds soient destinés à la conservation *in situ* par les agriculteurs sélectionneurs et leurs communautés. Des mesures urgentes sont nécessaires à cet égard.

De nombreuses autres modifications peuvent être introduites afin de renforcer le Traité et ses objectifs. Dans bien des pays, la concordance entre les lois en matière de droits de propriété intellectuelle et les nouvelles législations régissant les variétés végétales et les semences est difficile parce que les lois relatives aux variétés végétales ne tiennent pas compte de la notion de droits des agriculteurs comme cela a été fait en Inde. Le partage des avantages doit être encouragé et facultatif, si le produit est accessible à d'autres sans restrictions au niveau de la recherche. Lorsque des exemptions sont prévues

pour le sélectionneur, les mêmes conditions peuvent s'appliquer. Au lieu de ne s'appuyer que sur les instruments juridiques, les grandes compagnies semencières et les autres utilisateurs de matériel génétique dans l'industrie des biotechnologies devraient être encouragés à contribuer régulièrement au fonds de gènes.

La SRISTI et Honey Bee Network s'engagent à faire avancer la cause des droits des agriculteurs et à établir des ponts entre la science formelle et informelle. Le Traité offre une plateforme viable pour de tels efforts. Nous espérons que les pays membres seront prêts à encourager les échanges d'information, de matériel génétique, de connaissances et d'expérience, entre agriculteurs, en traitant avec les institutions publiques et privées.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de Mme Margaret Catley-Carlson, Présidente du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

Monsieur le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole en cette première réunion de la deuxième session de l'Organe directeur en tant que Présidente du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.

Le Fonds est un nouveau venu sur la scène internationale. Il a été créé en 2004 et reconnu par l'Organe directeur lors de sa première session, en 2006, comme un élément essentiel de la Stratégie de financement du Traité pour la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Depuis, le Fonds s'est employé à vous aider à mettre en place un système efficace et durable qui réponde aux attentes du Traité et du Plan d'action mondial.

En particulier:

Le Fonds a mis en œuvre un programme visant à sauvegarder et régénérer au sein du Système multilatéral plus de 150 000 échantillons conservés dans des pays en développement.

Nous finançons des recherches pour mettre au point des techniques de conservation peu coûteuses permettant de conserver des cultures orphelines, de réduire les coûts de conservation et d'améliorer la sécurité des collections de ces cultures.

Dans le domaine des technologies de l'information, nous financerons deux initiatives importantes visant à améliorer la conservation, à permettre son utilisation et à la promouvoir. Elles devraient toutes deux avoir des effets très positifs à l'échelle nationale et mondiale. Premièrement, nous financerons le développement d'un logiciel ultramoderne de gestion des banques de gènes qui puisse être utilisé sur un ordinateur ordinaire. Ce logiciel sera disponible gratuitement dans un grand nombre de langues. Deuxièmement, nous financerons la création d'un système complet d'information sur les échantillons qui permettra de regrouper les données concernant quelque 4 millions d'échantillons conservés dans des banques de gènes du monde entier. Ce système devrait faciliter considérablement l'accès à la diversité des cultures et promouvoir son utilisation, et contribuer ainsi à atteindre les objectifs du Traité en étayant son mécanisme de partage des avantages.

Nous avons annoncé un programme compétitif de dons pour l'évaluation des collections de ressources phytogénétiques qui accordera la priorité à la sélection des caractéristiques importantes pour les pauvres dans un contexte de changement climatique.

Nous proposons d'aider les pays en développement et les centres internationaux de recherche agricole à envoyer des échantillons de réserve à la Banque génétique mondiale de Svalbard que construit le gouvernement norvégien. Ces dernières années, trop de collections de pays en développement ont été perdues à cause des guerres, des conflits internes et des catastrophes naturelles. La Banque génétique assurera gratuitement les pays afin de protéger les caractères distinctifs des variétés contre les pertes dues aux catastrophes naturelles et même contre les pertes accidentelles.

Enfin, nous avons commencé à assurer la sécurité financière à long terme pour la sauvegarde de collections importantes à l'échelle mondiale. Au cours de l'année nous ferons des annonces de contributions pour un certain nombre de cultures énumérées dans l'Appendice I du Traité.

Pour toutes ces initiatives, nous nous sommes essentiellement fondés sur les stratégies des cultures et les stratégies régionales élaborées grâce à la collaboration de plus de 500 scientifiques venant de 120 pays. Ces groupes d'experts ont fourni des informations techniques inestimables et nous ont guidés dans la tâche, nécessaire mais difficile d'un point de vue scientifique, qui consiste à identifier les collections, le matériel et les méthodologies dignes d'intérêt.

Grâce aux mesures que je viens d'exposer brièvement, nous espérons poser les fondations d'un système rationnel, efficace, rentable et durable permettant la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous tenons à notre partenariat avec l'Organe directeur du Traité et nous réitérons notre soutien au Traité et à ses objectifs.

Nos progrès, nous espérons que vous êtes d'accord, ont été rapides. L'objectif du Traité, à savoir la sécurité permanente et la disponibilité de la diversité des cultures, est à notre portée. Il était temps! L'agriculture est aujourd'hui confrontée au plus grand défi qu'elle ait jamais connu: le changement climatique. La conservation et l'utilisation de la diversité des cultures sont indispensables pour faire face au changement climatique. C'est la base même de la sécurité alimentaire.

Grâce au Traité, la diversité des cultures sera en mesure de contribuer à assurer notre survie et notre développement. Sans lui, il ne pourrait y avoir d'effort coordonné à l'échelle mondiale pour conserver, rendre accessibles et utiliser les ressources phytogénétiques. Chaque pays serait tout seul. Selon les termes mémorables de l'Ambassadeur Fernando Gerbasi, notre ancien Président, ce serait « la loi de la jungle ». Fort heureusement, nous avons le Traité. Le défi à présent est de le faire fonctionner. Il doit réussir. Le Fonds est toujours prêt à jouer son rôle, et il le joue. Nombre d'entre vous se sont mobilisés pour aider le Fonds à obtenir des subventions, pour seconder le personnel et participer aux tâches scientifiques. Je vous en remercie et j'espère que d'autres feront de même.

Avant de terminer, permettez-moi de vous donner une information institutionnelle. Comme vous le savez, l'Organe directeur a nommé quatre membres au Conseil d'administration du Fonds. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'un d'eux, le professeur Wangari Maathai, lauréate en 2004 du prix Nobel de la paix et membre du Parlement du Kenya, a été élue vice-présidente du Fonds. Le Conseil d'administration a tenu deux réunions cette année et la prochaine aura lieu en avril 2008.

Je dirai pour conclure que nous tenons à notre partenariat avec l'Organe directeur. L'avenir que nous voulons construire ensemble a tissé entre nous des liens beaucoup plus profonds que ceux qu'implique notre Accord formel régissant les relations.

Merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant cette auguste assemblée. Et merci pour votre soutien.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. Guy Kastler, Via Campesina

Les agricultures paysannes ne peuvent pas se développer avec les seules semences fournies par l'industrie et les engrais et pesticides indispensables pour les cultiver. La grande majorité des paysans de la planète pratiquent des agricultures vivrières et ne disposent pas des ressources financières nécessaires à leur achat. Les paysans intégrés dans l'économie marchande des produits agroécologiques ou biologiques n'utilisent pas les produits chimiques qui vont avec, ni les OGM. Pour ces paysans, ce que la gouvernance institutionnelle a baptisé « ressource phytogénétique » est d'abord une semence, leur premier outil de travail après la terre. En ressemant chaque année une partie de leur récolte précédente, ils renouvellent en permanence la biodiversité cultivée. Les échanges de semences et les sélections paysannes augmentent cette biodiversité. C'est-à-dire qu'ils augmentent non seulement le nombre de variétés, mais aussi la diversité intravariétale des populations cultivées, indispensable à leur adaptation à la diversité des terroirs, aux évolutions climatiques et aux modifications sanitaires qui s'en suivent. Très récemment à l'échelle historique, la communauté internationale s'est organisée pour conserver les ressources phytogénétiques dans des banques *ex situ* que le Traité international appuie dans son plan d'action mondial, alors que la conservation « à la ferme » est délaissée. Mais le monde vivant ne s'est jamais conservé sans se renouveler et se diversifier pour s'adapter au sein de son environnement en perpétuelle évolution. C'est pourquoi nombre de ressources phytogénétiques stockées dans les banques sont menacées de disparition faute de crédit pour les remettre régulièrement en terre. Leur intégrité est aussi menacée par les contaminations d'OGM qui pénètrent aujourd'hui dans les centres d'origine et de diversification et dans les collections des banques.

L'industrie semencière utilise certes ces ressources pour proposer de nouvelles semences, mais les variétés qu'elle commercialise sont toutes constituées des mêmes pools génétiques dépendant des engrais et des pesticides et elles sont incapables de s'adapter à la diversité des terroirs et aux changements climatiques. Leur vulnérabilité face aux nouvelles maladies et parasites provoque régulièrement des catastrophes d'autant plus grandes que, pour répondre aux exigences d'économie d'échelle de l'industrie, elles sont chacune cultivées sur d'immenses territoires.

Le Traité international a consacré un de ses chapitres aux « droits des agriculteurs » de conserver, de ressemer, d'échanger et de protéger leurs semences et de participer aux décisions politiques de gestion des ressources génétiques. Mais il soumet ces droits aux législations nationales qui ne les respectent pas. Les lois de protection de la propriété intellectuelle (brevet et certification d'obtention végétale) remettent en cause le droit des paysans de ressemer leur récolte. L'obligation d'enregistrement des variétés sur des catalogues à des coûts et avec des critères inaccessibles aux paysans leur interdit d'échanger leurs semences et donc d'avoir un « accès facilité » aux ressources phytogénétiques. Le « consentement » et le « partage des avantages » ne sont pas respectés par le certificat d'obtention végétale qui permet l'appropriation d'une « variété découverte » sans obligation d'en indiquer l'origine, ni par le brevet qui peut camoufler l'indication de cette origine dans une seule ligne perdue au milieu de centaines de pages de description. La contamination génétique par les OGM menace aussi l'intégrité et la survie des variétés paysannes et des ressources génétiques conservées dans les collections. Sans droits pour ressemer leur récolte, sans droits pour échanger leurs semences, les paysans ne peuvent plus conserver et renouveler leurs variétés qui disparaissent peu à peu, ce qui laisse la place vide aux semences de l'industrie et aux seules grosses exploitations disposant des moyens techniques et financiers nécessaires à leur culture.

Dans les pays du Nord, les variétés paysannes ont presque totalement disparu des champs au point que les agriculteurs biologiques ne trouvent plus de semences traditionnelles adaptées à leur mode de culture. Comme ces agriculteurs ne peuvent pas non plus utiliser les semences du commerce trop stables et homogènes pour démarrer de nouvelles sélection, ils se tournent vers les collections *ex situ* existant encore. Or nombre d'entre elles leur sont fermées, contrairement au principe de « l'accès facilité » des paysans énoncé dans le Traité international. Soit parce qu'aucune description des variétés n'est disponible au-delà d'un numéro de code sans autre référence, soit au prétexte qu'ils produisent pour le marché et que la loi ne veut pas reconnaître qu'ils puissent par la même occasion faire de la conservation et de la sélection.

Si elle se généralise à l'ensemble de la planète, cette situation pourrait être dramatique pour l'avenir de l'humanité. En effet, les sélections industrielles font brutalement évoluer les plantes hors de leur milieu environnant du champ où elles ne peuvent plus s'adapter sans béquilles chimiques toujours plus importantes. Les biotechnologies modernes remplacent la multiplication à l'infini d'une seule plante (lignées et hybrides) par la multiplication d'une seule cellule. Cet anéantissement de toute diversité intravariétale des cultures produit des plantes de plus en plus inadaptées aux changements, au contraire des variétés populations paysannes qui offre un potentiel de diversité qui se renouvellent dans le champ à chaque cycle. Le développement durable ne peut plus aujourd'hui prétendre s'appuyer sur les profits des multinationales semencières, car ceux-ci n'existent que parce que les plantes cultivées qu'elles commercialisent sont de plus en plus éphémères et incapables de se reproduire au-delà d'une ou deux générations.

C'est pourquoi nous attendons du Traité international, non seulement pour les paysans que nous représentons, mais surtout pour l'avenir de l'humanité, qu'il fasse respecter par l'ensemble des pays signataires les droits des paysans de conserver, ressemer, échanger et protéger leurs semences contre le biopiratage et les contaminations génétiques, ainsi que leur accès aux ressources des collections publiques. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions garantir une conservation et un renouvellement durables des ressources phytogénétiques appuyées sur les deux jambes de la conservation *ex situ* et la gestion dynamique *in situ* dans les fermes et les jardins.

Nous remercions l'Organe directeur du Traité international d'avoir invité Via Campesina à s'exprimer lors de sa réunion. Nous tenons cependant à souligner que, sans une participation effective des paysans à la gestion et au contrôle des ressources génétiques dans chaque pays mais aussi au niveau de la gouvernance mondiale, le Traité restera un instrument juridique vide dans les mains des industries et des gouvernements incapable d'enrayer l'érosion génétique qui s'étale de plus en plus dans les champs et menace l'avenir de l'agriculture. C'est pourquoi nous souhaiterions que vous puissiez déterminer les modalités qui faciliteraient la participation des organisations paysannes aux travaux et à la vie de l'Organe directeur du Traité international.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. M. S. Swaminathan, Président de la *M. S. Swaminathan Research Foundation* (Chennai, Inde)

Merci, Monsieur le Président, pour cette aimable introduction. Je tiens également à vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole à l'occasion de cette très importante réunion de l'Organe directeur.

Je tiens à souligner cinq points au cours de mon intervention. Tout d'abord, je crois que cette session de l'Organe directeur a une mission historique. Je suis engagé depuis soixante ans dans la recherche de nouveaux gènes et dans la promotion d'une utilisation durable et équitable du matériel génétique – c'est pourquoi je voudrais ajouter une perspective historique à ces importants travaux. Vous êtes les historiens de l'alimentation, des moyens d'existence et de la sécurité sanitaire. Nous avons le grand privilège de nous réunir à Rome. Deux éminents Romains sont les piliers de cette deuxième session de l'Organe directeur. Le premier est le philosophe romain Sénèque, qui a écrit il y a bien longtemps, dans la période romaine, qu'« un peuple affamé n'entend point raison, l'équité ne saurait le calmer, ni les prières le fléchir ». Telle est précisément toute l'importance de la sécurité alimentaire pour la sécurité des personnes. Le deuxième pilier de cette réunion est le cultivateur romain Varron, un grand exploitant agricole comme les deux agriculteurs que vous venez d'entendre, parce qu'ils comprennent ce que signifie l'agriculture durable. Varron disait que toutes les pratiques agronomiques et agricoles doivent permettre d'obtenir la meilleure production « à perpétuité », sans hauts et bas. Le concept de productivité « à perpétuité » énoncé par Varron est ce que j'ai appelé bien plus tard « *evergreen revolution* », la révolution verte, définie comme une amélioration de la productivité à perpétuité sans dommages écologiques connexes. Ce concept est aujourd'hui accepté dans le monde entier. Telle est donc la voie qui nous a été indiquée, depuis l'époque romaine.

Le deuxième point que je tiens à faire ressortir, est le rôle historique et actuel de la FAO, qui a été la première des organisations des Nations Unies à être créée après la seconde Guerre mondiale. Avant la fin de la guerre, en mai 1943, Franklin Roosevelt avait convoqué une réunion à Hot Springs (Virginie) pour chercher des moyens d'éviter des catastrophes comme la grande famine en Irlande, la famine irlandaise de la pomme de terre, la grande famine du Bengale de 1942/43, qui a causé la mort de 3 millions d'hommes, femmes et enfants, et d'assurer la sécurité alimentaire à la fin de la seconde Guerre mondiale. Il s'agissait de la Conférence de Hot Springs, organisée en plein milieu de la guerre la plus terrible de l'histoire et dans la certitude d'une victoire, qui s'est penchée sur les problèmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture, déclarant sa conviction que le droit de tous les hommes de vivre à l'abri du besoin et d'avoir une nourriture adéquate pour être en bonne santé était un objectif réalisable. Malheureusement, soixante ans plus tard, soixante-quatre ans plus tard – comme vous le savez, les Nations Unies ont publié en juillet dernier le bilan à mi-parcours des Objectifs du Millénaire pour le développement, sans oublier la propre recommandation du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO – nous sommes loin d'avoir réalisé proportionnellement les avancées prévues entre 2000 et 2015. Quels que soient les progrès effectués – à l'exception de quelques pays comme la Chine et le Vietnam qui ont fait du bon travail – dans l'ensemble, le monde est loin d'atteindre les OMD. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous ne devons pas oublier qu'assurer une nourriture saine et adéquate pour tous est une tâche particulièrement importante pour la FAO. Depuis sa création, la FAO a toujours considéré la conservation des ressources phytogénétiques comme un mandat important.

José Vallega (Argentine), Sir Otto Frankel (Australie), Yerna Bennett (Royaume-Uni), J.J. Hogs (Royaume-Uni) ont tous joué un rôle clé. J'ai été moi aussi membre des comités de la FAO sur les ressources phylogénétiques dans les années soixante et à la fin des années cinquante. Je tiens à rendre hommage à Sir Otto Frankel, à Yerna Bennett, à José Vallega et à tous ceux qui ont participé. Même si à cette époque l'importance de ces travaux n'était pas pleinement comprise à priori, ils ont déployé des efforts considérables.

Le troisième point est qu'avec la naissance de la GCRAI en 1971, un nouvel élan a été donné à la conservation *ex situ* en particulier. Mme Margaret Catley-Carlson et d'autres intervenants vous en ont déjà parlé. J'ai rempli les fonctions de vice-président du Comité consultatif technique du GCRAI entre 1971 et 1977, Sir John Crawford (Australie) en était le président. Lors de la toute première réunion, j'ai proposé que l'une des initiatives du GCRAI soit la constitution d'un Conseil international des ressources phylogénétiques. J'ai avancé deux propositions: l'une concernant l'établissement d'un Conseil national des ressources phylogénétiques en Inde, puisque j'étais le directeur du Conseil indien pour la recherche agricole; et l'autre pour la mise en place d'un organe international. Cette proposition a fini par se concrétiser et le nom du Conseil international est devenu par la suite IPGRI, et aujourd'hui Bioversity International. Il a joué un rôle important et Mme Margaret Catley Carlson a déjà parlé du Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures et de la Banque génétique mondiale de Svalbard, près du pôle Nord, créée par nos collègues scandinaves.

Pourquoi notre Traité est-il si important? Outre les Droits des agriculteurs, je crois que le Système multilatéral constitue le seul moyen d'atteindre deux objectifs essentiels; tout d'abord, de nombreux pays en développement peuvent acheter du temps. Le temps peut s'acheter, et il est très précieux, pour la mise au point de nouvelles variétés. Ensuite, vous pouvez faire face aux situations d'urgence. Par exemple, une grave menace pèse aujourd'hui sur le blé, à savoir la rouille UG99 venue d'Ouganda qui s'est désormais répandue jusqu'au Proche-Orient. Or, il existe des souches résistantes, ce n'est qu'une question d'intervention et d'échange rapide de ressources génétiques. Il est ainsi possible d'éviter les crises et d'acheter du temps – voilà pourquoi le Système multilatéral est important. Nous n'avons d'autre choix que de produire de plus en plus de nourriture sur des terres toujours plus réduites et avec de moins en moins d'eau. Il faut donc améliorer la productivité selon le principe de Varron d'une meilleure production sans dommages pour l'environnement. Pour illustrer cette exigence, permettez-moi de vous indiquer la généalogie de l'une des nouvelles variétés de blé, offrant un rendement d'environ 10 tonnes l'hectare. Cette variété particulière de blé est un croisement: Tetrastichon de Yougoslavie, Agrotriticum du Canada, Tetraploid Polonicum de Pologne, Gigas d'Israël, blé marocain, blés provenant d'Inde et du Mexique, et d'autres encore. Il s'agit d'un assemblage pyramidal de gènes de sources très diverses. Cela n'est possible que si votre système d'échange n'est pas bureaucratique, mais au contraire très rapide. Cela montre bien l'importance du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, tel qu'il est défini aux Articles 10, 11, 12 et 13 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le quatrième point est celui de l'éthique et de l'équité dans le partage des avantages, à savoir les Droits des agriculteurs. Ce mouvement a démarré au sein de la FAO en 1979, dans le cadre de la Commission II, dont j'assurais la présidence. J'avais insisté sur la nécessité de mettre au point une méthode qui permette de donner un intérêt économique à la conservation. Il y a bien un intérêt économique dans l'exploitation, mais comment en faire de même pour la conservation? Il faut que les populations locales soient prises en compte. Toute une série d'instruments ont alors vu le jour, l'Engagement international, la Commission des ressources phylogénétiques, et aujourd'hui le Traité international. Nous avons donc désormais un cadre, un cadre juridique, établi à la fois par la Convention sur la diversité biologique et par le Traité international.

Enfin, le dernier point. Comment passer de l'idée à la mise en œuvre? Nous avons le concept de Droits des agriculteurs, mais comment le mettre en application? Quelques idées ont déjà été avancées. Il en est de même pour la Convention sur la diversité biologique, dont l'Article 8 j) doit être mis en œuvre. Une série de réunions, dites Keystone Dialogues, auxquelles la compagnie Pioneer a également

participé, ont été organisées. Je dois rendre hommage à Pioneer qui a fait partie des farouches défenseurs du concept de Droits des agriculteurs pendant ces réunions et dans le cadre de la CDB. L'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce demandait à tous les pays de mettre en place soit un système sui generis, soit un système de brevets pour la protection de la propriété intellectuelle concernant les nouvelles variétés végétales. En vue de la Conférence de Leipzig de 1996, nous avons élaboré une proposition de législation intégrée. Un ouvrage intitulé « *Protection of Plant Varieties and Farmers' Rights* », Leipzig 1996, est disponible auprès de la FAO. Nous avons considéré les agriculteurs et les sélectionneurs comme une coalition de lutte pour la sécurité alimentaire et des moyens d'existence. Leurs droits ne devraient pas être antagonistes, mais se renforcer mutuellement – non pas l'un contre l'autre, mais ensemble. Malheureusement, à ce jour, un seul pays y est parvenu, et ce pays est le mien. Je suis fier de pouvoir dire que l'Inde est le seul pays à avoir une législation régissant conjointement les droits des sélectionneurs et les droits des agriculteurs. J'ai ici avec moi un manuel sur les Droits des agriculteurs, que je vais donner à M. Bhatti, et qui illustre la façon dont ces droits sont aujourd'hui mis en application en Inde. Il s'agit d'un apprentissage par l'expérience, d'un territoire encore vierge. Mais la définition d'« agriculteur » aux termes de notre Loi couvre trois grands rôles: le cultivateur, nourricier du monde; le conservateur; et enfin le sélectionneur. La législation à élaborer doit tenir compte des multiples fonctions de l'agriculteur, en tant que cultivateur, conservateur et sélectionneur. Et le sélectionneur devra bien entendu se conformer aux exigences de nouveauté, originalité, uniformité, stabilité et autres. Qu'avons-nous fait pour reconnaître et récompenser les conservateurs primaires? Bon nombre d'entre eux, voire la plupart, sont des femmes. Concrètement, nous avons fait deux choses: l'une est l'établissement du « Genome Saviour Award », un prix reconnaissant les contributions des femmes et des hommes à la conservation de matériel végétal de grande valeur. Le premier Genome Saviour Award a été décerné en juillet dernier, principalement à des femmes provenant de zones tribales, à des autochtones comme nous les appelons. L'autre est la création d'un Fonds national pour les gènes.

Quel est donc l'enjeu de tout cela? Que signifie le Traité? Il marque un changement de paradigme, le passage du biopiratage au « bio-bonheur » dérivant de l'utilisation durable et équitable de toutes les ressources génétiques. Sinon vous continuerez toujours à accuser quelqu'un d'avoir pris votre matériel sans faire mention de la provenance. C'est là votre principale responsabilité, comment donner naissance à l'ère du bio-bonheur, fondée sur l'utilisation durable et équitable des ressources génétiques. Vous devez fournir des instruments très innovateurs pour aider les agriculteurs. Par exemple, dans l'Orissa, qui est le berceau d'origine du riz, nous sommes en train de créer une « Biovalley », qui est aux biotechnologies ce que Silicon Valley est à la technologie de l'information. J'ai demandé à la FAO de créer une « bio-vallée » en Afrique, dans la Vallée du Rift, qui est une gigantesque réserve de biodiversité. Cela signifie que vous devez fournir de nombreuses infrastructures aux agriculteurs afin qu'ils puissent continuer leurs activités de conservation *in situ* à la ferme, utiliser leur matériel génétique de manière durable et le traduire en revenus et en emplois. Nous avons donc besoin non seulement de méthodes traditionnelles pour assurer une certaine récompense et reconnaissance, mais aussi de solutions innovatrices pour stimuler et soutenir les efforts de conservation des communautés agricoles. Ce sont les sauveurs du monde, nous vivons tous sur cette terre, et n'oubliez pas cela lorsque vous prenez vos repas: nous vivons tous sur cette terre, hôtes du monde végétal parce que les végétaux sont les seuls à pouvoir utiliser la lumière du soleil, et des agriculteurs, hommes et femmes, qui les cultivent et qui nous nourrissent.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. Manfred Bötsch, Secrétaire d'État, Directeur général de l'Office fédéral de l'agriculture, Gouvernement helvétique

Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – *Rapport du Président à la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de la première réunion de l'Organe directeur du Traité international, la Suisse et la FAO ont annoncé la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cette conférence s'est tenue du 3 au 7 septembre à Interlaken (Suisse). En ma qualité de président de la Conférence, j'ai le privilège de présenter les résultats de ses travaux à la deuxième session de l'Organe directeur, et cela au titre de nos efforts communs pour préserver le patrimoine vital de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable pour tous.

La Conférence d'Interlaken a connu un succès retentissant. Des délégations de 109 pays et de 42 organisations y ont participé.

La Conférence a été l'occasion du lancement de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, préparé par la FAO. Ce rapport, qui est impulsé par les pays, contient la toute première évaluation mondiale faisant autorité de la biodiversité animale, et servira de base à nos efforts pour promouvoir une gestion judicieuse des ressources zoogénétiques dans les années à venir. Il a été préparé à partir de 169 rapports de pays, des contributions fournies par les organisations internationales et d'études techniques.

Le principal résultat de la Conférence a été l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. Le *Plan d'action mondial* prévoit 23 priorités stratégiques, pour répondre aux défis actuels et futurs dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance, de l'utilisation durable et de la mise en valeur, et de la conservation des ressources zoogénétiques. Il apporte également une réponse aux besoins concernant les politiques, les institutions et le renforcement des capacités, au niveau national et par le biais de la coopération internationale.

- I. Tout en reconnaissant que la mise en œuvre est principalement du ressort des gouvernements nationaux, le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* invite les gouvernements des pays développés à « accorder l'attention voulue, y compris au moyen de financements, à la mise en œuvre d'activités dans les domaines prioritaires stratégiques, par le biais de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale. » Il est demandé à la Commission des ressources génétiques d'élaborer une stratégie de financement, tandis que les principales institutions de financement multilatérales et bilatérales ont été invitées à appuyer le *Plan d'action mondial*.

Le *Plan d'action mondial* a été adopté dans le cadre de la *Déclaration d'Interlaken*. La *Déclaration* reconnaît que le maintien de la diversité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est essentiel pour permettre aux agriculteurs, aux éleveurs et aux sélectionneurs de faire face aux défis actuels et futurs pour la production résultant des changements qui se produisent dans l'environnement, notamment d'ordre climatique; pour renforcer la résistance à la maladie et aux parasites; et pour répondre à l'évolution de la demande de consommation de produits d'origine animale. La *Déclaration* reconnaît l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs, les éleveurs et les sélectionneurs ont apportée et continueront d'apporter à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoogénétiques. La *Déclaration* a noté les lourdes pertes actuelles de races d'animaux d'élevage et demandé que des mesures soient prises rapidement pour conserver les races animales menacées, à travers la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Confirmant leurs responsabilités communes et individuelles concernant la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les gouvernements reconnaissent également l'interdépendance des pays, des régions et des peuples quant à ces ressources. Dans la *Déclaration*, les gouvernements reconnaissent que la responsabilité principale de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* incombe aux gouvernements, et ils s'engagent à honorer leurs engagements à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre le *Plan d'action mondial*, conformément à leurs capacités et à leurs ressources nationales.

L'adoption du *Plan d'action mondial* et de la *Déclaration d'Interlaken* apporte une contribution importante à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment de l'Objectif 1: *éliminer l'extrême pauvreté et la faim*, et de l'Objectif 7: *assurer un environnement durable*. Il s'agit d'un grand pas en avant pour le secteur de l'élevage et d'un élément fondamental de l'élaboration d'un cadre international cohérent pour une gestion judicieuse de la biodiversité agricole.

Comme vous le savez, ni les ressources zoogénétiques, ni les ressources phylogénétiques ne peuvent être gérées de manière isolée. Les agriculteurs et les éleveurs gèrent conjointement les végétaux, les animaux et autres ressources génétiques du paysage agricole, pour fournir les services alimentaires et écosystémiques dont nous dépendons tous. Par exemple, l'élevage est tributaire de cultures fourragères et d'espèces herbagères très diverses, selon les différents environnements, y compris les régions de montagne et les terres arides, et vice-versa. Cette caractéristique essentielle de la production agricole nous impose d'adopter une approche écosystémique de la gestion des ressources génétiques et de tenir compte des liens intersectoriels.

Sous l'égide de la FAO, et notamment dans le cadre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et plus récemment, de l'Organe directeur du Traité international, nos pays ont pu faire de grands pas en avant en joignant leurs efforts pour mettre en place un cadre cohérent pour la gestion de la biodiversité agricole. À ces réalisations fructueuses dans le domaine des ressources phylogénétiques, s'ajoute désormais le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Par ailleurs, à sa onzième session ordinaire, la Commission a adopté un Programme de travail pluriannuel couvrant toutes les composantes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les éléments d'appui au Traité. Ce Programme facilitera considérablement la coordination de nos travaux sur les différentes composantes de la biodiversité agricole, et cela au profit de l'ensemble du secteur agricole. La Conférence d'Interlaken a invité la Commission à superviser la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel.

Grâce aux résultats de la Conférence d'Interlaken, nous avons aujourd'hui la possibilité de renforcer les liens entre les secteurs et d'adopter une approche écosystémique pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, avec et dans le cadre des instruments disponibles pour soutenir une agriculture durable. Par exemple, le Traité international et le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* se renforcent mutuellement dans le domaine des ressources génétiques fourragères et herbagères.

La bonne mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* ne dépend pas seulement d'une coopération fructueuse entre le secteur animal et le secteur végétal. Elle requiert également la mobilisation de ressources humaines et financières adéquates, notamment pour aider les pays développés et en développement à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour gérer leur diversité animale nationale. La *Déclaration d'Interlaken* demande le soutien de tous les pays, des organisations internationales et autres parties prenantes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

L'Organe directeur souhaitera peut-être saluer le *Plan d'action mondial* et la *Déclaration d'Interlaken* en tant que composantes importantes du cadre international global sur la biodiversité agricole, et réitérer la valeur et le rôle essentiel des ressources génétiques, y compris des ressources zoogénétiques, pour l'alimentation et l'agriculture, notamment pour parvenir à la sécurité alimentaire mondiale et préserver nos ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

L'Organe directeur pourra également, s'il le souhaite, noter l'importance du *Traité international pour les ressources génétiques fourragères et herbagères*, et donc pour la bonne mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

Pour conclure, je voudrais vous inviter à un événement collatéral durant lequel seront présentés les résultats de la Conférence d'Interlaken, et en particulier les liens entre le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* et le *Traité international*. Cette manifestation, accueillie par la FAO et l'Office fédéral helvétique de l'agriculture, se tiendra mercredi 31 octobre, à 13 heures, dans la Salle de l'Iran.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi de vous remercier de m'avoir donné l'occasion de présenter les résultats de la Conférence d'Interlaken. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des travaux fructueux au cours de cette semaine.

Cérémonie d'ouverture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 29 octobre 2007

Déclaration de M. José M. Sumpsi Viñas, Sous-Directeur général, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs, FAO

Au nom du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Jacques Diouf, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième session. Le Traité international entre maintenant dans sa phase de mise en œuvre et il est essentiel qu'il reçoive des Parties contractantes tout le soutien financier et politique nécessaire.

Je crois que le Traité est d'une grande utilité pour tous les pays. Certains pays fourniront des ressources phytogénétiques uniques, d'autres apporteront une contribution en technologie et en ressources humaines et financières. En rassemblant, d'une manière juste et équitable, les apports des pays développés et en développement au sein du Système multilatéral, le Traité apportera une contribution importante à la sécurité alimentaire, actuelle et future.

Comme vous le savez, le Secrétaire n'est entré en fonction que quatre mois avant cette session de l'Organe directeur. Je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Shakeel Bhatti en tant que Secrétaire du Traité international et à l'assurer, ainsi qu'à vous tous, de mon soutien le plus complet dans ses travaux. Avec des effectifs réduits au minimum et des fonds très limités, M. Bhatti a dû s'acquitter de nombreuses tâches dans les mois derniers et je tiens à le remercier pour cet effort considérable.

Le Secrétaire m'a informé que dans les huit derniers mois, près de 100 000 transferts de matériel génétique ont été effectués dans le cadre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Ce démarrage particulièrement réussi du Système a toutefois concerné davantage le module Accès que celui du partage des avantages qui, à plus long terme, devrait être l'un des instruments les plus puissants de la Stratégie de financement du Traité. De plus, ces transferts de matériel génétique ne proviennent que des centres internationaux de recherche agronomique et le Secrétaire m'a informé que rien n'indiquait une participation active des Parties contractantes au Système, ni l'inclusion de matériel de leur part. Tout dépend donc maintenant des Parties contractantes qui doivent prendre une part active au Système et contribuer à son bon fonctionnement et à la mise en application effective des dispositions du Traité, en fournissant les fonds, les ressources humaines et les orientations politiques nécessaires à court terme.

La mise en œuvre du Traité international apportera une contribution utile à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier de l'Objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et de l'Objectif 7 (assurer un environnement durable). En outre, relever les nouveaux défis du changement climatique pour pouvoir faire face à des situations futures imprévisibles, nécessite la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, et la mise en œuvre complète du Traité est le meilleur moyen d'y parvenir.

Mesdames et Messieurs les délégués, la deuxième session de l'Organe directeur a la tâche cruciale et difficile de jeter les bases pour la mise en œuvre pratique des deux piliers du Traité international, à savoir le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et la Stratégie de financement du Traité. Vous serez également appelés à prendre des décisions concernant certaines questions juridiques et politiques complexes, telles que les procédures d'application et les mesures en cas de non-application du Traité, le traitement du matériel génétique non inclus dans l'Appendice I du Traité et les Droits des agriculteurs.

Les deux prochaines années vont être cruciales pour montrer l'utilité et les avantages du Traité, et en assurer ainsi la survie et le renforcement en tant que moyen efficace pour faire face aux nouveaux défis et améliorer la sécurité alimentaire des générations futures. La capacité du Traité de survivre et d'être mis en œuvre de manière efficace dépendra de la volonté ou non des Parties contractantes de prendre les engagements nécessaires envers le Traité international au cours du prochain exercice biennal – en termes de ressources financières et d'engagement financier. De la part de la Direction de la FAO, tous les efforts seront faits pour apporter le soutien technique et financier nécessaire à la mise en œuvre du Traité international. Je crois fermement que le Traité international sera une des priorités absolues de la FAO et j'espère que la prochaine Conférence nous apportera un message clair de cette priorité en termes de crédits budgétaires.

Je voudrais conclure en exprimant toute ma gratitude à M. Bhatti, le Secrétaire du Traité international, et à sa petite équipe, à la Division AGP et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour le soutien apporté aux préparatifs de cette deuxième session de l'Organe directeur du Traité international.

Je vous remercie de votre attention et souhaite le plus grand succès à vos importantes délibérations cette semaine.

ANNEXE C

ÉTATS CONTRACTANTS ET PARTIES CONTRACTANTES,
AU 29 OCTOBRE 2007

Afghanistan
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Arménie
Australie
Autriche
Bangladesh
Belgique
Bénin
Bhoutan
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Canada
Chypre
Communauté européenne
Congo (République du)

Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Éthiopie
Finlande
France
Gabon
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Honduras

Hongrie
Îles Cook
Inde
Indonésie
Irlande
Islande
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Jordanie
Kenya
Kiribati
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi

Maldives
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Myanmar
Namibie
Nicaragua
Niger
Norvège
Oman
Ouganda
Pakistan
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines

Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République centrafricaine
République dém. pop. lao
République démocratique du Congo
République islamique d'Iran
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Sainte-Lucie
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles

Sierra Leone
Slovénie
Soudan
Suède
Suisse
Tchad
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Uruguay
Venezuela
Yémen
Zambie
Zimbabwe

ANNEXE D
STRATÉGIE DE FINANCEMENT
Annexes 1 à 3

ANNEXE D.1

PROJET DE PRIORITÉS

L'Annexe 1 est consacrée aux Priorités pour l'utilisation des ressources dans le cadre de la Stratégie de financement. Comme demandé au paragraphe 15 de la Résolution 1/2006, le Comité ad hoc présente ci-après un projet de priorités pour l'allocation des fonds relevant directement du contrôle de l'Organe directeur, pour examen par ce dernier.

Dans le cadre du Plan d'action mondial à évolution continue, l'Organe directeur fera un usage stratégique des fonds à sa disposition dans le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, pour jouer un rôle catalyseur de la coopération internationale dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'agira pour lui:

1. de jeter les bases pour l'élaboration cohérente de la Stratégie de financement;
2. de renforcer son impact, d'améliorer sa visibilité et de donner une plus grande transparence au processus de sélection des projets;
3. de se concentrer sur des activités de conservation et d'utilisation durable cruciales dans les pays en développement, financées de manière inadéquate par d'autres sources;
4. d'éviter tout chevauchement des activités et de tirer parti des synergies, y compris de celles permettant de mobiliser davantage de ressources dans la Stratégie de financement globale;
5. d'élaborer sa stratégie de financement de manière à acheminer des contributions volontaires au Fonds pour le partage des avantages.

Dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du Plan d'action mondial, l'Organe directeur se concentrera, en procédant par étapes, sur l'obtention d'avantages dans les domaines hautement prioritaires, identifiés pour une période de temps limitée. La prochaine itération du Plan d'action mondial à évolution continue sera importante pour l'identification des priorités futures. Sur la base de consultations avec les Parties contractantes, les priorités initiales seront les suivantes:

1. Échange d'informations, transfert de technologies et renforcement des capacités (sur la base des domaines d'activité prioritaires 15 et 19 du Plan d'action mondial);
 - a. *La mise en place de programmes nationaux efficaces est essentielle pour renforcer les capacités dans les pays en développement et appuyer la mise en application du Traité. Il s'agit d'une condition préalable à des efforts durables de renforcement et de création de capacités nationales en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*

ANNEXE D.2

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES RELEVANT
DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR**

Les projets doivent:

1. être conformes aux objectifs du Traité international;
2. correspondre aux priorités qui seront établies périodiquement par l'Organe directeur;
3. bénéficier aux Parties contractantes qui sont des pays en développement;
4. être présentés par le truchement de la ou des Parties contractantes concernées.

ANNEXE D.3

**PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES
RELEVANT DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR**

La présente *annexe* contient les principes, le cycle des projets et les critères de sélection.

I. Principes

Ces procédures opérationnelles reposent sur les principes suivants:

1. Transparence et impartialité;
2. Simplicité et accessibilité;
3. Efficience et efficacité.

II. Cycle des projets

Le cycle des projets (la période comprise entre les réunions de l'Organe directeur) sera généralement d'une durée de deux ans et comportera les phases suivantes:

1. Ouverture d'un appel à propositions
 - a) diffusé par l'Organe directeur, dans les langues officielles du Traité, et contenant des informations pertinentes et les procédures à suivre – domaines prioritaires¹⁸; note conceptuelle et modèle des documents de projet; critères d'admissibilité, de sélection et d'approbation; calendrier et dates d'échéance; fonds disponibles prévus;
 - b) publicité donnée sur le site web du Traité et par le biais des centres de coordination nationaux;
 - c) responsabilité: préparé par le Secrétariat, sous la direction du Bureau, et mis en œuvre sur décision de l'Organe directeur.
2. Présentation des prépropositions
 - a) dans l'une quelconque des langues du Traité, avec traduction en anglais, en français ou en espagnol;
 - b) selon un modèle convenu et dans les délais indiqués;
 - c) dans la limite de 2 ou 3 pages;
 - d) répondant aux critères de sélection;
 - e) responsabilité: les Parties contractantes, ou bien des personnes juridiques ou physiques en consultation avec la ou les Parties contractantes concernées. La présentation officielle doit être faite, par la ou les Parties contractantes concernées, au Secrétaire de l'Organe directeur.

¹⁸ L'Organe directeur souhaitera peut-être examiner les questions suivantes et indiquer: si les fonds relevant directement du contrôle de l'Organe directeur devraient, selon qu'il convient, n'être applicables qu'aux espèces cultivées de l'Annexe 1; si le matériel génétique résultant de projets financés par l'Organe directeur devrait être mis à disposition conformément aux conditions du Système multilatéral.

3. Sélection et réponse donnée aux prépropositions
 - a) conformément aux critères d'admissibilité;
 - b) conformément à d'autres critères applicables indiqués dans l'appel à propositions, par exemple à des paramètres budgétaires;
 - c) réponse à donner dans les délais convenus;
 - d) responsabilité: le Bureau, sur la base des travaux préparatoires du Secrétariat. Le Bureau pourrait travailler par courrier électronique, puis prendre ses décisions finales lors d'une réunion régulière.

4. Présentation des propositions de projets à partir des prépropositions approuvées
 - a) dans l'une quelconque des langues du Traité, avec traduction en anglais, en français ou en espagnol;
 - b) selon un modèle convenu pour les documents de projet et dans les délais indiqués;
 - c) répondant aux critères de sélection;
 - d) bénéficiaire et moyens de paiement identifiés;
 - e) présentation des propositions à la charge des Parties contractantes;
 - f) liste des propositions présentées à rendre publique;
 - g) responsabilité: les Parties contractantes ou bien des personnes juridiques ou physiques, en consultation avec la ou les Parties contractantes concernées. La présentation officielle doit être faite, par la ou les Parties contractantes concernées, au Secrétaire de l'Organe directeur.

5. Évaluation des propositions de projets
 - a) classement des propositions de projets conformément aux critères de sélection;
 - b) préparation d'un portefeuille des propositions de projets répondant aux conditions requises, pour approbation dans les délais convenus;
 - c) portefeuille à rendre public;
 - d) responsabilité: le Bureau, sur la base des recommandations d'un groupe d'experts désignés par le Bureau lui-même en consultation avec leurs Régions. Le groupe d'experts travaillera sans rétribution, avec des ressources allouées au titre du budget administratif de base pour les éventuelles réunions nécessaires.

6. Approbation des projets à financer au cours du cycle des projets
 - a) en fonction des fonds à la disposition de l'Organe directeur pour le cycle des projets considéré;
 - b) en fonction d'autres considérations éventuelles, telles que l'équilibre géographique et les besoins régionaux relatifs, la répartition entre les espèces cultivées, le type d'activités (par exemple, le renforcement des capacités et la formation, la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), la durée du projet;
 - c) les projets qui ne peuvent pas être financés au cours de l'année considérée seront soumis aux donateurs en vue d'un éventuel financement, ou pourront être présentés à nouveau pendant la période budgétaire suivante;
 - d) responsabilité: l'Organe directeur ou, s'il en est délégué¹⁹, le Bureau.

7. Décaissement
 - a) procédures transparentes et sûres nécessaires;
 - b) responsabilité: le Secrétariat, conformément aux procédures qui seront approuvées par l'Organe directeur.

¹⁹ L'Organe directeur souhaitera peut-être déléguer la possibilité d'approuver les projets entre les sessions, dans les limites d'un plafond convenu et d'un certain pourcentage du budget total disponible pendant le cycle des projets, et dans certaines circonstances.

8. Présentation de rapports et suivi
 - a) recours aux procédures courantes de présentation de rapports et de suivi;
 - b) les bénéficiaires suivront le calendrier indiqué dans le document du projet pour la présentation de rapports, et ils évalueront les progrès accomplis à chacune des étapes importantes indiquées dans ce document;
 - c) un approfondissement des procédures de suivi figure à l'Appendice 2 du document;
 - d) responsabilité du contrôle des projets: l'entité chargée de l'exécution élabore les produits issus du suivi effectué et les dépose auprès du Secrétaire, conformément aux procédures qui seront approuvées par l'Organe directeur.

9. Évaluation indépendante
 - a) recours aux procédures d'évaluation courantes fondées sur les règles et les normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;
 - b) évaluation des effets et des répercussions durables des projets ou groupes de projets, assurant une responsabilisation à l'égard des résultats et visant à faciliter le perfectionnement de la Stratégie de financement;
 - c) une évaluation des éléments de la Stratégie de financement traités dans le cadre de la présente annexe sera commandée périodiquement par l'Organe directeur;
 - d) responsabilité pour l'évaluation: l'Organe directeur.

III. Critères de sélection

1. Pertinence du projet
 - a) Les priorités de la Stratégie de financement, et les principes et les priorités stratégiques établies par l'Organe directeur pour l'allocation des fonds à sa disposition, sont-ils intégrés et représentés clairement dans les objectifs proposés et les produits attendus indiqués dans la proposition?
 - b) Le projet contribue-t-il à un système de conservation mondial rationnel? Le projet contribue-t-il aux Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment aux objectifs 1 et 7?
 - c) Quelle est la pertinence du projet au regard des priorités d'un pays ou d'une région quant à ses plans et programmes en matière de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture? Quelles sont les informations disponibles concernant ces priorités?
 - d) Les activités du projet reproduisent-elles des activités déjà menées à bien ou en cours de réalisation? Les activités du projet sont-elles complémentaires d'activités déjà menées à bien ou en cours de réalisation?

2. Faisabilité
 - a) L'activité proposée est-elle réalisable en termes de ressources et de calendrier? En particulier, le budget est-il adéquat pour couvrir en totalité les activités proposées et produire les résultats attendus?

3. Efficience et efficacité
 - a) Les coûts prévus du projet sont-ils justifiés au regard des résultats et des bienfaits attendus du projet?
 - b) Les activités prévues sont-elles les plus efficaces aux fins de l'obtention des résultats nets du projet, de son aboutissement et de son impact?

4. Avantages et bénéficiaires
 - a) Qui sont les bénéficiaires immédiats?

- b) Les résultats du projet proposé parviendront-ils, directement ou indirectement, aux bénéficiaires proposés?
 - c) Quelle est la contribution potentielle du projet au développement économique?
5. Composition et capacité de l'équipe
- a) La capacité de l'équipe peut-elle être considérée comme suffisante? L'équipe comprend-elle des partenaires de différentes disciplines?
 - b) La proposition de projet prévoit-elle le recours aux compétences spécialisées locales disponibles?
6. Collaboration
- a) Quelle est l'étendue de la collaboration promue par la proposition de projet?
 - b) En quoi cette collaboration contribue-t-elle à l'efficacité et l'efficacite du projet?
 - c) Un financement de contrepartie ou une contribution en nature du demandeur sont-ils prévus?
7. Planification et contrôle
- a) Des étapes clés et des indicateurs appropriés ont-ils été intégrés dans la proposition de projet?
 - b) La proposition indique-t-elle les modalités de suivi de l'avancement du projet et d'évaluation de son impact?
 - c) Dans quelle mesure l'impact positif attendu est-il mesurable?
8. Durabilité
- a) Dans quelle mesure les activités sont-elles durables et les changements apportés par le projet bénéfiques?
 - b) Le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont-ils réalisés?
 - c) Une composante formation a-t-elle été intégrée?
9. Extension géographique
- a) Quelle est l'étendue géographique et l'ampleur de l'impact du projet proposé?
 - b) Quelle est l'importance mondiale et/ou régionale du projet pour la réalisation des objectifs du Traité?
10. Pertinence de l'espèce cultivée
- a) Quelle est la contribution de l'espèce ou des espèces cultivées pour lesquelles des activités sont proposées, aux fins de la sécurité alimentaire mondiale ou régionale et de leur utilisation durable?
 - b) Quelle est la pertinence de l'espèce ou des espèces cultivées pour lesquelles des activités sont proposées, aux fins de la qualité et de la diversité de l'alimentation humaine ou animale?
 - c) Quelle est la contribution du projet proposé à la conservation et à l'utilisation du patrimoine génétique de l'espèce ou des espèces cultivées?
 - d) Le projet s'occupe-t-il de la conservation et/ou de l'utilisation d'une espèce cultivée dans l'un de ces centres de diversité?
 - e) Dans quelle mesure le patrimoine génétique couvert par les activités du projet proposé est-il menacé au niveau national, régional ou mondial?

ANNEXE D.4

**MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA
STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

Le Comité exercera ses activités conformément aux dispositions applicables du Traité et au mandat ci-après:

1. Le Comité sera composé de représentants des Parties contractantes à raison d'un maximum de deux représentants pour chacune des régions de la FAO.
2. Le Comité préparera un plan stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international, en élaborant notamment des mécanismes appropriés pour son opérationnalisation et une stratégie de collecte de fonds, prévoyant l'éventuel recrutement d'un expert dans ce domaine, pour les fonds relevant du contrôle de l'Organe directeur.
3. Le Comité tiendra compte, dans l'exercice de ses activités, de la Résolution 1/2006 et de la Déclaration ministérielle adoptées par l'Organe directeur à sa première session, ainsi que des activités et des informations pertinentes contenues dans le document de travail IT/GB-2/07/08, notamment des mesures et activités possibles aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de financement dont la liste figure dans l'Annexe à ce document.
4. Le Comité présentera une estimation de coûts pour toutes les activités qui seront incluses dans le plan stratégique.
5. Le Comité rédigera également l'Annexe 4 à la Stratégie de financement (Exigences en matière d'information et d'établissement de rapports).
6. Le Comité fera rapport sur l'état d'avancement de ses travaux au Bureau de l'Organe directeur et présentera les résultats de ses travaux à la prochaine session de l'Organe directeur.

ANNEXE E

Projet**DÉCLARATION D'INTENTION DE COOPÉRATION CONJOINTE ENTRE L'ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Attendu que le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« le Traité ») a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation,

Attendu que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (« la Commission ») est un organe statutaire intergouvernemental de la FAO traitant la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, reconnu au niveau international pour sa compétence à faciliter les négociations par les gouvernements des instruments internationaux sur divers aspects de la biodiversité biologique d'intérêt pour l'alimentation et l'agriculture,

Attendu que la Commission facilite et supervise la coopération entre la FAO et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux chargés de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques, et qu'elle s'efforce de développer, en collaboration avec eux, des mécanismes appropriés pour la coopération et la coordination en ce domaine,

Attendu que l'Organe directeur établit et maintient la coopération avec les organisations internationales et les entités du Traité pertinentes, sur des sujets couverts par celui-ci, y compris leur participation à la Stratégie de financement,

Attendu que la Commission supervise en permanence toutes questions concernant la politique, les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pertinentes pour l'alimentation et l'agriculture, y compris leur conservation et leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation,

Attendu que la Commission a élaboré et supervise un Système mondial sur les ressources phylogénétiques qui comprend un certain nombre d'éléments d'appui du Traité, en particulier *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* ainsi que le *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*,

Attendu que le Traité prévoit une Stratégie de financement pour les activités, les plans et les programmes prioritaires, en particulier dans les pays en développement et les économies en transition, en prenant en compte le *Plan d'action mondial*,

Attendu que le Traité prévoit que toutes les parties contractantes doivent coopérer avec la Commission lors de ses évaluations périodiques de l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial*,

Attendu que le Traité prévoit que les sessions de son Organe directeur devront, autant que faire se peut, être organisées immédiatement avant ou après les sessions ordinaires de la Commission,

L'Organe directeur du Traité [et la Commission]²⁰ entende[nt] coopérer de la façon suivante:

1. Le Président d'un organe sera invité à participer aux sessions de l'autre organe lorsque des sujets d'intérêt commun y sont examinés.
2. Les Présidents des deux organes pourront demander à ce qu'un point soit inscrit au projet d'ordre du jour provisoire de l'autre organe.
3. Les Présidents et, si nécessaire, les Bureaux des deux organes garderont le contact entre les sessions, afin de promouvoir la synergie lors de la mise en œuvre des programmes de travail des deux organes. D'un commun accord, les Bureaux pourront se réunir afin de traiter conjointement des sujets d'intérêt commun.
4. Le Secrétaire de la Commission communiquera régulièrement des rapports aux sessions du Traité portant sur la mise en œuvre des éléments pertinents du programme de travail pluriannuel de la Commission, en particulier en ce qui concerne les éléments d'appui du Traité se trouvant sous son égide, y compris *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et le *Plan d'action mondial*.
5. Reconnaissant l'importance que le Traité accorde au *Plan d'action mondial* pour le développement et à la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité, la Commission prendra en considération les commentaires, suggestions ou demandes de l'Organe directeur relatives à l'actualisation et à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Les Secrétariats de l'Organe directeur du Traité [et de la Commission] coopéreront de la façon suivante:

1. Les Secrétariats se réuniront régulièrement, afin de se tenir mutuellement informés des développements pertinents, de favoriser la synergie et l'efficacité et d'encourager la cohérence du développement et de la mise en œuvre de leurs programmes de travail respectifs.
2. Ils coopéreront, si nécessaire, à la préparation et à la gestion des réunions de la Commission et du Traité.
3. Ils se consulteront lors de l'élaboration de la documentation pertinente pour les réunions de leurs organes respectifs, ainsi que pour tout éventuel processus auxiliaire.
4. Lorsqu'il y a lieu, ils coordonneront leurs activités de collecte de fonds, et pourront élaborer des projets conjoints et solliciter ensemble le soutien de donateurs, si nécessaire, y compris dans le contexte de la Stratégie de financement du Traité.

²⁰ Les crochets figurant dans ce texte seront supprimés lorsque le présent projet de déclaration d'intention aura été agréé par la Commission.

5. Ils s'efforceront de coordonner leur participation aux réunions des processus et organes internationaux concernés, tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce.

ANNEXE F

BUDGET ADMINISTRATIF DE BASE DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE			
	2008	2009	Total
A. <u>Effectifs du Secrétariat et consultants</u>			
-Module A	914 954	829 412	1 744 366
-Module B	50 000	229 466	279 466
-Module C	0	0	0
-Module D	589 866	720 948	1 310 814
Total partiel	1 554 820	1 779 826	3 334 646
B. <u>Réunions</u>			
Troisième session de l'Organe directeur	-	630 000	630 000
Réunions du Bureau (3)	24 000	12 000	36 000
Consultations sur la technologie de l'information (3)	25 000	50 000	75 000
Comité de la tierce partie bénéficiaire (1)	0	25 000	25 000
Mécanisme de coordination pour le renforcement des capacités (2)	12 000	12 000	24 000
Total partiel	61 000	729 000	790 000
C. <u>Autres dépenses</u>			
Frais de mission du personnel de base	92 667	155 333	248 000
Publications	25 000	25 000	50 000
Fournitures et équipements	40 000	29 000	69 000
Total partiel	157 667	209 333	367 000
D. Dépenses générales de fonctionnement (4 % de A+B+C)			
	70 939	108 726	179 666
E. Budget de fonctionnement (A+B+C+D)			
	1 844 426	2 826 885	4 671 312
F. Frais de soutien aux projets (13 % de E moins la contribution FAO)			
	135 320	263 040	398 361
G. Budget administratif de base, avant Réserve de trésorerie (E+F)			
	1 979 747	3 089 925	5 069 672
H. Réserve de trésorerie (10 % de G moins la contribution FAO)			
	117 625	228 643	346 267
I. Budget administratif de base après Réserve de trésorerie (G+H)			
	2 097 372	3 318 568	5 415 940
Contribution de la FAO (PE 2AP03)	803 500	803 500	1 607 000
Solde à financer	1 293 872	2 515 068	3 808 940

Effectifs du Secrétariat

Effectifs approuvés pour l'exercice 2006-2007
D1
P5
P4
P3
P3
G5
G4
G3

Effectifs supplémentaires approuvés pour l'exercice 2008-09
½ P4
P3

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

ANNEXE G

Déclaration de clôture de M. Ahmed Djoghlaif

Secrétaire exécutif

Convention sur la diversité biologique

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur général de la FAO,

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Mesdames et Messieurs,

De grands pas en avant ont été faits depuis l'approbation du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2001, des progrès auxquels vous avez tous contribué d'une façon ou d'une autre. Je suis honoré d'être parmi vous cet après-midi pour saluer ces réalisations et l'ardeur avec laquelle vous avez travaillé tout au long de cette deuxième session de l'Organe directeur. Comme indiqué dans le texte même du Traité, la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pourront être assurées en établissant des liens étroits entre le Traité et la Convention sur la diversité biologique. Vos travaux étaient ceux de la Convention; vos accomplissements contribuent à renforcer notre mandat et font progresser tant le Traité que la Convention vers leur mise en œuvre pleine et entière. Je vous en remercie.

De nombreux groupes ont appuyé l'élaboration et la mise en œuvre du Traité, mais je tiens à rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et en particulier à son Directeur général, M. Jacques Diouf, pour son engagement et les efforts déployés pour donner vie au Traité. Depuis sa création, la FAO s'attache à faire reculer la pauvreté et la faim en encourageant le développement agricole, l'amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire. La naissance du Traité et sa mise en application apportent une formidable contribution à cette mission.

Le Traité est vital pour garantir la disponibilité permanente des ressources phylogénétiques dont les pays auront besoin pour nourrir leurs populations. La diversité biologique est essentielle pour la mise au point des variétés végétales et la sélection des animaux d'élevage, ainsi que pour soutenir la production agricole grâce aux pollinisateurs, aux organismes présents dans le sol et aux ennemis naturels des organismes nuisibles aux cultures. La Convention sur la diversité biologique reconnaît la contribution du Traité à la mise en œuvre du Programme de travail sur l'agriculture. La Convention salue également avec satisfaction la contribution du Traité à l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité dans les programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition humaine. Les efforts déployés pour établir un lien entre les questions touchant la biodiversité, l'alimentation et la nutrition, devraient contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment de la cible 2 de l'Objectif 1, de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim.

Grâce à la conservation des ressources phytogénétiques, le Traité appuie également la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et notamment son objectif 9. Les plantes sont universellement reconnues comme étant un élément capital de la diversité biologique mondiale et une ressource essentielle pour la planète.

Je voudrais souligner l'importante contribution du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, qui est un élément clé de la stratégie de financement pour ce qui est de la conservation *ex situ* et de la disponibilité des ressources phytogénétiques. Le Fonds fiduciaire a certainement contribué au succès du Traité.

Monsieur Diouf, à l'occasion d'une cérémonie tenue à Rome pour célébrer la Journée mondiale de l'alimentation, vous avez déclaré que « la conservation de la biodiversité agricole mondiale doit être un effort concerté, rassemblant agriculteurs, sélectionneurs commerciaux et scientifiques ». De la même façon, nous joignons nos efforts afin d'assurer la conservation et une utilisation durable de la diversité génétique agricole mondiale tout en veillant à ce que ces ressources restent disponibles pour tous. Comme je l'ai déjà dit, les synergies entre le Traité, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique sont toutes essentielles pour le programme de travail de chaque instance. Un exemple spécifique de ce renforcement mutuel est l'Article 9 du Traité et l'Article 8 j) de la Convention. L'un et l'autre soulignent le rôle des communautés locales et autochtones et des agriculteurs de toutes les régions du monde dans la protection des connaissances traditionnelles, et le fait que leur droit de participer équitablement au partage des avantages et à la prise de décisions, au niveau national, est essentiel pour la conservation de la diversité phytogénétique.

Par ailleurs, en 2002, à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesburg, les dirigeants mondiaux ont demandé que des mesures soient prises pour négocier, dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, un régime international propre à promouvoir et à assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Comme vous le savez, la Conférence des Parties à la Convention a donné suite à cette requête et chargé l'un de ces organes subsidiaires de conduire et de mener à bien cette négociation le plus rapidement possible, d'ici 2010. À cet égard, il convient de noter que la Conférence des Parties reconnaît la précieuse contribution du Traité à cette négociation. Selon de nombreux observateurs, le Traité pourrait constituer un élément important du régime international à venir. Je crois que les leçons tirées de la mise en œuvre du Traité sont fondamentales et peuvent être profitables au processus d'élaboration de ce nouveau régime.

À ce propos, je tiens à féliciter l'Organe directeur pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité. Je suis heureux de constater que le Traité, qui apporte une réponse vraiment moderne à l'accès et au partage des avantages, compte actuellement 115 Parties contractantes et environ 370 Accords type de transfert de matériel qui, au total, représentent quelque 40 000 échantillons végétaux. Cela témoigne non seulement du succès opérationnel du Traité, mais aussi d'un engagement mondial envers le développement durable. Il est généralement reconnu que des niveaux de biodiversité élevés renforcent la résilience des écosystèmes, notamment agricoles, et leur capacité d'adaptation. Aussi, compte tenu des effets attendus du changement climatique, même s'ils ne sont pas encore complètement prévisibles, les Accords type de transfert de matériel représentent-ils une étape fondamentale vers la conservation des ressources phytogénétiques et, au bout du compte, la sécurité alimentaire future.

D'autres points de convergence se dégagent des efforts déployés d'un côté comme l'autre pour réaliser l'objectif Biodiversité 2010. J'ai le grand plaisir d'annoncer que l'an prochain la Journée internationale de la biodiversité sera organisée conjointement avec la FAO, à Bonn, le 22 mai, sur le thème « Agriculture et biodiversité ». Ainsi, et pour la première fois, un tel événement sera célébré

non seulement conjointement avec une institution sœur, mais aussi dans le cadre d'une Conférence des Parties à laquelle participeront des chefs d'État et de gouvernement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Traité apporteront également une importante contribution à la célébration de l'Année internationale de la biodiversité 2010, qui coïncidera avec la dixième réunion de la Conférence des Parties, que la ville de Nagoya (Japon) a proposé d'accueillir.

Sans la biodiversité, l'alimentation et l'agriculture ne peuvent satisfaire les besoins des populations du monde entier, et à l'inverse, sans une alimentation et des ressources agricoles adéquates, les populations tendront à surexploiter les ressources sauvages et à compromettre ainsi non seulement la biodiversité, mais aussi leur propre bien-être. Séparément, nos organisations ne sont pas en mesure de résoudre ces problèmes, et chacun doit apporter sa contribution, mais ensemble nous pouvons fournir les orientations essentielles pour réduire la perte de biodiversité.

Aussi une collaboration constante entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Traité et la Convention sur la diversité biologique est-elle importante non seulement pour le succès du programme d'activités de chaque instance, mais aussi pour les synergies qu'elles permettent de créer. N'oublions pas que, comme l'écrivait Dante Alighieri, « une petite étincelle allume une grande flamme ». Que nos organisations puissent être ces étincelles et nos efforts conjugués les flammes qui pourvoiront au bien-être humain.

Face à l'accentuation prévue des effets négatifs des changements climatiques sur l'agriculture, et à la récente hausse du prix des principales céréales, comme l'a souligné la Journée mondiale de l'alimentation qui a été célébrée au début de ce mois par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, il est nécessaire de renforcer la coopération entre nos institutions sœurs. À cet égard, je voudrais rendre hommage à M. Jacques Diouf pour sa décision de détacher un fonctionnaire de la FAO auprès du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et d'accueillir, et cela pour la première fois dans l'histoire de la Convention, ici à Rome en février 2008, la prochaine réunion de l'organe scientifique subsidiaire de la Convention, qui examinera le programme de travail sur les forêts et l'agriculture.

Au nom de tout le personnel du Secrétariat de la Convention et des 190 Parties à la Convention, permettez-moi, Monsieur le Directeur général, de vous remercier, en félicitant encore une fois le Secrétaire de l'Organe directeur, M. Shakeel Bhatti, pour sa récente nomination, et de réitérer l'engagement du Secrétariat de la Convention à travailler en toute harmonie avec le Traité et son organisation hôte.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de clôture de M. Jacques Diouf
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui pour cette cérémonie de clôture de la deuxième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Toutefois, si vous me le permettez, plutôt que de me lancer dans un exercice de célébration, habituel à l'issue d'une réunion comme celle-ci, je souhaiterais vous proposer plutôt un discours d'ouverture.

Je suis très fier que le Traité, et le secteur agricole et alimentaire qu'il représente, ait construit un mécanisme concret d'accès et de partage des avantages. C'est le seul accord global à ce jour, à y être parvenu. Il ne tient qu'à vous maintenant qu'il devienne effectif et de faire du Traité un élément central de la gouvernance internationale des ressources génétiques.

A ce moment de son existence, le Traité entre dans sa phase d'opérationnalisation qui marque en réalité le commencement de votre travail. Parvenir à un accord a indéniablement été un gros effort mais ce qui vous attend va en exiger sans aucun doute encore davantage.

Ces efforts seront nécessaires pour faire que ce Traité fonctionne et remplisse les objectifs ambitieux qu'il s'est fixé et je suis sûr que vous, membres de l'Organe directeur, saurez tout mettre en œuvre pour cela.

Vous savez bien, le vrai pouvoir décisionnaire n'appartient pas à ceux qui rédigent la Loi mais à ceux qui l'interprètent et l'appliquent. En cela, le travail qu'il reste à accomplir est immense et nécessitera encore sans doute d'importants engagements de votre part, d'importants efforts, d'importants compromis pour rendre effectif ce qui a été mis sur le papier.

Le Traité doit établir en effet un ensemble de procédures fonctionnelles pour permettre de réguler efficacement des milliers de transactions quotidiennes entre un nombre élevé de pays aux systèmes administratifs et juridiques distincts, utilisant des langues différentes et faisant intervenir une grande diversité d'acteurs et d'institutions.

Déjà, pour les seuls sept premiers mois de l'année 2007, plus de 90 000 transactions dans le cadre du système multilatéral ont été répertoriées.

Cela illustre le fait que le Traité est déjà entré dans sa phase de démarrage et que celui-ci est très rapide. Un tel démarrage est encourageant et significatif du fait que le Traité répond à une demande réelle de la part des utilisateurs du système. Je sais que vous saurez donner l'impulsion nécessaire à cette phase et que vous saurez continuer à répondre à cette demande qui ne va cesser de croître. Et c'est du devoir du secrétariat de vous aider à accomplir cette tâche. Et c'est de mon devoir de lui apporter tout le soutien nécessaire et de créer l'environnement le plus favorable pour qu'il puisse accomplir au mieux cette importante mission.

J'ai récemment procédé au recrutement du premier secrétaire du Traité international, Monsieur Shakeel Bhatti, et je suis heureux de vous dire que vous avez la chance, pour cette période de démarrage et de mise en œuvre du Traité, de pouvoir compter sur un nouveau secrétariat, jeune, dynamique et compétent.

Mais c'est à vous, membre de l'Organe directeur, de mettre le Traité en œuvre dans cette période cruciale. Pour cela:

- *il est essentiel* d'apporter dès maintenant les ressources financières et l'appui nécessaire,
- *il est essentiel* d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre opérationnelle au niveau international et national sous la direction de vous, membres de l'organe directeur et de son secrétariat.
- *il est essentiel* d'inclure dès maintenant toutes les ressources génétiques concernées dans le système multilatéral.
- *il est essentiel* d'apporter l'appui nécessaire aux pays en développement pour qu'ils puissent prendre une part active au système multilatéral d'accès et de partage des avantages.

À travers son système multilatéral couvrant un large ensemble d'espèces agricoles et fourragères indispensable à la sécurité alimentaire, le Traité constitue en effet un outil novateur qui permet de répondre simultanément à de nombreux objectifs globaux cruciaux pour notre planète:

- la sécurité alimentaire dans un environnement évoluant de plus en vite sous la pression du changement climatique,
- le développement des agricultures du monde du fait d'une plus grande équité dans les échanges internationaux et de la reconnaissance du droit des agriculteurs,
- la lutte contre l'érosion de la diversité génétique,

L'interdépendance entre les pays ne va cesser d'augmenter du fait de l'importance accrue de ces défis planétaires tels que le changement climatique. Il est indispensable, pour y faire face, d'assurer l'opérationnalisation du système multilatéral. Je vous assure que je suivrai attentivement, avec le Secrétaire, les progrès réalisés et que la FAO mettra les efforts nécessaires pour contribuer à son succès.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier les États qui ont envoyé des représentants, et leur souhaiter d'œuvrer à leur niveau, pour continuer à bâtir sur l'important acquis que constitue ce nouveau Traité.

ANNEXE H

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

IT/GB-2/07/1	Projet d'ordre du jour provisoire
IT/GB-2/07/2	Projet d'ordre du jour annoté et de calendrier provisoires
IT/GB-2/07/3	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
IT/GB-2/07/4	Rapport du Président
IT/GB-2/07/5	Rapport du Secrétaire
IT/GB-2/07/6	Règles de gestion financière de l'Organe directeur
IT/GB-2/07/7	Rapport du Président du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement
IT/GB-2/07/8	Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité international
IT/GB-2/07/9	Compilation et analyse des communications des parties contractantes et d'autres organisations pertinentes concernant la mise en œuvre de la Stratégie de financement
IT/GB-2/07/10	Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures
IT/GB-2/07/11	Progrès réalisés dans l'incorporation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral
IT/GB-2/07/12	Projet de procédures pour la tierce partie bénéficiaire
IT/GB-2/07/13.1	Examen de l'Accord de transfert de matériel qui doit être utilisé par les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et autres institutions internationales pertinentes pour les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture non inclus à l'Appendice 1 du Traité
IT/GB-2/07/14	Projet de procédures et mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à traiter les questions de non-application
IT/GB-2/07/15	Compilation et analyse des communications des parties contractantes et d'autres organisations pertinentes concernant la mise en application de l'Article 6
IT/GB-2/07/16	Rapport conjoint du Secrétaire de l'Organe directeur et du Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sur les questions relatives aux relations entre l'Organe directeur et la Commission

IT/GB-2/07/17	Rapport sur la coopération avec les autres organisations internationales, y compris les accords entre l'Organe directeur et les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et les autres institutions internationales compétentes
IT/GB-2/07/18	Création éventuelle d'un Comité consultatif technique permanent
IT/GB-2/07/19	Rapport de situation sur le Programme de travail et budget 2006-07 et sur la suite donnée par le Secrétariat aux décisions prises lors de la première session de l'Organe directeur
IT/GB-2/07/20	Projet de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-09

Documents d'information

IT/GB-2/07/Inf.1	Liste des documents
IT/GB-2/07/Inf.2	Guide du délégué
IT/GB-2/07/Inf.3	Projet de liste provisoire des participants (<i>anglais seulement</i>)
IT/GB-2/07/Inf.4	Appui technologique à la mise en œuvre du Système multilatéral (<i>anglais seulement</i>)
IT/GB-2/07/Inf.5	Compilation et analyse des communications formulées par les parties contractantes et les observateurs au sujet de l'application
IT/GB-2/07/Inf.6	Le développement des droits des agriculteurs dans le contexte de l'engagement international et de l'Article 9
IT/GB-2/07/Inf.7	Activités relatives aux éléments d'appui du Traité (<i>anglais seulement</i>)
IT/GB-2/07/Inf.8	Informations reçues des organisations pertinentes au sujet de la mise en œuvre de l'Article 6. Contribution des CIRA du GCRAI (<i>anglais seulement</i>)
IT/GB-2/07/Inf.8.1	Informations communiquées par les organisations concernées sur l'application de l'Article 6. Contribution de la FAO
IT/GB-2/07/Inf.9	Rapport du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) sur ses activités à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité
IT/GB-2/07/Inf.10	Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses États membres
IT/GB-2/07/Inf.11	Expérience des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) quant à la mise en œuvre des accords avec l'Organe directeur, spécialement pour l'Accord type de transfert de matériel
IT/GB-2/07/Inf.12	Liste des observateurs ayant demandé l'autorisation d'être représentés à la deuxième session de l'Organe directeur (<i>anglais seulement</i>)

IT/GB-1/06/Inf.7 (Première session de l'Organe directeur) Compilation des observations sur le projet de procédures et de mécanismes visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application

**Autres documents
disponibles, sur demande, au Comptoir des documents**

Rapports de sessions précédentes

GB-1/06/RAPPORT Rapport de la première session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Études de référence

Étude de référence n° 29 Rapport sur les types de financement et d'assistance et d'institutions ayant des mandats pertinents au point de vue de la Stratégie de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*anglais seulement*)

Étude de référence n° 31 Politiques et critères pour la Stratégie de financement en vue de la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*anglais seulement*)

Autres documents

CGRFA/IC/Inf.1 Convention de Vienne sur le droit des traités
Section 3: Interprétation des traités

Documents distribués à la demande des parties contractantes

IT/GB-2/07/Circ.1 Application de l'Article 9 du Traité international de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: Droits des agriculteurs. Communications de la Norvège et de la Zambie (*anglais seulement*)

APPENDIX I

**LIST OF PARTICIPANTS
LIST DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chair: Mr Godfrey MWILA

Président: (Zambia)

Presidente:

Vice-Chairs: Mr Sugiono MOELJOPAWIRO

Vice-présidents: (Indonesia)

Vicepresidentes:

Ms Anna SOMERVILLE

(Australia)

Mr Campbell DAVIDSON

(Canada)

Mr Modesto FERNANDEZ DIAZ-SILVEIRA

(Cuba)

Ms Hanaiya EL ITRIBY

(Egypt)

Mr François PYTHOUD

(Switzerland)

Rapporteur

Mr Campbell DAVIDSON

(Canada)

**CONTRACTING PARTIES
PARTIES CONTRACTANTES
PARTES CONTRATANTES**

AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Delegate

Mr Mohammad Aziz OSMANZAI
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Director
Agriculture Research Institute of
Afghanistan (ARIA)
Ministry of Agriculture, Irrigation and
Livestock
Karta-e Sakhi
Kabul
Phone: +93 20 700207045
Email: aosmanzai@yahoo.com

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Délégué

M. Salah CHOUAKI
Chargé de recherche et responsable
Groupe Institutionnel Scientifique et
Technique sur les Ressources
Phytogénétiques pour l'Alimentation et
l'Agriculture
Institut National de la Recherche
Agronomique (INRAA)
Algiers
Phone: +213 71 372657
Fax: +213 21 521283
Email: chouaki_salah@yahoo.fr

ANGOLA

Délégué

Mme Elizabeth MATOS
Président
Comité national des ressources
phytogénétiques
Prédio CNIC-U.A.N.
Av. Revolução de Outubro
10043 (BG) Luanda
Phone: +244 222 325673 - 321688
Email: cnrf@ebonet.net;
fitogen@ebonet.net

Suppléant(s)

M. Carlos Alberto AMARAL
Conseiller
Représentant permanent suppléant auprès
de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Druso, 39
00184 Rome
Italie
Phone: +39 0677254299
Fax: +39 06772695241 - 0677590009
Email: carlosamaral@tiscalinet.it

ARMENIA - ARMÉNIE

Delegate

Mr Zohrab V. MALEK
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Armenia to FAO
Via Camillo Sabatini 102
00100 Rome
Italy
Phone: +39 065201924
Fax: +39 065201924
Email: armambfao@virgilio.it

Alternate(s)

Ms Alvina AVAGYAN
Food Security Programme
Ministry of Agriculture
Government Building 3, Room 125
Republic Square
375010 Yerevan
Phone: +374 10 565746 - 521864 - 545740
Fax: +374 10 565746 - 521864 - 545740
Email: fspmoa@xter.net; alvinaav@mail.ru

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate

Ms Anna SOMERVILLE
Manager
Trade and Environment International
Division
Australian Government Department of
Agriculture, Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Phone: +39 61 26272 4504
Fax: +39 61 26272 4600
Email: anna.somerville@daff.gov.au

Alternate(s)

Ms Judy V. BARFIELD
Counsellor Agriculture
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of Australia
Via Antonio Bosio, 5
00161 Rome
Italy
Phone: +61 2 6272 4504
Fax: +61 26272 4600
Email: judy.barfield@dfat.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate

Mr Johannes KRESBACH
Officer for FAO and OECD Affairs
Division III/3
Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Stubenring 1
1012 Vienna
Phone: +43 1 71100 2753
Fax: +43 1 71100 2959
Email:
johannes.kresbach@lebensministerium.at

Alternate(s)

Ms Cosima HUFLER
Division V/9
International Environmental Affairs
Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management
Stubenbastei 5
1010 Vienna
Phone: +43 1 51522 1611
Fax: +43 1 51522 7626
Email:
cosima.hufler@lebensministerium.at

Mr Paul FREUDENTHALER
Director
Institute for Potatoes & Plant Genetic
Resources
Austrian Agency for Health and Food
Safety GmbH
Wieningerstraße 8
4020 Linz
Phone: +43 50 555 41200
Fax: +43 50 555 41119
Email: paul.freudenthaler@ages.at

BANGLADESH

Delegate

Mr Abdul AZIZ
 Secretary
 Ministry of Agriculture
 Bangladesh Secretariat
 Building - 4
 Dhaka
 Phone: +880 2 7167474
 Fax: +880 2 7171555
 Email: aziz_ndc@yahoo.com

Alternate(s)

Ms Nasrin AKHTER
 Counsellor (Economic Affairs)
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the People's Republic of
 Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome
 Italy
 Phone: +39 068078541 - 068083595 -
 068078732
 Fax: +39 068084853
 Email: eco_counsellor@yahoo.com

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Délégué

M. Hugo VERBIST
 Conseiller
 Représentant Permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de Belgique
 Bureau FAO, PAM et FIDA
 Via dei Monti Parioli, 49
 00197 Rome
 Italie
 Phone: +39 063609511 - 0636095135
 Fax: +39 063226935
 Email: romefao@diplobel.org

Expert(s)/Conseiller(s)

Mme Christine FRISON
 Conseillère juridique
 Service public fédéral (SPF) Santé
 publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire
 et Environnement
 Place Horta 40
 1060 Bruxelles
 Phone: +32 473 88 68 73
 Fax: +32 10 472403
 Email: christine.frison@law.kuleuven.be

BENIN - BÉNIN

Délégué

M. Aly DJIMA
 Sélectionneur, spécialiste des semences
 Point focal national des ressources
 phytogénétiques
 CRA-SB/INRAB
 P.O. 03
 Attogon
 Phone: +229 95067763
 Email: aldjim5@yahoo.fr;
djima.aly@coraf.org

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Delegate

Mr José Antônio MARCONDES DE
 CARVALHO
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Federative
 Republic of Brazil to FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 Italy
 Phone: +39 066789353
 Fax: +39 0668398802
 Email: jamarcondes@brafao.it

Alternate(s)

Mr Renato MOSCA DE SOUZA
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Fax: +39 0668398802
Email: renatomosca@brafao.it

Mr Saulo Arantes CEOLIN
First Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the Federative
Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima 32
00186 Rome
Italy
Phone: +39 066789353
Fax: +39 0668398802
Email: ceolin@brafao.it

Mr Lidio CORADIN
Genetic Resources Programme
Ministry of Environment
Secretariat of Biodiversity Conservation
SCEN Trecho 02 B1H-IBAMA Sede
Setor de Clubes Esportivos Norte
70818-900 Brasilia
Phone: +55 61 40099578
Fax: +55 61 40099593
Email: lidio.coradin@mma.gov.br

Mr Pedro Aurelio Fiorencio CABRAL DE
ANDRADE
Advisor
Environment Division
Ministry of External Relations
Esplanada dos Ministérios, Bloco H
Palácio do Itamaraty
Brasilia, D.F.
Email: pafca@mre.gov.br

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Maria Jose SAMPAIO
Policy Advisor Research and Development
Brazilian Agricultural Research
Cooperation (EMBRAPA)
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Block D
Brasilia DF
Phone: +55 61 4484553
Fax: +55 61 3471041
Email: zeze.sampaio@embrapa.br;
zezesampaio@yahoo.com

Mr Leontino REZENDE TAVEIRA
Advisor
Department of Intellectual Property and
Agriculture Technology
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Bloco D, Anexo A, sala 233
Brasilia DF 70043900
Phone: +55 61 32182921 32182361
Fax: +55 61 33220676
Email: leontino@agricultura.gov.br

Ms Leidiane FERREIRA
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Block D
Brasilia DF
Phone: +61 3218 2637
Fax: +61 3224 5647
Email: leidianeferreira@agricultura.gov.br

Mr Márcio Antônio TEIXEIRA
MAZZARO
Lawyer
Legal Advisory Officer
Ministry of Agriculture, Livestock and
Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Block D
Brasilia DF
Phone: +55 61 32182392
Fax: +55 61 32256097
Email: marcio.mazzaro@agricultura.gov.br

BULGARIA - BULGARIE

Delegate

Mr Stamen DIMITROV
Dus Head and Protocol Control Department
Executive Agency for Variety Testing,
Field Inspection and Seed Control
Ministry of Agriculture and Forestry
125 Tzarigradsko Shosse Blvd.
1113 Sofia
Phone: +359 2 8705120
Fax: +359 2 713635
Email: iasas@spnet.net

Alternate(s)

Mr Krassimir KOSTOV
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Bulgaria to FAO
Via Pietro Paolo Rubens, 21
00197 Rome
Italy
Phone: +39 063224640/43 - 063213986
Fax: +39 063226122
Email: bgamb.roma@tin.it;
bulgariafao@yahoo.com

BURKINA FASO

Délégué

M. Didier BALMA
Directeur de la Recherche Scientifique
Ministère des enseignements secondaire,
supérieur et de la recherche scientifique
01 B.P. 476
Ougadougou 01
Phone: +226 50308269
Fax: +226 50315003
Email: dbal@fasonet.bf

Suppléant(s)

M. Boubakar CISSÉ
Conseiller économique
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via XX Settembre, 86
00187 Rome
Italie
Phone: +39 0642010611
Fax: +39 0648903514
Email: bker_cisse@yahoo.fr;
ambabf.roma@tin.it

BURUNDI

Délégué

M. Eliakim SAKAYOYA
Point focal national des ressources
phytogénétiques pour l'alimentation et
l'agriculture
Directeur de la Protection des Végétaux
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
B.P.114 Gitega
Bujumbura
Phone: +257 22 402036 - 79976214
Fax: +257 22402104
Email: sakayoyaeliakim@yahoo.fr;
dpvbdi@yahoo.fr

**CAMEROON - CAMEROUN -
CAMERÚN**

Délégué

M. Abdou NAMBA
Directeur du Développement de
l'Agriculture
Ministère de l'agriculture et du
développement rural
B.P. 11 970
Yaoundé
Phone: +237 22 22 1595 - 99985819
Fax: +237 22 22 5091
Email: abdoumba@yahoo.fr

CANADA - CANADÁ

Delegate

Mr Campbell DAVIDSON
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Research Manager
Semiarid Prairie Agricultural Research
Centre
Agriculture and Agri-Food Canada
Box 1030, Swift Current
Saskatchewan S9H 3X2
Phone: +1 306 7787270
Fax: +1 306 7783186
Email: cdavidson@agr.gc.ca

Expert(s)/Adviser(s)

Mr Thomas BALINT
Senior Policy Advisor
Environment and Energy Division
Department of Foreign Affairs and
International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa ON K1A 0C2
Phone: +1 613 944 5226
Fax: +1 613 995 9525
Email: thomas.balint@international.gc.ca

Mr Stephen RANDALL
Legal Officer
Environmental Law Section
Department of Foreign Affairs and
International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa ON K1A 0C2
Phone: +1 613 992 6479
Fax: +1 613 992 6483
Email: stephen.randall@international.gc.ca

Mr Ken RICHARDS
Research Manager
Canadian Genetic Resources Program
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada Saskatoon Research Centre
107 Science Place
Saskatoon Saskatchewan S7N 0X2
Phone: +1 306 956 7641
Fax: +1 306 956 7246
Email: richardsk@agr.gc.ca

Mr Bryan HARVEY
Emeritus Professor
Plant Sciences Department
University of Saskatchewan
51 Campus Drive
Saskatoon SK S7N 5A8
Phone: +1 306 966 5795
Fax: +1 306 966 5015
Email: bryan.harvey@usask.ca

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

Délégué

M. Jean Benoît MBORHOUL
Point Focal National du Traité International
sur les Ressources Phytogénétiques pour
l'alimentation et l'agriculture
Ministère du Développement Rural
BP 786
Bangui
Phone: +236 545298 - 084435
Email: rcaphytogenetique@yahoo.fr

COSTA RICA

Delegado

Sr Walter Paulo QUIRÓS ORTEGA
Presidente de la Comisión Nacional de
Recursos Fitogenéticos
Director Ejecutivo
Oficina Nacional de Semillas de Costa Rica
B González Lahman
P.O. Box 10309 (1000)
San José
Phone: +506 2235922
Fax: +506 2217792
Email: wquiros@ofinase.go.cr

CUBA

Delegado

Sr Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-
SILVEIRA
Funcionario
Dirección de Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente (CITMA)
Capitolio y San José
Ciudad de la Habana
Phone: +537 8670598
Fax: +537 8670615
Email: modesto@citma.cu

Suplente(s)

Sra Zoila Margarita FUNDORA MAYOR
Especialista
Instituto de Investigaciones Fundamentales
de Agricultura Tropical (INIFAT)
Ministerio de la Agricultura
Phone: +537 6830098
Email: zfundora@infomed.sld.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate

Ms Androula GEORGIU
Senior Agricultural Research Officer
Agricultural Research Institute
P.O. Box 22016
Nicosia
Phone: +357 22 305101
Fax: +357 22 316770
Email: georgiou@arinet.ari.gov.cy

CÔTE D'IVOIRE

Délégué

M. Fataye AKAMOU
Point focal du traité international RPA
Sous-directeur de la Défense des Cultures
Direction de la protection des végétaux, du
contrôle et de la qualité
Ministère de l'agriculture
07 BP 25
Abdijan 07
Phone: +225 20 22 84 79
Fax: +225 20 21 20 32
Email: afataye@aviso.ci;
fatakam@hotmail.com

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC
OF KOREA –
RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE -
REPÚBLICA POPULAR
DEMOCRÁTICA DE COREA**

Delegate

Mr Sun Won JONG
Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0654220749 - 065924034
Fax: +39 0654210090
Email: permrepun@hotmail.com

Alternate(s)

Mr Song Chol RI
Secretary
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Italy
Phone: +39 0654220749 - 065924034
Fax: +39 0654210090
Email: permrepun@hotmail.com

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
CONGO –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL
CONGO**

Délégué

M. Innocent MOKOSA MANDENDE
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République démocratique
du Congo
Via Barberini, 3
00187 Rome
Italie
Phone: +39 0642010779
Fax: +39 0642903331
Email: mandmokosa@hotmail.com

**DENMARK - DANEMARK -
DINAMARCA**

Delegate

Mr Lars LANDBO
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Scientific Adviser
Skovbrynet 20
2800 Lyngby
Phone: +45 263649
Email: lbo@pdir.dk; sfs@pdir.dk

Alternate(s)

Mr Soren SKAFTE
Minister
Deputy Permanent Representative to FAO
Royal Danish Embassy
Via dei Monti Parioli, 50
00197 Rome
Italy
Phone: +39 069774831/333 - 0697748327
Fax: +39 0697748399
Email: romamb@um.dk

ECUADOR - ÉQUATEUR

Delegado

Sr César Guillermo TAPIA BASTIDAS
Punto Focal Nacional para el Tratado
Internacional sobre RFPA
Jefe
Departamento Nacional de Recursos
Fitogenéticos y Biotecnología (DENAREF-
INIAP)
Estación Esperimental Santa Catalina
Panamericana Sur Km 1
Casilla 17-01-340
Quito
Phone: +593 22693359 - 092521219
Fax: +593 22693359
Email: denaref@ecnet.ec;
denareg@yahoo.com

Suplente(s)

Sra Mónica MARTÍNEZ MENDUIÑO
Consejera
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
Italia
Phone: +39 0645439007 - 0645439083
Fax: +39 068076271
Email: mecuroma@ecuador.it

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Delegate

Mrs Hanaiya EL ITRIBY
President
National Gene Bank of Egypt
Agricultural Research Centre
Ministry of Agriculture and Land
Reclamation
9 Gammaa st.
Giza 12619
Phone: +202 572731 - 5727831
Fax: +202 5689519
Email: hitriby@ngb.gov.eg

EL SALVADOR

Delegado

Sra Sonia Edith SOLÓRZANO PACHECO
Punto Focal Nacional para el Tratado
International sobre RFAA
Jefe
Laboratorio de Biotecnología
CENTA-MAG
San Andrés La Libertad
Carretera San Salvador - Santa Ana
885 San Salvador
Phone: +503 23020200 - 23020273
Fax: +503 23020241
Email: sonia.solorzano@gmail.com

Suplente(s)

Sra María Eulalia JIMÉNEZ DE MOCHI
ONORI
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Embajada de la República de El Salvador
Via Gualtiero Castellini, 13
00197 Roma
Italia
Phone: +39 068076605
Fax: +39 068079726
Email: embasalvaroma@tiscali.it

ESTONIA - ESTONIE

Delegate

Mrs Külli KAARE
Chief Specialist
Research Development Department
Ministry of Agriculture
39/41 Lai Street
15056 Tallinn
Phone: +372 625 6554
Fax: +372 625 6200
Email: kylli.kaare@agri.ee

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) –
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
(ORGANISATION MEMBRE) -
COMUNIDAD EUROPEA
(ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Délégué

M. Walter DE BACKER
Administrateur Principal
Biotechnologie et Santé des Végétaux
Direction Générale
Santé et Protection des Consommateurs
232 Rue Belliard, bureau 3/16
B-1040 Bruxelles
Belgique
Phone: +32 2 2950473
Fax: +32 2 2956043
Email: walter.de-backer@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Delegate

Ms Tuula PEHU
National Focal Point for the International
Treaty on PGRFA
Senior Officer
Department of Agriculture, Research and
Extension
Ministry for Agriculture and Forestry
Hallituskatu 3 A
P.O. Box 30
FI- 00023 Government
Helsinki
Phone: +358 916052839
Fax: +358 916052203
Email: tuula.pehu@mmm.fi

Alternate(s)

Ms Susanna PAAKKOLA
 Senior Administrator
 Legal Affairs
 Department of Agriculture, Research and
 Extension
 Ministry for Agriculture and Forestry
 Hallituskatu 3 A
 P.O. Box 30
 FI- 00023 Government
 Helsinki
 Phone: +358 916052331
 Email: susanna.paakkola@mmm.fi

Suppléant(s)

M. Raoul NDONG
 Point focal du Traité International sur les
 Ressources Phytogénétiques pour
 l'alimentation et l'agriculture
 Directeur de l'Agriculture
 Direction Générale de l'Agriculture,
 l'Elevage et du Développement Rural
 BP 43
 Libreville
 Phone: +241 760055
 Fax: +241 772674
 Email: raoulndong@yahoo.fr

FRANCE - FRANCIA

Délégué

Mme Marie-Anne VAUTRIN
 Direction générale des politiques
 économique, européenne et internationale
 (DGPEI)
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 (MAP)
 78, rue de Varenne
 75007 Paris
 Phone: +33 1 49554981
 Fax: +33 1 49554784
 Email: anne.vautrin@agriculture.gouv.fr

M. Louis Stanislas CHARICAUTH
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République gabonaise
 Via San Marino, 36-36A
 00198 Rome
 Italie
 Phone: +39 0685358970 - 0685304534
 Fax: +39 068417278
 Email: ambassadedugabon1@interfree.it

**GERMANY - ALLEMAGNE -
ALEMANIA**

Delegate

Ms Barbara WEBER
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Deputy Head of Division 226
 Federal Ministry of Food, Agriculture and
 Consumer Protection
 Rochusstrasse 1
 53123 Bonn
 Phone: +49 1888 529 4378
 Fax: +49 1888 529 3425
 Email: barbara.weber@bmelv.bund.de

GABON - GABÓN

Délégué

M. Patrice YEMBA
 Secrétaire Général
 Commission Nationale de la FAO
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du
 développement rural
 B.P. 551
 Libreville
 Phone: +241 760978 - 06262476
 Fax: +241 763834

Expert(s)/Adviser(s)

Mr Frank BEGEMANN
Head of Division 513
Agency for Agriculture and Food (BLE)
Information and Coordination Centre for
Biological Diversity (IBV)
Federal Agency for Agriculture and Food
Deichmanns Aue 29
53179 Bonn
Phone: +49 228 6845 3239
Fax: +49 228 6845 3787
Email: frank.begemann@ble.de

Mr Siegfried HARRER
Agency for Agriculture and Food (BLE)
Information and Coordination Centre for
Biological Diversity (IBV)
Federal Agency for Agriculture and Food
Deichmanns Aue 29
53179 Bonn
Phone: +49 228 6845 3240
Fax: +49 228 6845 3787
Email: siegfried.harrer@ble.de

Ms Annette VON LOSSAU
Project Manager
Deutsche Gesellschaft
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
P.O. Box 5180
65726 Eschborn
Phone: +49 6 19679 1473
Fax: +49 6 19679 6103
Email: annette.lossau-von@gtz.de

Mr Andreas KRUG
Head of Department
Sustainable Land-Use, Biosafety
Federal Agency for Nature Conservation
(BFN)
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Phone: +49 228 8491 1810
Fax: +49 228 8491 1819
Email: andreas.krug@bfn.de

GHANA

Delegate

Mr Emmanuel OWUSU-BENOAH
Director-General
Council for Scientific and Industrial
Research
P.O. Box M.32
Accra
Phone: +233 244 772257
Fax: +233 21 777655
Email: eobenoah@ucomgh.com

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Adelaide BOATENG-SIRIBOE
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana, 4
00199 Rome
Italy
Phone: +39 0686219307 - 0686217191
Fax: +39 0686325762
Email: info@ghanaembassy.it;
fao@ghanaembassy.it

GUATEMALA

Delegado

Sr Eduardo SPIEGELER QUIÑÓNEZ
Coordinador
Unidad de Normas y Regulaciones
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
7a Avda. 12-90, Zona 13
Edf. Monja Blanca
01013 Ciudad de Guatemala
Phone: +502 2413 7000
Fax: +502 5202 5141
Email: eduardo.spiegeler@mag.gob.gt

Suplente(s)

Sr Arnoldo Roberto COBAQUIL GARCÍA
 Punto Focal Nacional para el Tratado
 Internacional RFAA
 Jefe del Área Fitozoogenética
 Unidad de Normas y Regulaciones
 Ministerio de Agricultura Ganadería y
 Alimentación
 7 Ave. 12-90, zona 13
 Ciudad de Guatemala
 Phone: +502 2413 7000 - 7469 - 7468
 Fax: +502 5202 5161
 Email: roberto.cobaquil@maga.gob.gt

GUINEA - GUINÉE**Délégué**

M. Abdoulaye TRAORE
 Conseiller économique
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République de Guinée
 Via Adelaide Ristori, 9b/13
 00197 Rome
 Italie
 Phone: +39 068078989 - 80696467
 Fax: +39 068077588 - 0680690221
 Email: ambaguineerome1@virgilio.it

HONDURAS**Delegado**

Sr Rigoberto NOLASCO PEREYRA
 Punto Focal Nacional para el Tratado
 Internacional sobre los Recursos
 Fitogenéticos para la Alimentación y la
 Agricultura
 Dirección de Ciencia y Tecnología
 Agropecuaria (DICTA)
 DICTA/SAG
 Tegucigalpa
 Phone: +504 2356025 - 2326152
 Fax: +504 2320899
 Email: rnolasco@sag.gob.hn

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**Delegate**

Mr Péter TÉGLÁSY
 Deputy Head
 Department of Extension Services
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Kossuth Lajos-tér 11
 Budapest 1055
 Phone: +36 1 3014497
 Fax: +39 1 3014770
 Email: teglasyp@fum.hu

Alternate(s)

Mr László HOLLY
 Head
 Agrobotanical Centre of Tápiószele
 Kulsomezó 15 - ZIP
 Postcode: H-2766
 Tápiószele
 Phone: +36 53 380070/1
 Fax: +36 53 380072
 Email: lholly@agrobot.rcat.hu

Mr Zoltán KÁLMÁN
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Republic of Hungary
 (Office of the Permanent Representative)
 Via Luigi Lilio 59, c10
 00142 Rome
 Italy
 Phone: +39 065190116
 Fax: +39 0697256859
 Email: hufaorep@fastwebnet.it

INDONESIA - INDONÉSIE

Delegate

Mr Achmad SURYANA
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Director General
Indonesian Agency for Agricultural
Research and Development (IAARD)
Jl. Ragunan 29
Pasar Minggu
Jakarta Selatan
Jakarta
Phone: +62 21 7806205
Fax: +62 21 7800644
Email: suryana@deptan.go.id;
setaard@litbang.deptan.go.id

Alternate(s)

Mr Sugiono MOELJOPAWIRO
Senior Scientist and Plant Breeder
Indonesian Centre for Agricultural
Biotechnology and Genetic Resources
Research and Development
Member of National Committee on Genetic
Resources
Ministry of Agriculture
Jln. Tentara Pelajar 3A
Bogor 16111
Phone: +62 251 316897
Fax: +62 251 338820
Email: sugionom@indo.net.id

Mr Widi HARDJONO
Head
Cooperation and Public Relation Division
Indonesian Agency of Agricultural
Research and Development
Department of Agriculture of the Republic
of Indonesia
Phone: +6221 78831114
Fax: +6221 7880644
Email: widhs@litbang.deptau.go.id

Mr Machmud THOHARI
Board Member of National Committee on
Genetic Resources
Lecturer of Bogor Institute of Agriculture
Research Center for Bioresource and
Biotechnology (IPB)
Bogor
Phone: +62 081808173748
Email: mthohari@yahoo.co.id

Mr Erizal SODIKIN
Attaché
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Campania 55
00187 Rome
Italy
Phone: +39 0642009150 - 064200911
Fax: +39 064880280 - 0648904910
Email: indorom@uni.net

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Delegate

Mr Javad MOZAFARI HASHJIN
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Head of National Plant Gene Bank of Iran
Seed and Plant Improvement Institute
(SPII)
P.O. Box 31585-4119
Mahdasht Ave.
Karaj
Phone: +98 261 2701260
Fax: +98 261 2716193
Email: jmozafar@yahoo.com

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate

Mr Gerry DOHERTY
Agricultural Inspector
Department of Agriculture, Fisheries and
Food
Raphoe Potato Lab
Co. Donegal
Phone: +353 74 9145488
Fax: +353 749145262
Email: gerry.doherty@agriculture.gov.ie

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué

M. Paolo DUCCI
Coordonnateur FAO/IFAD/PAM
Directeur de la Coopération multilatérale
économique et financière
Ministère des affaires étrangères
Piazzale della Farnesina 1
Rome
Phone: +39 0636911
Fax: +39 063222850
Email: paolo.ducci@esteri.it

Expert(s)/Conseiller(s)

M. Mario MARINO
Fonctionnaire
Direction générale du développement rural
Ministère pour les politiques agricoles,
alimentaires et forestières
Via XX Settembre, 20
00187 Rome
Phone: +39 0646655060
Fax: +39 06484419
Email: m.marino@politicheagricole.it

Mme Lorenza COLLETTI
Fonctionnaire forestier - Division III
Ministère des politiques agricoles
Direction générale des ressources
forestières, de la montagne et des eaux
Via Giosué Carducci, 5
00187 Rome
Phone: +39 0646654035
Fax: +39 064814326
Email: div3@corpoforestale.it

M. Danilo CECCARELLI
Chercheur
CRA-Centro di Ricerca per la Frutticoltura
Via di Fioranello, 52
00134 Rome
Phone: +39 0679348108
Fax: +39 0679340158
Email: danilo.ceccarelli@entecra.it

Mme Paola CORSARO
Chef du bureau
Affaires étrangères du C.R.A.
Via Nazionale, 82
00184 Rome
Phone: +39 0647836231
Fax: +39 0647836210
Email: paola.corsaro@entecra.it

Mme Petra ENGEL
Chercheur
CRA-Centro di Ricerca per la Frutticoltura
Via di Fioranello, 52
00134 Rome
Phone: +39 0679348109
Fax: +39 0679340158
Email: petra.engel@gmail.com

M. Riccardo BOCCI
Chercheur
Biodiversity
Istituto Agronomico per l'Oltremare
Via A. Cocchi, 4
50131 Florence
Phone: +39 05550611
Fax: +39 0555061333
Email: bocci@iao.florence.it

M. Fabrizio OLEARI
Directeur Général
Secrétariat national d'évaluation du risque
de la chaîne alimentaire
Département pour la santé publique
vétérinaire, la nutrition et la sécurité
alimentaire
Ministère de la Santé
Piazza G. Marconi 25
00144 Roma
Phone: +39 0659946115
Email: f.oleari@sanita.it

M. Stefano MORICONI
Directeur médical
Secrétariat national d'évaluation du risque
de la chaîne alimentaire
Département pour la santé publique
vétérinaire, la nutrition et la sécurité
alimentaire
Ministère de la Santé
Piazza G. Marconi 25
00144 Roma
Phone: +39 0659946513
Email: s.moriconi@sanita.it

M. Roberto LOMOLINO
Directeur vétérinaire
Secrétariat national d'évaluation du risque
de la chaîne alimentaire
Département pour la santé publique
vétérinaire, la nutrition et la sécurité
alimentaire
Ministère de la Santé
Piazza G. Marconi 25
00144 Roma
Phone: +39 0659946958
Email: r.lomolino@sanita.it

M. Alessandro GASTON
Consultant
Direction générale pour la coopération
économique et financière multilatérale
Ministère des affaires étrangères
Piazzale della Farnesina 1
Rome

M. Marco ALESI
Stagista
Affari Forestali Internazionali
Corpo Forestale dello Stato
Servizio II, Divisione 5
Roma

JAMAICA - JAMAÏQUE

Delegate
Mrs Yvonne Joy CRAWFORD
Senior Legal Officer
Ministry of Agriculture
Hope Gardens
PO Box 480
Kingston 6
Phone: +1 876 7023374 - 9271734
Fax: +1 876 9271258
Email: yjcrawford@moa.gov.jm

KENYA

Delegate
Mr Evans Olonyi SIKINYI
Manager
Plant Variety Protection Office
Kenya Plant Health Inspectorate Service
P.O. Box 49592
00100 Nairobi
Phone: +254 020 3536171/2
Fax: +254 020 3536175
Email: esikinyi@kephis.org

Alternate(s)
Mr Joseph A.W. OCHIENG
Assistant Director
Food Crops Research
Kenya Agricultural Research Institute
P.O. Box 57811
00200 Nairobi
Phone: +254 020 418330 - 418302
Fax: +254 020 4183344
Email: director@kari.org

Mr Zachary Kithinji MUTHAMIA
 Head
 National Gene Bank of Kenya
 Kenya Agricultural Research Institute
 P.O. Box 30148
 00200 Nairobi
 Phone: +254 020 2700462
 Fax: +254 020 418344
 Email: ngbk@wananchi.com

Mr John Keli WAMBUA
 First Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of Kenya
 Via Archimede, 164
 00197 Rome
 Italy
 Phone: +39 068082714 - 8082717/8
 Fax: +39 068082707
 Email: kenroma@rdn.it; agarome@rdn.it

Expert(s)/Adviser(s)
 Mrs Jacinta NGWIRI
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of Kenya
 Via Archimede, 164
 00197 Rome
 Italy
 Phone: +39 068082714 - 8082717/8
 Fax: +39 068082707
 Email: kenroma@rdn.it; agarome@rdn.it

KIRIBATI

Delegate
 Mr Tianeti Ioane BEENNA
 Principal Agricultural Officer
 Ministry of Environment, Lands and
 Agricultural Development
 P.O. Box 267
 Bikenibeu, Tarawa
 Phone: +686 28096 - 28108 - 28080
 Fax: +686 28121
 Email: beenna_ti@yahoo.com

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Delegate
 Mr Bounthong BOUAHOM
 Permanent Secretary
 Permanent Secretary Office
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Lane Xang Avenue
 Vientiane
 Phone: +856 21 412340
 Email: bounthong@nafri.org.la

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Délégué
 Mme Lamis CHALAK
 Point Focal National sur le Traité
 International pour les RFAA
 Chercheur
 Institut de Recherches Agronomiques
 Libanaises (IRAL)
 Département de biotechnologie végétale
 P.O. Box 287
 Tal Amara, Rayak
 Zahlé
 Phone: +961 08900037 - 08900047
 Fax: +961 08900077
 Email: lchalak@lari.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -
JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Delegate

Mr Abdalla Abdulrahman ZAIED
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Libyan
Arab Jamahiriya to FAO
Via Torquato Taramelli, 30 int. 10
00197 Rome
Italy
Phone: +39 0632609854
Fax: +39 063225438
Email: faoprlby@yahoo.com

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Delegate

Ms Regina GIRDVAINYTE
Attaché (Agricultural Affairs)
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Lithuania
Viale di Villa Grazioli, 9
00198 Rome
Italy
Phone: +39 068559052 - 068540482
Fax: +39 068559053
Email: comm@ltemb.it; info@ltemb.it

MADAGASCAR

Délégué

Mme Michelle ANDRIAMAHAZO
Point focal national du Traité International
sur les RPAA
Agricultural Engineer
Chargée d'Etudes au sein du Service de
l'Environnement
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche (MAEP)
B.P 301 Anosy
Antananarivo 101
Phone: +261 22 355 69
Fax: +261 22 261 65
Email: samiandri@yahoo.fr;
ssenv.maep@wanadoo.mg

Suppléant(s)

M. MONJA
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République de
Madagascar
Via Riccardo Zandonai, 84/A
00194 Rome
Italie
Phone: +39 0636300183 - 0636307797
Fax: +39 063294306
Email: ambamad@hotmail.com

MALAWI

Delegate

Mr Alfred Philemon MTUKUSO
Focal Point for the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and
Agriculture
Director
Agricultural Research Services
Ministry of Agriculture and Food Security
P.O. Box 30779
Lilongwe 3
Phone: +265 1 707398
Fax: +265 1 707374
Email: agri-research@sdpn.org.mw

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate

Mr Mohd Shukor NORDIN
Deputy Director
Strategic Resources Research Center
Malaysian Agricultural Research and
Development Institute (MARDI)
Ministry of Agricultural and Agro-based
Industry
P.O. 12301
General Post Office
50774 Kuala Lumpur
Phone: +603 8943 7391
Fax: +603 8948 7639
Email: dino@mardi.my

Alternate(s)

Mr Amri Bin ISMAIL
 Assistant Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome
 Italy
 Phone: +39 068415808 - 068419296
 Fax: +39 068555040 - 068555110
 Email: mw.rome@embassymalaysia.it;
agrimoa.rome@ambasciatamalaysia.191.it

Suppléant(s)

M. Modibo Mahamane TOURÉ
 Deuxième Conseiller
 Représentant Permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République du Mali
 Via Antonio Bosio, 2
 00161 Rome
 Italie
 Phone: +39 0644254068
 Fax: +39 0644254029
 Email: amb.malirome@tiscalinet.it

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate

Mr Hussein RASHEED
 Director
 Ministry of Fisheries, Agriculture and
 Marine Resources
 Ghazee Building
 Ameer Ahmed Magu
 Malé 20-06
 Phone: +960 3322625
 Fax: +960 3326558
 Email: hussain.rasheed@fishagri.gov.mv

Delegate

Mr Yacoob MUNGROO
 Senior Technical Officer
 Horticulture Division
 Plant Genetic Resources Unit
 Ministry of Agro Industry and Fisheries
 Labrasserie Road
 Curepipe
 Phone: +230 670 5694
 Fax: +230 4644857
 Email: yamungroo@mail.gov.mu

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**MALI - MALÍ**

Délégué

M. Adama TRAORE
 Secrétaire Exécutif
 Comité National de la Recherche Agricole
 (CNRA)
 B.P. E1911
 Bamako
 Phone: +223 2227165
 Fax: +223 2227165
 Email: adama.traore@afribone.net.ml;
adama.traore@cnra-mali.org

Délégué

M. Mohamed AIT HMID
 Ministre plénipotentiaire
 Représentant permanent adjoint auprès des
 Organisations des Nations Unies à Rome
 Ambassade du Royaume du Maroc
 Via Lazzaro Spallanzani 8-10
 00161 Rome
 Italie
 Phone: +39 064402524
 Fax: +39 064402695
 Email: aithmid7@yahoo.fr

Suppléant(s)

M. Amar TAHIRI
 Chef
 Service de Contrôle des Semences et des
 Plants
 Direction de la Protection des Végétaux,
 des Contrôles Techniques et de la
 Répression des Fraudes
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 maritime
 BP 1308
 Rabat
 Phone: +212 37771085
 Fax: +212 37779852
 Email: amar.tahiri@menara.ma

MYANMAR

Delegate

Mr Khin MAUNG THET
 Manager/Plant Breeder
 Myanmar Agriculture Service
 Ministry of Agriculture and Irrigation
 Thirimingalar Lane
 Kabaaye Pagoda Road
 Yankin, Yangon
 Phone: +95 1 662897
 Fax: +95 1 667991 - 666094
 Email: 2kmthet@gmail.com;
wmaster@mas.com.mm

NAMIBIA - NAMIBIE

Delegate

Ms Gillian MAGGS-KÖLLING
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Head of Institute
 National Botanical Research Institute
 Ministry of Agriculture, Water and Forestry
 Private Bag 13184
 Windhoek
 Phone: +264 61 2022020
 Fax: +264 61 253158
 Email: gmk@nbri.org.na

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –
PAÍSES BAJOS**

Delegate

Mr Dirk DE JONG
 Policy Co-ordinator
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK Den Haag
 Phone: +31 703784310
 Fax: +31 703786105
 Email: d.j.de.jong@minlnv.nl

Alternate(s)

Mr René J.M. LEFEBER
 Senior International Lawyer
 Ministry of Foreign Affairs
 P.O. Box 20061
 2500 EK Den Haag
 Phone: +31 703486486
 Fax: +31 703485128
 Email: rene.lefeber@minbuza.nl

Mr Bert VISSER
 Director
 Centre for Genetic Resources
 P.O. Box 16
 6700 AA Wageningen
 Phone: +31 317477184
 Fax: +31 317418094
 Email: bert.visser@wur.nl

NIGER - NÍGER

Délégué

M. Baina DAN JIMO
 Point Focal National du Traité International
 sur les Ressources Phytogénétiques pour
 l'alimentation et l'agriculture
 Institut National de la Recherche
 Agronomique du Niger (INRAN)
 B.P. 429
 Niamey
 Phone: +227 20725389
 Email: inran@intnet.ne;
danjimo_baina@yahoo.fr; bdjaikr@refer.ne

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Delegate

Ms Grethe Helene EVJEN
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Senior Adviser
 The Ministry of Agriculture and Food
 P.O. Box 8007 Dep
 N-0030 Oslo
 Phone: +47 22 24 90 90
 Fax: +47 22 24 95 55
 Email: grethe.helene.evjen@lmd.dep.no

Alternate(s)

Ms Elisabeth KOREN
 MS Adviser
 The Ministry of Agriculture and Food
 P.O. Box 8007 Dep
 N-0030 Oslo
 Phone: +47 22 24 90 90
 Fax: +47 22 24 95 55
 Email: elisabeth.koren@lmd.dep.no

Mr Tore SKRØPPA
 Director
 Norwegian Genetic Resource Centre
 Norwegian Forest and Landscape Institute
 P.O. Box 115
 1431 Ås
 Phone: +47 64949067
 Fax: +47 64 94 80 01
 Email: tore.skroppa@skogoglandskap.no

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Regine ANDERSEN
 Research Fellow
 The Fridtjof Nansen Institute
 P.O. Box 326
 N-1326 Lysaker
 Phone: +47 67111900
 Fax: +47 67111910
 Email: regine.andersen@fni.no

Mr Tor SKUDAL
 Programme Co-ordinator
 Development Fund
 Grensen 9b
 0159 Oslo
 Phone: +47 23109572
 Fax: +47 23109601
 Email: tor@u-fondet.no

Ms Svanhild-Isabelle BATTA TORHEIM
 Programme Co-ordinator
 Development Fund
 Grensen 9b
 0159 Oslo
 Phone: +47 23 10 96 00
 Email: bell@utviklingsfondet.no

Mr Magnus BREDELI TVEITEN
 Project Manager
 Directorate of Public Construction and
 Property
 P.O. Box 8106 Dep
 N-0032 Oslo
 Phone: +47 911 79 441
 Email: matv@statsbygg.no

OMAN - OMÁN

Delegate

Mr Salim Saud Suleiman AL KINDY
 Assistant Director General of Agriculture
 and Livestock Research
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 50
 121 Seeb
 Phone: +968 26893131
 Fax: +968 26893097
 Email: research@omantel.net.om

PAKISTAN - PAKISTÁN

Delegate

Mr Zahoor AHMAD
National Focal Point for the International
Treaty on PGRFA
Deputy Director-General
Institute of Agricultural, Biotechnology and
Genetic Resources
National Agricultural Research Centre
P.O. Box 1031
Park Road
45500 Islamabad
Phone: +92 51 9255203
Fax: +92 51 9255201
Email: zahmad51@hotmail.com

Alternate(s)

Ms Aaisha MAHKDUM
TRIPs Specialist
Ministry of Food, Agriculture and
Livestock (MINFAL)
B Block, Pakistan Secretariat
Islamabad
Phone: +92 01779
Email: sowtoip@hotmail.com

PANAMA - PANAMÁ

Delegado

Sr Roberto MANCILLA
Miembro de la Comisión de Obtenciones
Vegetales (COPOV)
Funcionario
Departamento de Vigilancia Fitosanitaria
Dirección Nacional de Sanidad Vegetal
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Calle Manuel E. Melo, 576
Apartado 5390
Panamá 5
Phone: +507 220 7979 - 220 0733 - 266
0472 (Ext. 13)
Fax: +507 266 2943
Email: rmancilla@mida.gob.pa

PARAGUAY

Delegado

Sr Jorge Luis Enrique FIGUEREDO
FRATTA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República del Paraguay
Via Firenze, 43 Scala A, int 17
00184 Roma
Italia
Phone: +39 064741715
Fax: +39 064745473
Email: embaparoma@virgilio.it

Suplente(s)

Sra Liz Haydee CORONEL CORREA
Consejera
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Embajada de la República del Paraguay
Via Firenze, 43 Scala A, int 17
00184 Roma
Italia
Phone: +39 064741715
Fax: +39 064745473
Email: embaparoma@virgilio.it

Sr Luis Enrique ROBLEDO
Funcionario Técnico
Dirección de Investigación Agrícola
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Presidente Franco 479
Asunción
Phone: +595 21441036
Fax: +595 21449951
Email: luisenriquerobledo@yahoo.com

Experto(s)/Asesor(s)

Sra Sonia BIEDERMANN
 Tercer Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República del Paraguay
 Via Firenze, 43 Scala A, int 17
 00184 Roma
 Italia
 Phone: +39 064741715
 Fax: +39 064745473
 Email: embaparoma@virgilio.it

PERU - PÉROU - PERÚ

Delegado

Sr Henry William VIVANCO MACKIE
 Punto Focal Nacional para el Tratado
 Internacional RFAA
 Jefe
 Subdirección de Recursos Genéticos y
 Biotecnología
 Instituto Nacional de Investigación Agraria
 (INIA)
 Ministerio de Agricultura
 Av. La Universidad s/n
 La Molina, Lima 12
 Phone: +51 1 349 26 00 (ext. 313 - 315)
 Fax: +51 1 349 26 00 313
 Email: wvivanco@inia.gob.pe

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate

Mr Joel S. RUDINAS
 Director
 Bureau of Plant Industry
 692 San Andres Street
 Malate, Manila
 Phone: +63 2 525 7857
 Fax: +63 2 521 7650
 Email: jsrudinas@hotmail.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate

Ms Zofia BULINSKA-RADOMSKA
 Head
 National Centre for Plant Genetic
 Resources
 Plant Breeding and Acclimatization
 Institute at Radzików
 PL-05-870 Blonie
 Phone: +48 22 7253611 - 7254215
 Fax: +48 22 7254714 - 7254715
 Email: z.bulinska@ihar.edu.pl;
postbox@ihar.edu.pl

Alternate(s)

Mr Wojciech HALDAS
 Department of Plant Breeding and
 Protection
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Warsaw
 Phone: +48 226232460
 Fax: +48 226231781
 Email: wojciech.haldas@minrol.gov.pl

PORTUGAL

Delegate

Mr Benvindo MAÇÃS
 National Focal Point for the ITPGRFA
 Plant Breeder Researcher
 Instituto Nacional de Investigação
 Agronomica e das Pescas
 Ministry of Agriculture, Rural
 Development and Fisheries
 Estação Nacional Melhoramento de Plantas
 Apartado 6
 7350 Elvas
 Phone: +35 1 268637750
 Fax: +35 1 268629295
 Email: benvindomacas@gmail.com

Alternate(s)

Mr Antonio DUARTE DE ALMEIDA
PINHO
Counsellor
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Portuguese Republic
Viale Liegi, 21
00198 Rome
Italy
Phone: +39 06844801219
Fax: +39 068417404
Email: adp@embportroma.it

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Rita LOURENÇO
Technical Assistant
Embassy of the Portuguese Republic
Viale Liegi, 21
00198 Rome
Italy
Phone: +39 06844801218
Fax: +39 068417404
Email: rl@embportroma.it

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué

Mme Silvia STRAJERU
Directrice
Banque des Ressources Phytogénétiques
str. 1 Decembrie 1918, n. 17
5800 Suceava
Phone: +40 23 0521016
Fax: +40 23 0521016
Email: genebank@suceava.astral.ro

Suppléant(s)

Mme Valentina NICÓLESCU
Coinseiller superieur
Ministère de l'agriculture et du
développement rural
B-dul Carol I, nr. 2, secteur 3
020921 Bucarest
Phone: +40 21 3072327
Fax: +40 21 3078627
Email: valentina.nicolescu@madr.ro

SAMOA

Delegate

Mrs Laisene S. SAMUELU
Assistant Chief Executive Officer
Crop Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 1874
Apia
Phone: +685 22561
Email: ltuioti@samoa.ws;
lsamuelu@lesamoa.net

SENEGAL - SÉNÉGAL

Délégué

M. Amadou FOFANA
Sélectionneur
Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
(ISRA)
Ministère du développement rurale et de
l'agriculture
Route des Hydrocarbures Bel-Air
B.P. 3120
Dakar
Phone: +859 1719 - 1720
Fax: +859 2427
Email: dgisra@isra.sn

Suppléant(s)

M. Adama BA
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République du Sénégal
Via Giulia, 66
00186 Rome
Italie
Phone: +39 066872353 - 066865212 -
066872381
Fax: +39 0668219294
Email: ambasenequiri@tiscali.it

M. Alassane WELE
 Deuxième Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République du Sénégal
 Via Giulia, 66
 00186 Rome
 Italie
 Phone: +39 066872353 - 066865212 -
 066872381
 Fax: +39 0668219294
 Email: ambasenequiri@tiscali.it

SEYCHELLES

Delegate
 Mrs Mermedah MOUSTACHE
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Director-General
 Crop Development and Promotion Division
 Dept of Natural Resources
 P O Box 166
 Victoria Mahe
 Phone: +248 378252
 Fax: +248 225245
 Email: pgr@intelvision.net

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate
 Mr Emmanuel Keifala ALIEU
 Chief Agriculturist
 Ministry of Agriculture and Food Security
 1st floor, Youyi Building
 Brookfields
 Freetown
 Phone: +232 22 242136 - 242148
 Fax: +232 22 235047
 Email: lucy_alieu@yahoo.co.uk

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Delegate
 Mr Joze ILERSIC
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Phytosanitary Administration of the
 Republic of Slovenia
 Einspielerjeva 6
 SI-1000 Ljubljana
 Phone: +386 1 3094379
 Fax: +386 1 3094335
 Email: joze.ilersic@gov.si

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado
 Sr Ernesto RÍOS LÓPEZ
 Director
 Oficina Española de Variedades Vegetales
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 Alfonso XII, 62
 28014 Madrid
 Phone: +34 608100608
 Fax: +34 91 3476703
 Email: oevv@mapa.es

Suplente(s)
 Sr Alberto LÓPEZ GARCÍA – ASENJO
 Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alternos)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma
 Italia
 Phone: +39 066878762 - 066869539
 Fax: +39 066873076
 Email: repfao@maparoma.191.it

Sr Luis SALAICES SÁNCHEZ
Jefe de Área
Registro de Variedades
Oficina Española de Variedades
Vegetales
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Alfonso XII, 62
28014 Madrid
Phone: +34 91 3476712
Fax: +34 91 3476703
Email: luis.salaices@mapa.es

Sra Iciar RUIZ
Técnica
Representación Permanente ante la FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma
Italia
Phone: +39 066878762 - 066869539
Fax: +39 066873076
Email: repfao@maparoma.191.it

Sr Luis AYERBE MATEO-SAGASTA
Director
Centro de Recursos Fitogenéticos
Instituto Nacional de Investigación y
Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)
Ministerio de Educación y Ciencia
Autovía A2 km 36
Apdo 1045
28800 Alcalá de Henares
Madrid
Phone: +34 918819286
Fax: +34 918819287
Email: ayerbe@inia.es

Experto(s)/Asesor(s)
Sr José T. ESQUINAS ALCÁZAR
Profesor Titular
Universidad Politécnica de Madrid
Dirección personal:
C/ Escultor Fernández Márquez, 10-1A
14012 Córdoba
Phone: +34 696387697
Email: jose.esquinas@upm.es

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Sr Fernando LATORRE GARCÍA
Centro de Recursos Fitogenéticos
Instituto Nacional de Investigación y
Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)
Autovía A-2, Km 36
Apartado 1045
28800 Alcalá de Henares
Madrid
Phone: +34 91 8819286 (Ext. 25)
Fax: +34 91 819287
Email: latorre@inia.es

Delegate
Mr Christer WRETBORN
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Embassy of Sweden
Piazza Rio de Janeiro, 3
00161 Rome
Italy
Phone: +39 06441941 - 0644194254/2
Fax: +39 0644194762
Email:
christer.wretborn@foreign.ministry.se

Sr Ángel OROZCO GÓMEZ
Agregado
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de España
(Oficina de los Representantes Permanentes
Adjunto y Alterno)
Largo dei Lombardi, 21
00186 Roma
Italia
Phone: +39 066878762 - 066869539
Fax: +39 066873076
Email: repfao@maparoma.191.it

Alternate(s)

Ms Ylva TILANDER
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Deputy Director
 Ministry of Agriculture
 Fredsgatan 8
 S103-33 Stockholm
 Phone: +46 8 4053091
 Fax: +46 8 4054970
 Email:
ylva.tilander@agriculture.ministry.se

Ms Christina TÖRSTRAND
 Senior Administrative Officer
 Legal Affairs
 Ministry of Agriculture
 Fredsgatan 8
 S103-33 Stockholm
 Phone: +46 8 4051107
 Fax: +46 8 4053608
 Email:
christina.torstrand@agriculture.ministry.se

Expert(s)/Adviser(s)

Mr Carl Johan LIDÉN
 Head of Department
 Swedish Board of Agriculture
 Jordbruksverket
 551 82 Jönköping
 Phone: +46 36 15 50 00
 Fax: +46 36 19 05 46
 E-mail: jordbruksverket@sjv.se

Ms Pernilla MALMER
 Senior Programme Officer
 Swedish International Biodiversity
 Programme (SwedBio)
 Bäcklösavägen 8
 Box 7007
 SE-750 07 Uppsala
 Sweden
 Phone: +46 18 671345
 Fax: +46 18 300246
 Email: pernilla.malmer@cbm.slu.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué

M. Manfred BÖTSCH
 Secrétaire d'Etat
 Directeur
 Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
 Mattenhofstrasse 5
 CH-3003 Berne
 Phone: +41 31 3222501
 Fax: +41 31 3222634
 Email: manfred.boetsch@blw.admin.ch

Suppléant(s)

M. François PYTHOUD
 Point Focal National du Traité International
 sur les Ressources Phytogénétiques pour
 l'alimentation et l'agriculture
 Responsable
 Section Agriculture durable internationale
 Office fédéral de l'agriculture
 Mattenhofstrasse 5
 CH-3003 Berne
 Phone: +41 31 3234445
 Fax: +41 31 3237164
 Email: francois.pythoud@blw.admin.ch

Expert(s)/Conseiller(s)

Mme Katharina JENNY
 Section Ressources naturelles et
 environnement
 Direction du développement et de la
 coopération
 Freiburgstrasse 130
 CH-3003 Berne
 Phone: +41 31 3235130
 Fax: +41 31 3259362
 Email: katharina.jenny@deza.admin.ch

Mme Claudia MUND
 Service juridique brevets et desgin
 Institut Fédéral de la Propriété
 Intellectuelle
 Stauffacherstr. 65
 CH-3003 Berne
 Phone: +41 31 3777241
 Fax: +41 31 3259362
 Email: claudia.mund@ipi.ch

M. Hans-Jörg LEHMANN
 Ministre
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Représentation permanente de la Suisse
 auprès de la FAO
 Viale Aventino, 89
 00153 Rome
 Italie
 Phone: +39 065756293
 Fax: +39 065756321
 Email: hans-joerg.lehmann@eda.admin.ch

M. François MEIENBERG
 Membre
 Comité national suisse de la FAO
 Erklärung von Bern
 Case Postale
 CH-8026 Zürich
 Phone: +41 44 2777004
 Fax: +41 44 2777001
 Email: food@evb.ch

**SYRIAN ARAB REPUBLIC -
 RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE -
 REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Delegate

Mr Mohammad Walid AL TAWIL
 National Focal Point for the IT/PGRFA
 Deputy Director-General
 Agricultural Research Department
 General Commission for Scientific
 Agricultural Research
 Ministry of Agriculture and Agrarian
 Reform
 P.O. Box 113
 Douma, Damascus
 Phone: +963 11 5744053
 Fax: +963 11 5757992 - 5744053
 Email: gcsa-dir@mail.sy;
micronour@yahoo.com

TOGO

Délégué

Mme Hadyatou DANTSEY-BARREY
 Point Focal National du Traité International
 sur les Ressources phytogénétiques pour
 l'alimentation et l'agriculture
 Chargée des ressources phytogénétiques
 Institut Togolais de Recherche
 Agronomique (ITRA)
 B.P. 1163
 Lomé
 Phone: +228 2252148
 Fax: +228 9166189
 Email: itra@cafe.tg; hadyabarry@yahoo.fr

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Délégué

M. Abdelhamid ABID
 Conseiller des Affaires Etrangères
 Chargé du dossier
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Coopération de la Tunisie avec les
 Institutions Multilatérales établies à Rome
 Ambassade de la République tunisienne
 Via Asmara, 7
 00199 Rome
 Italie
 Phone: +39 0686215033 - 068603060/8
 Fax: +39 0686218204
 Email: at.roma@tiscali.it

TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Delegate

Mr Muzaffer KIZILTAN
 Deputy General Director
 General Directorate of Agriculture
 Research
 Istanbul Yolu Üzeri Bagdat Caddesi
 P.K. 78
 06171 Yenimahalle, Ankara
 Phone: +90 312 3435674
 Fax: +90 312 3153448
 Email:
muzaffer_kiziltan@ankara.tagem.gov.tr

Alternate(s)

Mr Vehbi ESER
 Head of Department
 Field Crops Research Department
 General Directorate of Agriculture
 Research
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Istanbul Yolu üzeri
 Bagdat Cad. P.K. 78
 06171 Yenimahalle, Ankara
 Phone: +90 312 3435675
 Fax: +90 312 3152698
 Email: veser@tagem.gov.tr

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Arzu UNAL
 Expert Biologist
 General Directorate of Agriculture
 Research
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs
 Istanbul Yolu üzeri
 Bagdat Cad. P.K. 78
 06171 Yenimahalle, Ankara
 Phone: +90 312 3157623/288
 Fax: +90 312 3152698
 Email: aunal@tagem.gov.tr

Mr Alptekin KARAGÖZ
 Head
 Plant Genetic Resources Unit
 Central Research Institute for Field Crops
 P.O. Box 226
 06042 Ankara
 Phone: +90 312 2878957
 Fax: +90 312 3272893
 Email: alptekinkaragoz@yahoo.com

UGANDA - OUGANDA

Delegate

Mr John Wasswa MULUMBA
 National Focal Point for the International
 Treaty on Plant Genetic Resources for Food
 and Agriculture
 Head
 Plant Genetic Resources Center
 Curator, Botanic Gardens
 National Agricultural Research
 Organisation
 Berkeley Lane Plot 1-3
 P.O. Box 295
 Entebbe
 Phone: +256 414 320638
 Fax: +256 414 321070
 Email: curator@infocom.co.ug

**UNITED ARAB EMIRATES –
 ÉMIRATS ARABES UNIS –
 EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Delegate

Mr Ali Hassan AL HAMOUDI
 Director
 Agricultural Protection and Quarantine
 Department
 Ministry of Environment and Water
 P.O. Box 213
 Abu Dhabi
 Phone: +971 2 6662781
 Fax: +971 2 6654787
 Email: ahhamoudi@moew.gov.ae

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO**

Delegate

Mr Martyn IBBOTSON
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Head of Genetic Resources Team
Department of Environment, Food and
Rural Affairs
Area 1B
Noble House
17 Smith Square
London SW1P 3JR
Phone: +44 20 7238 1653
Fax: +44 20 7238 3297
Email: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk

Alternate(s)

Ms Jane BULMER
Legal Advisor
Department for Environment, Food and
Rural Affairs
Legal International and Biotech Division
Zone 4E
3-8 Whitehall Place
London SW1A 2HA
Phone: +44 20 3014 3124
Fax: +44 20 3014 3170
Email: jane.bulmer@defra.gsi.gov.uk

Mr Victor Charles Dunlop HEARD
First Secretary
Deputy Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the United
Kingdom to FAO
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome
Italy
Phone: +39 0668400901/2/3/4
Fax: +39 0668400920
Email: f-pryce@dfid.gov.uk;
n-ciorba@dfid.gov.uk

URUGUAY

Delegado

Sr Tabaré BOCALANDRO YAPEYÚ
Ministro
Representante Permanente Adjunto ante la
FAO
Embajada de la República Oriental del
Uruguay
Via Vittorio Veneto, 183
00187 Roma
Italia
Phone: +39 064821776 - 064821777
Fax: +39 064823695
Email: uruit@ambasciatauruguay.it

Suplente(s)

Sra Ana BERRETTA
Punto Focal Nacional para el Tratado
Internacional sobre Recursos Fitogenéticos
para la Alimentación y la Agricultura
Presidente
Comité Nacional de Recursos Fitogenéticos
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
INIA La Estanzuela
70006 Colonia
Phone: +598 2 23187
Fax: +598 2 2887077
Email: aberretta@dn.inia.org.uy

Sr Enzo BENECH
Presidente
Instituto Nacional de Semillas (INASE)
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Montevideo
Phone: +598 2 2887099
Fax: +598 2 2887077
Email: ebenech@inase.org.uy

Sr Federico CONDÓN
Representante
Instituto Nacional de Investigación
Agropecuaria (INIA)
Rto 50 Km 11
Colonia
Phone: +598 5748000
Fax: +598 5748012
Email: fcondon@inia.org.uy

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) –
VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) –
VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)**

Delegado

Sra Margaret GUTIÉRREZ MULAS
Investigadora en Recursos Genéticos
Instituto Nacional de Investigaciones Agrícolas (INIA)
Maracay
Estado de Aragua
Phone: +58 243 2402975 - 2404603
Fax: +58 2432471066
Email: mgutierrez@inia.gob.ve;
mgutierrez.margaret@gmail.com

Suplente(s)

Sra Achirana ALTUVE QUINTERO
Embajada de la República Bolivariana de Venezuela
Via Nicolò Tartaglia, 11
00197 Roma
Italia
Phone: +39 068079797 - 068079464
Fax: +39 068084410
Email: embaveit@iol.it

YEMEN - YÉMEN

Delegate

Mr Ali Abdulla AL-SHURAI
National Focal Point for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Director General
National Genetic Resources Centre
P.O. Box 3411 Hodeidah
Dhamar
Phone: +967 6423917
Fax: +967 6423917 - 6423914
Email: ngrc_yemen@yahoo.com;
shuraiaa@yahoo.com; shurai@y.net.ye

Alternate(s)

Mr Abdurahman BAMATRAF
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic of Yemen
Via Alessandro Malladra, 10b - Int. 10
00157 Rome
Italy
Phone: +39 064504308
Fax: +39 064504308
Email: ambamatraf@yahoo.com;
yemenpermrep@yahoo.com

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate

Mr Imataa AKAYOMBOKWA
Director
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Mulungushi House, Room 370
P.O. Box 50291
Lusaka
Phone: +260 211 252869
Fax: +260 211 252869
Email: iakayombokwa@maff.gov.zm

Alternate(s)

Mr Godfrey MWILA
Expert
Principal Agricultural Research Officer
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
Private Bag 7
Chilanga
Phone: +260 1 278380 - 966745604
Fax: +260 1 278130
Email: mwilagodfrey@yahoo.co.uk

Ms Catherine MUNGOMA
National Focal Point for the International
Treaty on Plant Genetic Resources for Food
and Agriculture
Chief Agricultural Research Officer
Zambia Agriculture Research Institute
c/o Golden Valley Agricultural Research
Trust
P.O. Box 54
Fringilla
Phone: +260 21 1213829
Fax: +260 21 1213832 - 1278130
Email: maize@zamnet.zm

Mr Nathan PHIRI
Principal Seeds Officer
Seed Control and Certification Institute
P.O. Box 350199
Chilanga
Phone: +260 211 278236
Fax: +260 211 278170/836
Email: nathprm@yahoo.co.uk

OBSERVERS FROM FAO MEMBERS
OBSERVATEURS DES MEMBRES DE LA
FAO
OBSERVADORES DE LOS MIEMBROS
DE LA FAO

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado

Sra María del Carmen SQUEFF
Consejero
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma
Italia
Phone: +39 0648073345 - 0648073333
Fax: +39 0648906984
Email: faoprarg1@interfree.it

Sr Agustín ZIMMERMANN
Tercer Secretario
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma
Italia
Phone: +39 0648073345 - 0648073333
Fax: +39 0648906984
Email: faoprarg1@interfree.it

**AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN -
AZERBAIYÁN**

Suplente(s)

Sr Marcelo Edmundo FERRER
Recursos Genéticos
Instituto Nacional de Tecnología
Agropecuaria (INTA)
Estación Experimental Agropecuaria
Pergamino
Ruta 32, Km 4,5
C.C. 31 - 2700 Pergamino
Buenos Aires
Phone: +542477 439000 - 439073 - 439032
Fax: +54 2477 439000 - 439073 - 439032
Email: mferrer@pergamino.inta.gov.ar

Delegate

Mr Zeynal AKPAROV
National Coordinator on Genetic Resources
Director
Genetic Resources Institute of the
Azerbaijan
National Academy of Sciences
155, Azadlig ave.
Baku
Phone: +994 12 5629171
Fax: +994 12 4499221
Email: azgenres@box.az;
akparov@yahoo.com

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Delegate

Mr Sviataslau TANKEVICH
Director
State Inspection for Testing and Protection
of the Plant Varieties
90, Kazintza str.
Minsk 220108
Phone: +375 17 277 0421
Fax: +375 17 278 3530
Email: sotr@mshp.minsk.by

Alternate(s)

Mr Andrei LOZOVIK
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Belarus
Via delle Alpi Apuane, 16
00141 Rome
Italy
Phone: +39 0682081430/36/28
Fax: +30 0682002309
Email: italy@belembassy.org

Expert(s)/Adviser(s)

Ms Viktoria PARKHOTIK
Third Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Belarus
Via delle Alpi Apuane, 16
00141 Rome
Italy
Phone: +39 0682081430/36/28
Fax: +30 0682002309
Email: italy@belembassy.org

CHILE - CHILI

Delegado

Sra Teresa AGÜERO TEARE
Encargada Ambiental, Bioseguridad y
Recursos Genéticos
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias
(ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40 - 8 Piso
Santiago
Phone: +56 23973027 - 23973039
Fax: +56 23973044
Email: taguero@odepa.gob.cl

Suplente(s)

Sr Ángel SARTORI ARELLANO
Asesor Internacional
División de Asuntos Internacionales
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40
Santiago

CHINA - CHINE

Delegate

Mr Wenxing LI
Deputy Division Director
Seed Administration Division
Department of Crop Production
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 10 64192847
Fax: +86 10 64192815
Email: liwenxing@agri.gov.cn;
nyszcz@agri.gov.cn

Alternate(s)

Ms Wenfang GUO
Division Director
Legislative Affairs Office of the State
Council
Beijing

Mr Shumin WANG
Deputy Director
Chinese Academy of Agricultural Sciences
12 Zhong Guan Cun Nan Da Jie
P.O. Box 100081
Beijing
Phone: +86 10 68918567
Fax: +86 10 68975212
Email: smwang@mail.caas.net.cn

Mr Ming ZHANG
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali, 12
00144 Rome
Italy
Phone: +39 065919311
Fax: +39 0659193130
Email: chinamission@chinamission.it

Mr Yuliang PANG
Third Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Permanent Representation of the People's
Republic of China to FAO
Via degli Urali, 12
00144 Rome
Italy
Phone: +39 065919311
Fax: +39 0659193130
Email: chinamission@chinamission.it

Ms Jing WANG
Officer
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026

Ms Zhao LI
Officer
Department of Treaty and Law
State Intellectual Property Office
Ministry of Foreign Affairs
2 Chaoyangmen Nandajie
Beijing 100701

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Delegate
Mr Takahiro ASANO
Technical Official
Innovative Technology Division
Agriculture, Forestry and Fisheries
Research Council
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki
Chiyouda-ku
Tokyo 100-8952
Phone: +81 3 3502 8111 (ext. 83734)
Fax: +81 3 3593 2209
Email: takaa@affrc.go.jp

Alternate(s)
Mr Tomotaro NISHIKAWA
Chief Resercher, Gene Bank
Division of Genome and Biodiversity
Research
National Institute of Agrobiological
Sciences
2-1-2 Kannondai
Tsukuba
Ibaraki 305-8602
Phone: +81 29 8387406
Fax: +81 29 8387408
Email: tomotaro@affrc.go.jp

Mr Masao OKAWA
Research Coordinator
National Center for Seeds and Seedlings
Fujimoto 2-2
Tsukuba-shi
Ibaraki 305-0852
Phone: +81 29 8386593
Fax: +81 29 8386595
Email: okawasan@ncss.go.jp

QATAR

Delegate

Mr Akeel HATOOR
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio, 14
00161 Rome
Italy
Phone: +39 0644249450
Fax: +39 0644245273
Email: info@qatarembassy.it

**REPUBLIC OF KOREA –
RÉPUBLIQUE DE CORÉE –
REPÚBLICA DE COREA**

Delegate

Mr Wan-Soon KIM
Research Scientist
Research and Development Bureau
Rural Development Administration
250 Seodundong
Suwon 441-707
Phone: +82 31 299 2270 - 299 2292
Fax: +82 31 293 9359
Email: wskim2@rda.go.kr

Alternate(s)

Mr Hac-Sung HWANG
Research Scientist
National Institute of Agricultural
Biotechnology
Rural Development Administration
250 Seodundong
Suwon 441-707
Phone: +82 31 299 2270 - 299 2292
Fax: +82 31 293 9359
Email: hae0323@rda.go.kr

Mr Jung-Bin KIM
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Government complex Gwacheon
Jungang-dong 1, Gwacheon
Gyeonggi-do
Seoul
Phone: +82 2 21104010 - 211040000
Fax: +82 2 5037249
Email: bin386@maf.go.kr

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE -
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Delegate

Mr Mikhail S. BUNIN
Deputy Director
Science, Technological Policy and
Education Department
Ministry of Agriculture
Orlikov per., 1/11
107139 Orlikov
Phone: +495 9753748
Fax: +495 9755159
Email: m.bunin@polit.mcx.ru

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE -
ESLOVAQUIA**

Delegate

Mr Pavol HAUPTVOGEL
Deputy Director
Gene Bank of the Slovak Republic
Slovak Center of Agriculture Research
Research Institute of Plant Production
Bratislavská cesta 122
921 68 Piestany
Phone: +421 33 7722311 - 722312 -
722326 - 7722327
Fax: +421 33 7726306
Email: hauptvogel@vurv.sk

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Delegate

Mrs Chutima RATANASATIEN
 Senior Agricultural Scientist
 Plant Variety Protection Division
 Department of Agriculture
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road, Lad Yao
 Chatuchak, Bangkok 10600
 Phone: +66 2 9407214 - 5614665
 Fax: +66 2 5614665
 Email: chutima_ratanasatien@yahoo.com;
chutimar@doa.go.th

Alternate(s)

Mrs Chanokwan MANNAK
 Policy and Plan Analyst
 Agricultural Technology and Sustainable
 Agriculture Policy Division
 Office of the Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Rajdamnern Nok Avenue
 Bangkok 10200
 Phone: +66 2 6298973 - 6298971
 Fax: +66 2 2801555
 Email: chanokwan_na@yahoo.com

**UNITED STATES OF AMERICA -
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Delegate

Mr David B. HEGWOOD
 Minister Counsellor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 United States Mission to the United
 Nations Agencies for Food and Agriculture
 (Permanent Representation to FAO)
 Via Sallustiana, 49
 00187 Rome
 Italy
 Phone: +39 0646743500
 Fax: +39 0646743535
 Email: usunrome@state.gov

Alternate(s)

Mr Daniel BALZER
 Senior Conservation Officer
 Office of Ecology and Terrestrial
 Conservation
 United States Department of State
 OES/ETC, Room 4333
 2201 C Street, NW
 Washington, DC 20520
 Phone: +1 202 6471804
 Fax: +1 202 7367351
 Email: balzerdk@state.gov

Ms June BLALOCK
 Technology Licensing Program
 Coordinator
 Office of Technology Transfer
 George Washington Carver Center
 5601 Sunnyside Avenue
 Room 4-1174
 Beltsville, MD 20705-5131
 Phone: +1 301 5045257
 Fax: +1 301 5045060
 Email: june.blalock@ars.usda.gov

Mr Matthew David BURTON
 Attorney Adviser
 Office of the Legal Adviser
 United States Department of State
 2201 C Street, NW
 Washington, DC 20520
 Phone: +1 202 647 3219
 Fax: +1 202 736 7115
 Email: burtonmd@state.gov

Mr Peter TABOR
 Trade Specialist (Biotechnology)
 Foreign Agricultural Service
 United States Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue, SW
 Room 4119 (Mail Stop 1092)
 Washington, DC 20250
 Phone: +1 202 6903328
 Fax: +1 202 6903316
 Email: peter.tabor@fas.usda.gov

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
REPRESENTANTES DE NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**SECRETARIAT FOR THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY
SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ BIOLOGIQUE
SECRETARÍA DEL CONVENIO SOBRE LA DIVERSIDAD BIOLÓGICA**

Mr Ahmed DJOGLAF
Executive Secretary
Secretariat of the Convention on Biological Diversity
World Trade Center
413 St. Jacques Str., Office 800
Montreal, Quebec
Canada, H2Y 1N9
Phone: +1 514 288 2220
Fax: +1 514 288 6588
Email: secretariat@cbd.int

Mr Fernando CASAS CASTAÑEDA
Co-chair
Ad Hoc Open-ended
Working Group on Access and Benefit-sharing
United Nations Convention on Biological Diversity
Calle 28A No. 15-09
Bogotá, D.C.
Colombia
Phone: +571 323 0772
Fax: +571 323 0772
Email: fccasas@gmail.com

Mr Timothy J. HODGES
Co-chair
Ad Hoc Open-ended
Working Group on Access and Benefit-sharing
United Nations Convention on Biological Diversity
Place Vincent Massey
351 St. Joseph Blvd., 9th Floor
Gatineau, Qc K1A 0H3
Canada
Phone: +1 819 9569885
Fax: +1 819 9531765
Email: tim.hodges@ec.gc.ca

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Xiaoping WU
Counsellor
Intellectual Property Division
World Trade Organization
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Geneva 21
Switzerland
Phone: +41 22 739 51 11
Fax: +41 22 7314206
Email: enquiries@wto.org

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

COMMUNITY OF SAHEL-SAHARAN STATES
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS SAHÉLO-SAHARIENS
COMUNIDAD DE ESTADOS SAHELO-SAHARIANOS

Mr Nuri Ibrahim HASSAN
Advisor to the Secretary General on Agriculture Issues
Community of Sahel-Saharan States (CEN-SAD)
Aljazeera Square
P.O. Box 81824
Tripoli
Lybia
Phone: +218 91 313 1020
Fax: +218 21 444 0076
Email: general.sec@cen-sad.org

CONSULTATIVE GROUP ON INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH
GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
GRUPO CONSULTIVO SOBRE INVESTIGACIÓN AGRÍCOLA INTERNACIONAL

Mr Emile FRISON
Director General
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118202
Fax: +39 066118405
Email: e.frison@cgiar.org

Mr Michael HALEWOOD
Head
Policy Research and Support Unit
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118294
Fax: +39 066118405
Email: m.halewood@cgiar.org

Ms Isabel LÓPEZ NORIEGA
Legal Specialist
Policy Research and Support Unit
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118307
Fax: +39 066118405
Email: i.lopez@cgiar.org

Mr Gerald MOORE
Honorary Fellow
Policy Research and Support Unit
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118280
Fax: +39 066118405
Email: g.moore@cgiar.org

Mr Toby HODGKIN
Director
Global Partnerships Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118212
Fax: +39 066118405
Email: t.hodgkin@cgiar.org

Mr David WILLIAMS
SGRP Coordinator
c/o Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118202
Fax: +39 066118405
Email: d.williams@cgiar.org

Mr Jan ENGELS
Genetic Resources Management Advisor
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118222
Fax: +39 066118405
Email: j.engels@cgiar.org

Mr Paul BORDONI
Scientific Assistant
Global Facilitation for Underutilized Species
Global Partnership Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118302
Fax: +39 066118405
Email: p.bordoni@cgiar.org

Ms Victoria HENSON-APOLLONIO
Senior Scientist, Project Manager
Central Advisory Service on Intellectual Property (CAS-IP)
c/o Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma, Italy
Phone: +39 066118300
Fax: +39 066118405
Email: v.henson-apollonio@cgiar.org

Mr Jean HANSON
Project Leader
International Livestock Research Institute (ILRI-CGIAR)
P.O.Box 30709
Nairobi 00100
Kenya
Phone: + 254 20 422 3000; +1 650 833 6660 (USA direct)
Fax: + 254 20 422 3001
Email: j.hanson@cgiar.org

Mr Ruaraidh SACKVILLE HAMILTON
Senior Scientist Evolutionary Biology
Head Genetic Resource Center
International Rice Research Institute (IRRI-CGIAR)
DAPO Box 7777
Metro Manila
Philippines
Phone: +63 2 580 5600
Fax: +63 2 580 5699
Email: r.hamilton@cgiar.org

Mr Edilberto REDOÑA
INGER Global Coordinator
International Rice Research Institute (IRRI-CGIAR)
DAPO Box 7777
Metro Manila
Philippines
Phone: +63 2 580 5600
Fax: +63 2 580 5699
Email: e.redona@cgiar.org

Ms Nicole DEMERS
Communications and Information Assistant
Global Partnerships Programme
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 066118386
Fax: +39 066118405
Email: nicole.demers@cgiar.org

Ms Teresa BORELLI
Consultant
Bioversity International (CGIAR)
Via dei Tre Denari 472/a
00057, Maccarese (Fiumicino)
Roma
Italy
Phone: +39 0661181
Fax: +39 0661979661
Email: t.borelli@cgiar.org

**GLOBAL CROP DIVERSITY TRUST
FOND FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ VÉGÉTAL
FONDO MUNDIAL PARA LA DIVERSIDAD DE CULTIVOS**

Mr Cary FOWLER
Executive Director
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657053841
Fax: +39 065705609
Email: cary.fowler@croptrust.org

Ms Jane TOLL
Global System Project Manager
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056276
Fax: +39 0657055609
Email: jane.toll@croptrust.org

Mr Luigi GUARINO
Senior Science Coordinator
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056315
Fax: +39 065705609
Email: luigi.guarino@croptrust.org

Ms Mellissa WOOD
Director of Programme Development
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055426
Fax: +39 065705609
Email: mellissa.wood@croptrust.org

Mr Julian LAIRD
Director of Development & Communications
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055373
Fax: +39 065705609
Email: julian.laird@croptrust.org

Mr Geoffrey HAWTIN
Senior Advisor
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +44 1305871083
Fax: +39 0657055609
Email: geoffrey.hawtin@croptrust.org

Ms Britta SKAGERFALT
Associate Professional Officer
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056284
Fax: +39 0657055609
Email: britta.skagerfalt@croptrust.org

Ms Kijo WARUHIU
Associate Scientist
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055142
Fax: +39 0657055417
Email: kijo.waruihu@croptrust.org

Mr Ola WESTENGEN
Associate Professional Officer
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054119
Fax: +39 0657055609
Email: ola.westengen@croptrust.org

Mr Colum STAPLETON
Global Crop Diversity Trust
c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

**INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS
UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
UNIÓN INTERNACIONAL PARA LA PROTECCIÓN DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES**

Mr Rolf JÖRDENS
Vice Secretary-General
International Union for the Protection of New Varieties of Plants (UPOV)
Chemin des Colombettes, 34
CH 1211 Geneva 20
Switzerland
Phone: +41 22 3389155
Fax: +41 22 7330336
Email: rolf.joerdens@upov.int

**SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY
SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
SECRETARÍA DE LA COMUNIDAD DEL PACÍFICO**

Mr Áleki SISIFA
Director
Land Resources Division
Secretariat of the Pacific Community (SPC)
Private Mail Bag
Suva
Phone: +679 3370733
Fax: +679 3370021
Email: alekis@spc.int

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY
COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL ÁFRICA MERIDIONAL**

Ms Thandie J. LUPUPA
Head
Plant Genetic Resources Centre (SPGRC)
Southern African Development Community (SADC)
Private Bag CH 6
ZA 15302 Lusaka
Zambia
Phone: +260 1 233391/2
Fax: +260 1 233746 - 230515
Email: spgrc@zamnet.zm

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO-GUBERNAMENTALES

ACTION GROUP ON EROSION, TECHNOLOGY AND CONCENTRATION
GROUPE D'ACTION SUR L'ÉROSION, LA TECHNOLOGIE ET LA CONCENTRATION
GRUPO DE ACCIÓN SOBRE EROSIÓN, TECNOLOGÍA Y CONCENTRACIÓN

Mr Patrick MOONEY
Executive Director
ETC Group
1 Nicholas Street
Ottawa
ON Canada K1N 7B7
Phone: +1 613 2412267
Fax: +1 613 2412506
Email: etc@etcgroup.org

COMMUNITY BIODIVERSITY CONSERVATION AND DEVELOPMENT

Ms Jean CHIUMIA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Malawi
Coordinated by Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines

Mr Gracian Zibelu BANDA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC)
Executive Director
Centre for Environmental Policy and Advocacy
1 Brereton Drive, Nyambadwe
P.O. Box 5062 Limbe
Blantyre
Malawi
Phone: +265 01 823793
Fax: +265 01 830587
Email: gracian@cepa.org.mw; gzbanda@yahoo.com

Ms Charity MAPIRA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Zimbabwe
Coordinated by Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines

Mr Patrick KASASA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC)
Box 7232
Harare
Zimbabwe
Phone: +263 912 863811
Fax: +263 4 589390
Email: patrick_kasaka@yahoo.com; patrick@ctdt.co.zw

Ms Estela CALAMBA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Philippines
Coordinated by Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines

Mr Gabriel FERNANDES
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Brazil (AS-PTA)
Rua das Candelária 9 - 6 andar
Rio de Janeiro
RJ 2001-020
Brazil
Email: gabriel@aspta.org.br

Ms Maria Elza GOMES
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Brazil (CPT)
Av. Pedro Moreno Gondin 892
Gilliard II
Cajazeiras
PB 58900 - 000 Brazil

Mr Enrique GONZÁLEZ
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC) - Bolivarian Republic of
Venezuela (IPIAT)
Coordinated by SEARICE
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines
Phone: +58 4145585737
Email: ateneodesarinitas@yahoo.es

Mr Genovevo HERNÁNDEZ
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC)
ANAP
13 No. 206 e/H e I, Vedado
Ciudad de la Habana
Cuba
Phone: +537 8321727 - 8324541 (ext. 408)
Email: proyecto@anap.org.cu

Mr Segundo Juan CORVALÁN HUERTA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC)
Secretario General
Confederación Nacional Sindical « Unidad Obrero Campesina » de Chile
Eleuterio Ramírez N. 1463
Santiago
Chile
Phone: +56 2 6966342
Email: corvalan57@gmail.com; uocchile@gmail.com

Mr Andrew MUSHITA
Community Biodiversity Conservation and Development (CBDC)
Community Technology Development Trust (C.T.D.T)
Box 7232
Harare
Zimbabwe
Phone: +2634 589382 - 589242 - 576091
Fax: +263 4 589390
Email: andrew@ctdt.co.zw; andrew@commutech.co.zw

FRIENDS WORLD COMMITTEE FOR CONSULTATION

Ms Tasmin RAJOTTE
Representative
Quaker International Affairs Programme (QIAP)
Friends World Committee for Consultation (FWCC)
574 Sommerset St. West, Suite 3
Ottawa
Ont. K1R 5K2
Phone: +1 613 231 7311
Fax: +1 613 231 7290
Email: qiap@quaker.ca

**INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA
BIOLÓGICA**

Ms Cristina GRANDI
Liaison Officer to FAO and IFAD
International Federation of Organic Agriculture (IFOAM)
Via Piave 14
00187 Rome
Italy
Phone: +39 0645437485
Fax: +39 0645437469
Email: c.grandi@ifoam.org

Ms Rosario FLORIDDIA
Coordinamento Toscano Produttori Biologici
International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM)
Via Piave 14
00187 Rome
Italy
Phone: +39 0587697184
Fax: +39 0587697184
Email: floriddia@libero.it

Mr Demeteris HALE
Intern
International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM)
Via Piave 14
00187 Rome
Italy
Phone: +39 0645431485
Fax: +39 0645437469
Email: d.hale@ifoam.org

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Ms Elsa TSIOUMANI
IISD Reporting Services
Orfanidou 2
54624 Thessaloniki
Greece
Phone: +30 2310 535690
Fax: +30 2310 535695
Email: elsa@iisd.org

Mr Andrew BROOKE
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: andrew@iisd.org

Mr Reem HAJJAR
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: reem@iisd.org

Mr Stefan JUNG CURT
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: stefan@iisd.org

Ms Wagaki MWANGI
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: wagaki@iisd.org

Ms Ángeles ESTRADA
Digital Editor
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: angeles@iisd.org

Ms Nancy WILLIAMS
Logistics Coordinator
IISD Reporting Services
212 East 47th St. 21F
New York NY 10017
United States of America
Phone: +1 646 536 7556
Fax: +1 646 219 0955
Email: nancy@iisd.org

**INTERNATIONAL PLANNING COMMITTEE FOR FOOD SOVEREIGNTY
COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DES ONG/OSC POUR LA
SOVERAINETÉ ALIMENTAIRE
COMITÉ INTERNACIONAL DE PLANIFICACIÓN DE LAS ONG/OSC PARA LA
SOBERANÍA ALIMENTARIA**

Mr Antonio ONORATI
International Focal Point
IPC Secretariat
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0761306589
Fax: +39 0761306589
Email: mc2535@mclink.it

Ms Beatriz GASCO VERDIER
Liaison Officer
IPC Secretariat
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0761306589
Fax: +39 0761306589
Email: lo@foodsovereignty.org

Mr Luca COLOMBO
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: colombo@fondazioneDirittigenetici.org

Ms Lorenza PAOLONI
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: crocevia@croceviaterra.it

Mr Alessandro DESSÌ
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: crocevia@croceviaterra.it

Mr Pierluigi BOZZI
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: p.bozzi@yahoo.it

Mr Edoardo CALZA BINI
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: crocevia@croceviaterra.it

Ms Maryam RAHMANIAN
Wescana (Iran)
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Email: maryam@cenesta.org

Mr Joyson MAZAMO
IP (India)
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Email: mkantha@rediffmail.com

Ms Alessandra COVRE
Farmers (Italy)
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Email: aiab@aiab.it

Ms María CARRASCOSA
Red de Semillas (Spain)
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Email: correo@redsemillas.info

Mr Juan Manuel GONZÁLEZ GUTIÉRREZ
Red de Semillas (Spain)
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Email: correo@redsemillas.info

Mr Andrea MARKOS
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: crocevia@croceviaterra.it

Mr Andrea FERRANTE
International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC)
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Tuscolana n. 1111
00173 Rome
Italy
Phone: +39 0672902263
Fax: +39 0672907846
Email: crocevia@croceviaterra.it

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES SEMENCES**

Mr François BURGAUD
International Seed Federation (ISF)
7 Chemin du Reposoir
1260 Nyon
Switzerland
Phone: +41 22 3654420
Fax: +41 22 3654421
Email: isf@worldseed.org; francois.burgaud@gnis.fr

Ms Anke VAN DEN HURK
Senior Adviser
Biotechnology, Biodiversity and Organics
Plantum NL
Vossenburchkade 68
P.O. Box 462
NL-2800 Al Gouda
Phone: +31 182 688668
Fax: +31 182 688667
Email: a.vandenhurk@plantum.nl

Mr Kees NOOME
Regulatory Affairs
Intellectual Property
PR/PA Biotech
Limagrain - Advanta
Postbus 1
4410 AA Rilland
Van der Haveweg 2
4411 RB Rilland
The Netherlands
Phone: +31 113 557100
Fax: +31 113 552237
Email: kees.noome@limagrainadvanta.nl

**PRACTICAL ACTION
ACTION PRATIQUE
SOLUCIONES PRÁCTICAS**

Mr Patrick MULVANY
Senior Policy Adviser
Practical Action / ITDG
The Schumacher Centre for Technology and Development
Bourton On Dunsmore
Rugby
Warwickshire
CV23 9QZ
United Kingdom
Phone: +44 1926 634400
Fax: +44 1926 634401
Email: patrickmulvany@clara.co.uk; patrick.mulvany@practicalaction.org.uk

**RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES
D'AFRIQUE DE L'OUEST**

Mr Ibrahim COULIBALY
(Mali)
Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
09 BP 884
Ouagadougou 09
Burkina Faso
Email: i_ibracoul@yahoo.fr

Mr Adoulaye SAWADOGO
(Burkina Faso)
Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
09 BP 884
Ouagadougou 09
Burkina Faso
Email: cpf@fasonet.bf

Mr Konan YOCOLI
(Cote d'Ivoire)
Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
09 BP 884
Ouagadougou 09
Burkina Faso
Email: anopaci@yahoo.fr

SOUTHEAST ASIAN REGIONAL INITIATIVES FOR COMMUNITY EMPOWERMENT

Ms Wilhelmina R. PELEGRINA
Executive Director
Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines
Phone: +63 2 4337182 - 4332067
Fax: +63 2 9216170 - 9226710
Email: didit_peregrina@searice.org.ph; searice@searice.org.ph

Mr Chrisgel Ryan CRUZ
Policy Officer
Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines
Phone: +63 2 4337182 - 4332067
Fax: +63 2 9216170 - 9226710
Email: arcibaldcruz@gmail.com; policy@searice.org.ph; searice@searice.org.ph

Mr Candido BALDAPAN
Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines
Phone: +63 2 4337182 - 4332067
Fax: +63 2 9216170 - 9226710
Email: searice@searice.org.ph

Mr Avelino SARINO
Southeast Asian Regional Initiatives for Community Empowerment (SEARICE)
29 Magiting Street
Diliman, Teachers Village
Quezon City 1101
Philippines
Phone: +63 2 4337182 - 4332067
Fax: +63 2 9216170 - 9226710
Email: searice@searice.org.ph

VIA CAMPESINA

Ms María Tomasa ERRAZQUIN
(Argentina)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Email: sachayoj@gmail.com

Mr Derli CASALLI
(Brazil)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Email: dc_42@hotmail.com

Ms Morgan ODY
(Belgique)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Email: morganody@yahoo.fr

Ms Helen GROOME
(Spain)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Email: inguru@ehne.org

Ms Sylvette ESCAZEUX
(France)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Email: guy.kastler@wanadoo.fr

EXPERT SPEAKERS AT THE OPENING CEREMONY
CONFÉRENCIERS EXPERTS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
CONFERENCIANTES EXPERTOS DE LA CEREMONIA DE APERTURA

Mr Silas BRASILEIRO
Deputy Minister
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Block D
Brasilia DF
Brazil
Tel: +5561 2248098 - 2182257
Fax: +5561 2259918
E-mail: se@agricultura.gov.br

Ms Margaret CATLEY-CARLSON
Secretary General Advisory Board on Water
Global Crop Diversity Trust
Global Water Partnership
249th East 48th Str., 8A
NY 10017
New York
United States of America
Phone: +1 212 6883149 - 917 459 3239
Email: m.catley-carlson@cgiar.org

Mr Anil K. GUPTA
President
Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions (SRISTI)
Professor in Management Agriculture
Indian Institute of Management
Ahmedabad 380015
Gujarat
India
Phone: +91 79 26324927 - 26327341
Fax: +91 79 26307341
Email: anilg@iimahd.ernet.in; anilg@sristi.org

Mr Dean OESTREICH
President
Pioneer Hi-Bred International
(A DuPont Company)
7250 NW 62nd Ave.
Jonston, Iowa 50131-0552
United States of America
Phone: +1 515 2705939
Fax: +1 515 3346883
Email: dean.oestreich@pioneer.com

Mr M.S. SWAMINATHAN
Chair
M.S. SWAMINATHAN Research Foundation
21, Rathna Nagar
Teynampet
600 018 Chennai
India
Phone: +91 44 22542790
Fax: +91 44 22541319
Email: chairman@mssrf.res.in

Mr Sunda Ram VERMA
Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions (SRISTI)
Ahmedabad 380015
Gujarat
India
Phone: +91 79 27913293 – 27912792
Fax: +91 79 26307341
Email: info@sristi.org

Mr Guy KASTLER
(France)
Via Campesina
Jl. Mampang Prapatan XIV No. 5
Jakarta Selatan
DKI Jakarta
Indonesia 12790
Phone: +62 21 7991890
Fax: +62 21 7993426
Email: guy.kastler@wanadoo.fr

**SECRETARIAT OF THE FAO COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD
AND AGRICULTURE**

**SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION E L'AGRICULTURE DE LA FAO
SECRETARÍA DE LA COMISIÓN DE RECURSOS GENÉTICOS PARA LA
ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA DE LA FAO**

Mr Clive STANNARD
Officer in Charge
Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00100 Rome
Italy
Phone: +39 0657054981
Fax: +39 0657053057
Email: CGRFA@fao.org

Mr Dan LESKIEN
Specialist Legal Adviser
Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054666
Fax: +39 0657053057
Email: dan.leskien@fao.org

Mr Álvaro TOLEDO CHÁVARRI
Programme Officer
Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657054497
Fax: +39 0657053057
Email: alvaro.toledo@fao.org

**SECRETARIAT OF THE INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC
RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE**

**SECRÉTARIAT DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**SECRETARÍA DEL TRATADO INTERNACIONAL SOBRE LOS RECURSOS
FITOGENÉTICOS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA**

Mr Shakeel BHATTI

Secretary

International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla 1

00153 Rome

Italy

Phone: +39 0657053441

Fax: +39 0657056347

Email: shakeel.bhatti@fao.org

Mr Selim LOUAFI

Senior Treaty Support Officer

Multilateral System

International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla 1

00153 Rome

Italy

Phone: +39 0657053854

Fax: +39 06 57056347

Email: selim.louafi@fao.org

Mr Kent NNADOZIE

Treaty Support Officer

International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Viale delle Terme di Caracalla 1

00153 Rome

Italy

Phone: +39 0657052467

Fax: +39 06 57056347

Email: kent.nnadozie@fao.org

Mr Francisco LÓPEZ MARTÍN
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056343
Fax: +39 06 57056347
Email: francisco.lopez@fao.org

Mr Syedahmed SHAMSIE
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657055739
Fax: +39 06 57056347
Email: Syedahmed.shamsie@fao.org

Ms Marie SCHLOEN
Associate Professional Officer
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Phone: +39 0657056187
Fax: +39 06 57056347
Email: marie.schloen@fao.org

Mr Richard LAING
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Fax: +39 0657056347
Email: PGRFA-Treaty@fao.org

Ms Kim-Anh TEMPELMAN
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Italy
Fax: +39 0657056347
Email: PGRFA-Treaty@fao.org

Mr Luis BOMBÍN
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Phone:
Fax: +39 0657056347
Email: PGRFA-Treaty@fao.org

Mr Carlos M. CORREA
Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome
Phone:
Fax: +39 0657056347
Email: PGRFA-Treaty@fao.org